

MÉTÉOROLOGIE
Gruellement nuageux et
neige ce soir.
Vents légers et froid.
Min. 0 Max. 10



10c

FÊTE DU JOUR

Saint Rigobert

F. Pilon Inc.
Fournitures de bureau

Hanoï: négociations dès la fin des raids

Départ imminent de la course au leadership chez les libéraux

OTTAWA (DNC) — La nouvelle de l'appui de M. Walter Gordon pour la candidature hypothétique de M. Jean Marchand a relancé hier les rumeurs au sujet de la course au leadership, rumeurs dont la quantité est d'ailleurs toujours plus grande dans les périodes de calme comme celle que traverse actuellement la capitale nationale.



M. Walter Gordon

Les journaux n'avaient pas plus tôt annoncé l'appui de M. Gordon à M. Marchand que des journalistes ont fait état de la possibilité d'une sainte alliance autour de M. Marchand qui grouperait entre autres MM. Walter Gordon et Edgar Benson ainsi que Mlle Judy LaMarsh.

Or non seulement M. Marchand n'a-t-il pas encore annoncé sa candidature — ce qui rend d'autant plus malhabiles les déclarations en sa faveur — mais la directive qu'il a donnée à ses propres troupes est de respecter la plus grande discrétion au sujet de leur préférence au moins jusqu'au congrès de l'aile québécoise qui doit avoir lieu à Montréal en fin de janvier.

«permission» d'annoncer officiellement leurs candidatures et la rumeur veut que les premiers à le faire, lorsque le temps sera mûr, sont MM. Mitchell Sharp et Paul Hellyer.

Un comité de libéraux favorisant la candidature de M. Hellyer a été formé à Toronto sous la direction du sénateur Keith Davie. Il s'apprête à tenir une réunion de plusieurs centaines de partisans libéraux en faveur de la candidature du ministre des transports. M. Hellyer jouit déjà de l'appui de certains députés libéraux du Québec mais les adversaires éventuels de l'ancien ministre de la défense ont déjà commencé à associer ces députés avec la vieille garde de l'aile québécoise.

Il est vrai que certains députés québécois appuient M. Hellyer mais on ne saurait à ce moment considérer ces options comme définitives et elles changeraient radicalement s'il devait se présenter un candidat canadien-français.

Nouvelle terme cette fois, Mlle LaMarsh a annoncé qu'elle ne serait pas sur les rangs de ceux qui veulent succéder à M. Pearson et, d'hypothétique, la candidature de M. Eric Kierans devient problématique à mesure que le temps passe.

Entre-temps, plusieurs députés du Québec continuent de se demander si un candidat canadien-français devrait

Voir page 6: Leadership

NEW YORK (AFP) — Un porte-parole du gouvernement nord-vietnamien à Paris a confirmé, dans une interview à M. Bernard Redmont, correspondant de la radio new-yorkaise "W.I.N.S." ("Westinghouse Broadcasting Corp."), qu'Hanoï était prêt à engager des négociations de paix dès que cesseraient les bombardements du Nord-Vietnam et les autres actes de guerre contre ce pays.

Aucune autre condition n'a été formulée par le diplomate nord-vietnamien, précise le journaliste américain.

M. Redmont indique qu'après avoir vainement attendu, de longs mois durant, d'être reçu par les membres de la mission nord-vietnamienne à Paris, il a finalement été convoqué pour une réunion, au début de laquelle son interlocuteur lui a précisé qu'il serait libre de diffuser ce qu'il allait lui dire. La conversation s'est alors engagée en français.

«Le haut fonctionnaire nord-vietnamien, déclare M. Redmont, a confirmé les déclarations faites samedi à Hanoï par M. Nguyen Duy Trinh, ministre nord-vietnamien des affaires étrangères, à savoir que, si les États-Unis désiraient des pourparlers de paix, ils n'avaient qu'à cesser les bombardements».

«Le diplomate nord-vietnamien, poursuit le correspondant de "W.I.N.S.", m'a dit que l'offre n'était pas au conditionnel... Il a ajouté qu'après la cessation des bombardements et de tous les autres actes de guerre contre le Nord-Vietnam, Hanoï ouvrira des conversations avec les États-Unis sur des problèmes d'intérêt réciproque. Il a indiqué clairement qu'il se référerait aux opérations américaines contre le Nord-Vietnam et non pas au Sud-Vietnam. Il a précisé qu'il ne parlait pas au nom du Front national de libération du Sud-Vietnam.»

M. Redmont lui ayant demandé si les négociations seraient fructueuses ou traîneraient en longueur, le diplomate nord-vietnamien a répondu: «Nous sommes prêts. Notre position est claire. Nous l'avons exposée publiquement et officiellement. Elle n'est pas officieuse ou semi-officielle. Nous avons pris date. La parole est au président Johnson».

Selon le correspondant de la radio "Westinghouse", «le diplomate nord-vietnamien n'a pas déclaré que l'arrêt des bombardements devrait être permanent, mais seulement inconditionnel».

M. Redmont a précisé que, selon son interlocuteur, les pourparlers de paix devraient être fondés sur les accords de Genève. En conclusion, le diplomate nord-vietnamien a déclaré au journaliste américain qu'il espérait que «de tels pourparlers et la paix interviendraient dans un avenir très proche parce que son pays lutte et souffre depuis de trop nombreuses années».

Thant: nécessité d'un arrêt des raids

NATIONS UNIES — Le secrétaire général des Nations unies, U Thant, a déclaré hier que la déclaration faite par le ministre des affaires étrangères du Nord-Vietnam à la radio de Hanoï «renforçait sa conviction» qu'une cessation des bombardements américains du Nord-Vietnam susciterait «des discussions et des négociations significatives» pour mettre fin à la guerre du Vietnam.

U Thant, à cette occasion a fait rappeler par son porte-parole que le 22 décembre dernier, à l'occasion d'un message pontifical en faveur de l'arrêt des bombardements américains, il avait déjà réitéré sa conviction qu'un tel arrêt pourrait déclencher un processus de négociations.

La déclaration du ministre des affaires étrangères de Hanoï a incité le secrétaire général à exprimer une nouvelle fois cette conviction.

On pense généralement dans les milieux informés de l'ONU que M. Thant a voulu donner aux déclarations du ministre nord-vietnamien un cachet d'authenticité que l'on semble contester à Washington.



Des porteurs, recrutés dans la gendarmerie fédérale, descendent les restes mortels de M. Massey de l'avion Yukon qui les a ramenés de Londres à Ottawa.

(Téléphoto PC)

Ottawa rend hommage à M. Massey

OTTAWA (PC) — Les Canadiens ont commencé hier à défilier devant le cercueil contenant les restes de M. Vincent Massey, rendant un dernier hommage à celui qui fut leur 18e gouverneur général.

Un appareil de l'aviation canadienne avait ramené au début de l'après-midi la dépouille mortelle de M. Massey au Canada.

Le gros Yukon quadrimoteur s'est posé à l'aéroport d'Uplands à 1h58 exactement, en provenance de Londres. Il faisait alors une température de huit degrés dans la capitale canadienne et il neigeait légèrement.

Un groupe de diplomates et de représentants du gouvernement canadien attendait l'appareil, dirigé par le premier ministre suppléant, M. Mitchell Sharp.

Le premier ministre Lester Pearson ne devait rentrer à Ottawa qu'hier soir après avoir coupé court à des vacances en Floride.

Neuf officiers de la Gendarmerie canadienne se sont rapidement dirigés vers le Yukon afin d'accueillir le cercueil enveloppé du drapeau canadien.

Les premières personnes à descendre de l'avion ont été le fils de M. Massey, Hart, son épouse et leur fils, Jonathan. M. Sharp et l'ambassadeur des États-Unis au Canada M. Walton Butterworth, doyen suppliant du corps diplomatique, ont offert leurs condoléances aux membres de la famille.

Le 30e régiment d'artillerie a tiré une salve de 12 coups de canon au moment où l'on descendait le cercueil.

La lanterne de 60 membres de l'Aviation canadienne a joué un

Voir page 6: Massey

Dans les réserves d'or de Fort Knox

Les EU effectuent un nouveau prélèvement de \$450 millions

WASHINGTON (AFP) — Le département américain du trésor a annoncé hier qu'il a effectué, le 28 décembre dernier, un transfert de 450 millions de dollars d'or, des réserves d'or de Fort Knox au Fonds de stabilisation des changes.

Ce transfert qui s'ajoute à celui de 475 millions de dollars effectué pendant la première semaine de décembre, est destiné comme le précédent à faire face aux pertes d'or subies par les États-Unis depuis la dévaluation de la livre, le 18 novembre dernier. C'est donc au total \$925 millions qui ont été transférés au Fonds de stabilisation des changes le mois dernier.

La Trésorerie précise que le nouveau versement de \$450 millions a été utilisé en partie pour payer la part des États-Unis dans le pool de l'or qui alimente le marché londonien du métal précieux, et que le reste servira à faire face aux besoins futurs. Conformément à son habitude, elle ne donne aucune indication sur le montant exact des pertes d'or résultant d'une part de la participation américaine au pool de l'or, participation qui s'élève à 59 pour cent, et d'autre part sur les conversions de dollars

en or effectuées par certains pays depuis le 18 novembre.

Dans les milieux économiques de la capitale fédérale, on rappelle que le Canada a vendu 100 millions d'or aux États-Unis le mois dernier. Cette somme, dit-on, est restée à la disposition du Fonds de stabilisation des changes et doit donc être ajoutée aux

925 millions reçus par ce dernier.

Le nouveau transfert, observé-on dans ces milieux, indique clairement que les 575 millions d'or dont disposait le Fonds de stabilisation des changes se sont révélés nettement insuffisants pour faire face aux demandes de conversion de dollars en or et aux deux

notes présentées par le pool de l'or pour régler les ventes d'or effectuées sur le marché londonien en novembre et en décembre.

Le montant exact des pertes américaines durant les noires semaines de novembre et de décembre ne sera connu

Voir page 6: Prélèvement

Offensive dans le nord du pays

La reprise des hostilités au Yémen menace le sommet arabe

LE CAIRE (AFP) — Le Yémen, qui envahissait de nouveau depuis quelque temps les relations interarabes, menace maintenant d'avoir une influence sur l'évolution de la crise israélo-arabe, estiment les observateurs de la capitale égyptienne.

La guerre, qui a repris avec force entre royalistes et républicains risque d'ores et déjà de compromettre la tenue à Rabat, le 17 janvier prochain, d'un nouveau sommet arabe. On le craint dans la capitale égyptienne depuis la diffusion par Radio-La Mecque d'un communiqué du gouvernement séoudien dénonçant l'ingérence de l'U.R.S.S. «et d'autres milieux», dans les affaires du Yémen. Ce texte demande l'arrêt immédiat de cette ingérence qui, déclare le communiqué, peut remettre en question l'accord de Khartoum et provoquer sur le terrain une extension des combats. Il est sous-entendu que l'ingérence soviétique pourrait amener l'Arabie séoudite à ne pas participer au sommet des trois, sommet souhaité par l'Union soviétique comme l'avait montré le communiqué de la conférence de Varsovie. Après une courte période d'accalmie, la situation avait commencé à se dégrader au Yémen peu avant la réunion au Caire des ministres arabes des affaires étrangères en vue précisément de préparer la conférence des Trois.

A peine les dernières troupes égyptiennes avaient-elles quitté le Yémen que des tribus royalistes menaient une offensive dans le nord du pays, étendant bientôt les troubles à la région de Sanaa. Aussitôt, les nouveaux dirigeants du Yémen républicain dénonçaient l'attitude de l'Arabie séoudite, qui, disaient-ils, ne respectait pas l'accord de Khartoum et continuait à armer et à entretenir mercenaires et tribus royalistes.

Très vite, l'U.R.S.S., à la suite d'un voyage à Moscou de responsables yéménites, envoyait aux républicains de ce pays un certain nombre d'avions de combat. On parlait aussi, dans certains milieux

diplomatiques du Caire de la présence de techniciens et de pilotes soviétiques au Yémen qui, affirmait-on malgré les démentis officiels, participaient aux opérations. Un fait était sûr, la nouvelle aviation yéménite avait empêché en extrême la prise de Sanaa par les royalistes.

Ce furent ensuite une série de contacts entre Égyptiens et Séoudites. Malgré ces consultations, l'Arabie séoudite, qui verse à l'Égypte des sommes importantes en compensation de la fermeture du canal de Suez, manifestait peu d'enthousiasme pour la tenue d'un nouveau sommet arabe. On relança alors avec l'accord du Yémen républicain les activités de la commission tripartite créée à Khartoum et composée du Soudan, de l'Irak et du

Maroc. Cette commission s'est réunie au Caire dernièrement sans le ministre marocain des affaires étrangères qui défend dans le comité les intérêts des royalistes et de l'Arabie séoudite. Victime d'un accident de voiture à Djeddah, le ministre s'était fait représenter au Caire par son ambassadeur à Beyrouth.

Cette réunion, indique-t-on de source égyptienne, fut l'occasion de vives discussions entre Marocains et Irakiens à propos de la présence de Soviétiques dans le camp républicain et de mercenaires étrangers dans le camp royaliste. On réussit néanmoins à se mettre d'accord sur la tenue d'un congrès de réconciliation qui se tiendrait au Yémen et qui serait préparé le 2 janvier prochain à Beyrouth.

M. Mackasey: il n'est pas question de laisser "mourir" le bill C-186

Le secrétaire parlementaire au ministre fédéral du travail, M. Bryce Mackasey (Montréal-Verdun) a déclaré hier au DEVOIR qu'il n'est nullement question de laisser mourir d'une mort lente le bill C-186, modifiant la composition et les pratiques du Conseil canadien des relations ouvrières.

Le Devoir a publié mercredi une dépêche en ce sens, provenant de l'agence Presse canadienne, où il était dit que M. Mackasey lui-même n'était pas très heureux de ce projet de loi. Le député, invoquant sa qualité de secrétaire parlementaire au travail, a dit hier qu'il ne jugeait pas opportun de commenter en ce moment le contenu du projet de loi, projet qui doit être soumis à un comité de la Chambre.

Mais il a donné l'assurance que les ministériels n'avaient pas l'intention de laisser la question traîner en longueur. Le ministre du travail M. Nicholson et M. Mackasey avaient même songé à convoquer le comité chargé d'étudier ce projet pendant les vacances parlementaires, mais des obstacles d'ordre pratique les en ont empêchés. Mais le comité se réunira très rapidement après la reprise de la session, le 22 janvier, a affirmé M. Mackasey.

Un problème de procédure parlementaire se pose au sujet de ce projet: il n'a pas encore été adopté en deuxième lecture, c'est-à-dire que les députés n'ont pas encore approuvé le principe du projet, comme cela se fait normalement avant le début de l'étude en comité. Cette procédure exceptionnelle adoptée à l'égard du bill C-186 sert de base aux conjectures selon lesquelles le bill mourrait de mort lente.

À ce sujet, M. Mackasey a déclaré que si les discussions devant le comité traînaient en longueur, et que les ministériels eussent l'impression qu'il s'agissait d'un effort délibéré de la part de certains éléments partisans en vue de faire mourir le projet, le gouvernement soumettrait le projet à la Chambre pour l'adoption de principe, même si les travaux du comité n'étaient pas complétés, quitte à poursuivre ensuite ces derniers travaux.

Barrientos est disposé à échanger Régis Debray

ZURICH (AFP) — Le général René Barrientos, président de la république bolivienne, a affirmé hier à Zurich qu'il était disposé à libérer Régis Debray le jeune universitaire français récemment condamné par le tribunal militaire de Camiri pour participation à la guérilla, contre la libération par les autorités cubaines, d'Hubert Matos, ancien compagnon d'armes de Fidel Castro, détenu depuis plusieurs années à Cuba.

Le Chef d'Etat bolivien, qui parlait au cours d'une conférence de presse a affirmé qu'il ne nourrissait aucun sentiment de vengeance à l'égard de Régis Debray et qu'il serait heureux de voir le jeune Français remis en liberté. Après avoir souligné que Régis Debray jouissait d'un maximum de «libertés» (il a même été autorisé, a-t-il dit, à organiser des conférences de presse), le général Barrientos a d'autre part confirmé que le général de Gaulle avait plaidé la cause du jeune Français dans une lettre personnelle qu'il lui avait adressée.

Hubert Matos serait un Cubain originaire de Bolivie, ancien partisan du président Castro mais aujourd'hui interné dans l'île. Le général Barrientos a déclaré que l'invasion des tréfonds



M. Régis Debray

ros cubains désirant organiser la révolution et implanter le communisme en Bolivie était un des faits les plus marquants survenus dans son pays au cours de l'année écoulée. Qualifiant cette invasion d'agression brutale, le général Barrientos a affirmé qu'elle avait entraîné la mort d'un grand nombre d'hommes et de femmes, tant chez les civils que chez les militaires.

Le chef de l'Etat bolivien, qui effectue une visite privée en Suisse, regagne demain son pays.

Il a mangé et parlé

L'état de santé du Dr Blaiberg est "entièrement satisfaisant"

LE CAP (d'après AFP) — L'état de santé du Dr Philip Blaiberg est «entièrement satisfaisant». Le dentiste blanc de 58 ans qui vit avec le cœur d'un Métis de 25 ans a absorbé normalement des liquides par la bouche hier et il s'est entretenu avec les médecins, annonce un bulletin de santé publié par l'hôpital de Groot

Schuur, en Afrique du Sud, 28 heures après l'opération. Au moment de mettre sous presse, le dernier bulletin de santé déclarait que la condition du malade était «entièrement satisfaisante». Le Dr Blaiberg, précisait-il, est nourri par la bouche — et non par injections — au moyen d'aliments liquides et hier après-midi il a parlé aux médecins qui se trouvaient à son chevet.

C'est hier matin, à l'issue d'un sommeil lourd provoqué par des doses massives de somnifères, que M. Blaiberg a prononcé ses premiers mots: «J'ai soif. Dites bien des choses à ma femme.»

Ce sont à peu près les seuls détails que l'on ait sur la première journée post-opératoire de M. Blaiberg. Les services du Groot Schuur Hospital sont en effet d'une grande discrétion et toutes les mesures — notamment policières — ont été prises pour interdire l'entrée du bâtiment où repose le malade aux journalistes et aux personnes étrangères au service. Seule la femme de l'opéré, Mme Eileen Blaiberg, vit en permanence au Groot Schuur Hospital où une chambre, voisine de celle de son mari, lui a été spécialement aménagée.

L'équipe même du Groot Schuur Hospital, qui a effectué sa deuxième transplantation cardiaque en un mois, est beaucoup plus discrète avec la presse qu'elle ne l'avait été à la suite de l'opération de Louis Washkansky, le 3 décembre. Certains médecins, croit-on savoir, considèrent que le «zèle» de certains journalistes pourrait gêner leur travail.

Dans une interview télévisée, le Dr Christian Barnard,

qui dirige l'équipe des chirurgiens, a déclaré hier que l'intervention de cinq heures qu'il a pratiquée sur M. Blaiberg mardi serait la dernière que ferait son équipe, du moins pour quelque temps. «Il n'y a aucune possibilité qu'une telle intervention soit pratiquée dans un avenir rapproché», a-t-il déclaré sans expliquer pourquoi.

Le cœur de porc servirait à des transplantations

LONDRES (AFP) — Le cœur de porc est probablement l'organe qui sera le plus utilisé dans une vingtaine d'années pour les transplantations cardiaques, a déclaré le Dr Christian Barnard dans une interview télévisée à la B.B.C. qui doit être diffusée aujourd'hui et qui a été rendue publique hier.

L'organe qui se rapproche le plus du cœur humain est le cœur des grands singes anthropoïdes, mais ces derniers sont rares et difficiles à élever en captivité, a souligné le Dr Barnard, qui vient de réaliser en Afrique du Sud sa seconde transplantation cardiaque.

«Le porc, a-t-il dit, pourrait être un donneur très convenable du point de vue anatomique. Il est très proche de l'homme. Un autre élément en faveur du porc comme donneur est le fait que l'on peut pratiquement faire croître un porc jusqu'à une taille approchant celle de l'homme.»

D'ici une vingtaine d'années, prévoit le Dr Barnard, des troupeaux d'animaux seront spécialement élevés pour prélever non seulement des cœurs, mais aussi des reins et des foies.

Les milieux défavorisés ont cessé de reculer, mais ont-ils un avenir?

On dit qu'ils sont maintenant 400.000. Depuis la fameuse déclaration des curés de Saint-Henri qui leur avait valu un pèlerinage de ministres et de fonctionnaires jusque dans les ruelles de leurs quartiers, rien n'a vraiment changé dans leurs conditions de vie, leur sort s'est même détérioré avec la hausse du coût de la vie. Le seul projet qui est sorti de cette déclaration-choc, la rénovation de la Petite Bourgogne, a donné lieu cette année à des conflits et à des protestations qui révèlent la distance encore très grande qui existe entre le Montréal des milieux favorisés, qui a connu l'apogée de sa gloire avec l'Expo, et le Montréal des quartiers populaires dont les manifestations frappent en vain à la porte des pouvoirs publics.

Quelles ont été pourtant les victoires de leurs comités de citoyens, au cours de cette année 1967 qui les a vus émerger dans l'opinion publique avec un esprit de détermination sans précédent dans nos milieux? Quelles défaites ont-ils encaissées? Sur qui peuvent-ils compter? Quels sont leurs adversaires ouverts ou invisibles? A l'aube de 1968 comment se présente leur avenir?

Une revue de l'année permet de constater que les milieux défavorisés, sans trop s'en rendre compte, ont réussi par leurs protestations à poser dans l'opinion publique le problème de la guerre à la pauvreté qui sévit et gagne même du terrain à l'intérieur de la société de l'opulence. Qu'il s'agisse du congrès de l'Institut canadien des affaires publiques ou du Centre canadien international de recherche et d'information sur l'économie publique et coopérative, ou bien du colloque sur la pauvreté tenu par une partie du clergé catholique de Montréal, voire de la conférence fédérale-provinciale sur l'habitation, partout leur ombre plane, à défaut pour eux d'être pleinement représentés.

Mais sur leur propre terrain, dans leurs quartiers, si l'on fait exception des cliniques médicales qui ont commencé à s'implanter tout près de leurs logis et de leurs moyens, et de quelques parcs ou terrains de jeu, tout reste à conquérir. Paradoxalement, ils ont gagné de cesser de reculer. Ils ont mis un terme aux agressions de certaines administrations publiques. Ils ont réussi à renverser certaines décisions arbitraires. Ils n'ont pas regagné le terrain qu'ils ont perdu au cours des années, mais ils ont acquis de garder le peu qui leur reste. Ainsi les assistés sociaux n'ont pas substantiellement ajouté à la pitance qui leur est servie par les lois actuelles, leur allocation de subsistance n'a pas suivi le coût de la vie depuis 1961, mais au moins certains délais ont été accélérés. Les employés du bien-être social ne pourraient plus aujourd'hui se mettre en grève et laisser sans chèque en plein hiver des gens qui ne pourront jamais se payer une grève.

De même, les personnes évincées de leurs logis par la rénovation urbaine peuvent maintenant compter sur une avance d'au moins \$200, dans le cas de la ville de Montréal, à déduire sur le dédommagement d'expropriation auquel elles ont droit, ce qui leur permet au moins de ne pas contracter d'autres dettes en attendant le bon plaisir des administrateurs publics.

Pareillement, des familles ont gagné de ne plus se faire jeter à la rue par suite de soi-disant "erreurs" de fonctionnaires publics. Désormais, elles ont l'assurance de ne pas quitter leurs taudis sans que les autorités publiques leur en offrent au moins un autre. De même, les personnes devenues seules à la suite du décès de leur conjoint, aux Habitations Jeanne-Mance, ne seront pas expulsées sous prétexte que ces logements publics doivent servir aux familles.

En beaucoup d'endroits, les défavorisés ont surmonté le peur. Ainsi, pour prendre un exemple notoire, une simple paroisse de Mile-End a lancé une campagne sans précédent pour bloquer le déplacement d'un vicar, le désormais célèbre abbé Falardeau, un des pionniers de la lutte à la pauvreté dans le centre-ville de Montréal.

Cependant, la pauvreté étant d'abord une absence de participation aux décisions publiques ("tout le monde parle pour nous, personne ne nous écoute"), la lutte des quartiers défavorisés ne peut pas dans la situation actuelle aboutir à des acquisitions définitives. N'importe quelle administration publique peut demain matin lancer une autoroute qui vous déchire un quartier comme s'il ne s'agissait que de "guenilles", ou encore inaugurer sa

Le Dr Robert Lavigne, de Saint-Laurent, a été élu président de l'Association des bureaux médicaux des hôpitaux de la province de Québec. Les autres membres de l'exécutif sont: le Dr Henri Robinson, de Pointe-Gatineau, 1er vice-président; le Dr Louis Roy, de Lévis, 2e vice-président; le Dr Jean-Guy Parent, de La-Salle, secrétaire; le Dr Maurice Campbell siège comme ex-président.

petite guerre à la pauvreté en jetant sur le pavé une soixantaine de familles afin de bâtir une nouvelle école, comme le cas s'est produit dans le Mile-End avec la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Des défaites significatives Les délais qui sont opposés aux assistés sociaux dans le rajustement équitable de leurs allocations, comme si les pauvres ne valaient pas une session spéciale, le refus de l'administration Drapeau-Saulnier de donner aux locataires des Habitations Jeanne-Mance des administrateurs qui aient la confiance des résidents, les retards et les hésitations mis par l'archevêché de Montréal à apporter une solution claire au problème de l'abbé Falardeau, autant de défaites au moins temporaires des défavorisés dont toutes sont caractérisées par l'exclusion des pauvres dans les centres de décision.

Alors que les contribuables d'un secteur d'Outremont peuvent s'opposer à un changement de zonage, même mineur, qui déplairait à leur rue, tous les citoyens d'un quartier sans pouvoir face à la CECM ou à la ville de Montréal. Même là où il y a des élections, les représentants des quartiers défavorisés comptent pour moins que rien dans les décisions importantes qui touchent leurs commettants.

par Jean-Claude Leclerc



En silence mais avec des pancartes éloquentes, quelques mères nécessiteuses et leurs enfants ont marché sur les bureaux du ministère de la famille et du bien-être social. L'année qui se termine a vu se multiplier les comités de citoyens en milieux défavorisés. Ils sont descendus dans la rue à quelques reprises. Leur marche ne fait que commencer.

man. Mais par contre quand vint le moment de savoir si la ville avait de quoi fournir du personnel pour la Terre des Hommes, ce sont les 17.000 employés de Montréal que l'administration fit miroiter aux yeux du conseil pour le persuader qu'un tel projet n'avait rien d'impossible.

Enfin, plus indéterminé, il y a le groupe des mouvements, syndicats et autres organisations dont les luttes prennent une place de plus en plus considérable dans l'opinion publique, au point de couvrir totalement la voix des défavorisés des mois durant.

1967

Les syndicats par exemple ont commencé à faire un examen de conscience au chapitre de leurs responsabilités à l'égard des petits salariés non protégés et de tous les autres défavorisés qui ne peuvent souvent même pas travailler à cause de leur âge, de leur santé ou d'autres situations pénibles. Il suffit de mettre dans un plateau de la balance le petit communiqué de presse donnant un appui "moral" à telle ou telle manifestation populaire, et dans l'autre plateau la publicité massive et coûteuse qui entoure telle ou telle grève, pour voir où va, en pratique, l'appui des forces organisées du travail.

Pour nombre de défavorisés, les syndicats sont devenus des riches et des puissants au même titre que les grands propriétaires et les hommes politiques. Et les défavorisés ne savent pas encore s'ils peuvent compter sur eux comme des alliés.

La montée des défavorisés en 1968

S'ils ne sont pas 400.000, ils le seront bientôt au train où naissent les enfants et au rythme où arrivent les pauvres des autres régions. Mais ils ne sont pas encore assez nombreux à être "valides" pour gagner la longue lutte pour la reconquête de la justice et de la dignité individuelle et collective. Ainsi c'est à plein salaire que ministres et fonctionnaires viendront une fois les rencontrer, mais qui paiera la journée d'ouvrage perdue par un président de comité de citoyens? Ils leur faut donc accroître le personnel permanent, sans pour autant abdiquer leurs responsabilités dans la direction du mouvement populaire que les comités de citoyens ont mis en branle.

Ici deux fronts doivent être assurés. D'un côté les comités de citoyens doivent être vigilants pour éviter que soient coupés les fonds consacrés par les gouvernements à l'animation sociale. Ainsi les bourses spéciales de perfectionnement pour la formation universitaire des travailleurs sociaux - 100 bourses - n'étaient "pas accessibles" pour l'année scolaire 1967-68 aux "étudiants qui désirent poursuivre leurs études en organisation communautaire", disait un document du ministère de l'éducation. "Non que ce secteur ne soit pas important, ajoutait-on,

mais pour l'instant les besoins sont jugés plus prioritaires dans le secteur des cas (individuel ou de groupe)".

D'un autre côté, les citoyens devront obtenir plus de stabilité dans le clergé paroissial. Même si la pratique dominicale est nettement à la baisse, les prêtres des paroisses jouent encore un rôle important, ne serait-ce que par la prédication qui peut tourner pour ou contre les défavorisés selon que le prêtre éduqué à la justice et à la solidarité, ou bien à la résignation et à l'obéissance envers les puissants qui redoutent "l'agitation sociale" qui monte des quartiers populaires.

Lors du colloque sur la pauvreté tenu récemment par les prêtres des zones défavorisées de Montréal, et auquel plusieurs d'entre eux n'ont pas participé, un prêtre a même lancé que l'archevêché ne devrait nommer dans ces paroisses que des curés et vicaires qui sont intéressés à partager cette montée des défavorisés. "Les autres, qu'on les laisse partir, s'ils sont intéressés par Notre-Dame-de-Grâce ou Westmount," avait-il ajouté. De fait, l'archevêché a mis une attention spéciale au choix de plusieurs curés et vicaires en milieux défavorisés. Mais il n'existe pas encore de politique cohérente sur le type de ministère requis dans ces milieux. Un des participants au colloque a même dit, en conversation privée, que le point de vue des pauvres n'était en aucune façon représenté lors des décisions qui se prenaient à l'archevêché.

Du côté municipal, il est encore trop tôt pour savoir quel comportement adoptera le nouveau service de l'habitation mis sur pied il y a quelque temps par l'administration Drapeau-Saulnier.

Entre-temps un problème nouveau qui mûrissait depuis quelques mois s'est posé à l'attention des animateurs sociaux et des différents comités de citoyens: la lutte des défavorisés est une, alors qu'ils se sont formés et multipliés sans plan ni organisation commune. L'année 1968 devrait donc normalement voir surgir, sinon une fédération des comités et mouvements populaires, du moins un comité de coordination à l'échelle de tout le territoire des sept zones défavorisées.

Ce serait un erreur de penser que cet esprit d'organisation collective est attribuable à la seule présence des animateurs sociaux ou de tel prêtre-ouvrier. Les citoyens de ces quartiers vivent déjà une solidarité qui est souvent inconnue dans les quartiers des classes moyennes ou bourgeoises. Ils ont pris maintenant conscience de cette solidarité et de la puissance qu'elle confère à leurs revendications. "Ça fait assez longtemps qu'on nous donne les restes dans le bas de la ville, disait un membre d'un comité qui allait en fonder un autre dans la paroisse voisine. Aller demander quelque chose en étant un ou deux, c'est inutile, nous faisons rire de nous autres. Mais quand les autorités ont affaire à un groupe, ce n'est pas long à aboutir!"

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

NOTRE RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.
Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 25¢ la ligne agate (14 lignes agate au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et de retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.
Téléphonez ou écrivez à:
LE DEVOIR
434 est. rue Notre-Dame, Montréal - Tél. 844-3361.
Réf.: Claire Paquette

ADMINISTRATEUR
Salaire initial jusqu'à \$20,000
Le Défi...
Une prestigieuse organisation nationale jouant un rôle important dans le monde des affaires désire joindre à ses cadres un administrateur qualifié. En plus de seconder le gérant général dans ses fonctions, le titulaire aura l'entière responsabilité de diriger le développement et la mise en application des programmes d'information économique destinée au public. Il participera aux travaux de nombreux comités formés d'hommes d'affaires et représentera les membres de cet important groupe auprès des gouvernements et des entreprises commerciales et industrielles. Lieu de travail: Montréal.
L'Homme...
Agé de plus de 30 ans, bilingue, il occupe présentement un poste au niveau des cadres d'une entreprise progressive ou évolue dans le domaine des relations publiques. Les fonctions qu'il a occupées jusqu'ici lui ont permis de varier son expérience, d'acquiescer un jugement sûr et de développer sa personnalité. Il recherche maintenant un poste où l'occasion lui sera fournie de contribuer à l'amélioration du climat économique du Canada tout en faisant valoir ses qualités d'administrateur.
Vous référant au dossier AB78-11-174, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à:
P. S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
MONTRÉAL : PLACE VILLE MARIE • QUÉBEC : 880 CHEMIN ST-FOY
OTTAWA : 90 RUE SPARKS • TORONTO : 200 UNIVERSITY AVENUE
WINNIPEG : 213 NOTRE DAME AVENUE • VANCOUVER : 580 GRANVILLE STREET

SECRÉTAIRE
Étude légale située Place Victoria recherche secrétaire, sténo-dactylo bilingue, expérience légale, bon salaire.
Tél.: 878-4406

REPRÉSENTANT DES VENTES
Voyageur de commerce, bilingue, gradué d'université catholique préféré, pour représenter l'une des plus grandes compagnies de cierges pour le district des villes de Québec, Chicoutimi et Rimouski. Nos vendeurs ont en moyenne 25 années de service.
Salaire attractif à tout homme sérieux désireux de faire une carrière dans la vente.
Adresser toute demande d'emploi à:
Case 732 Le Devoir

CHIMISTE
Notre client est l'un des plus importants fabricants de produits chimiques au Canada. Il requiert les services d'un chimiste pour son laboratoire, à Montréal. Ce dernier devra concevoir et réaliser en laboratoire des expériences afin d'aider les clients à résoudre les problèmes techniques qui découlent de l'usage des produits chimiques organiques de la compagnie.
Salaire initial jusqu'à \$8,000., selon les qualifications.
Toute demande sera traitée confidentiellement et une réponse est assurée à toute candidature.
S.V.P. référer au dossier 199M
Discrétion et réponse assurées.
LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL
Edifice du Square Dominion, Montréal 2, U.N. 6-2807
Conseillers en sélection professionnelle depuis 1927

RELATIONS EXTÉRIEURES
En raison de l'expansion de son service des relations extérieures et de publicité, une Société qui tient une importante place dans le domaine des placements, recherche un homme bilingue pour s'acquiescer de fonctions reliées aux relations extérieures et à la publicité, sous toutes leurs formes, avec prédominance du français.
Le candidat choisi aura fait de bonnes études et aura acquis de l'expérience dans la publicité ou le journalisme. Le salaire sera fixé d'après les qualifications et l'expérience.
Envoyer curriculum vitae à:
Case Postale: 731 Le Devoir

Une commission scolaire catholique en vue, située dans un milieu montréalais d'expression française et anglaise, recherche un:
GÉRANT DE L'INFORMATIQUE
Le poste consiste à diriger le personnel du centre d'informatique. Il implique aussi l'expansion de ce centre pour assurer une gamme plus complète de services à la commission scolaire.
Le candidat devra posséder au moins un degré de scolarité au niveau secondaire, trois ans en programmation et une certaine expérience dans la conception de systèmes.
Il devra posséder suffisamment de doigté et de tact pour assurer des communications techniques efficaces entre le personnel du centre de traitement et les officiers supérieurs de la Commission. Aussi, il devra être raisonnablement bilingue.
Le salaire initial: environ \$9,500.
Toute personne intéressée à soumettre sa candidature est priée d'écrire à:
STEVENSON & KELLOGG, LTÉE.
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
Suite 806, Edifice Sun Life, Montréal 2, P.Q.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA CITÉ DE JACQUES-CARTIER
Requiert les services d'un principal pour une école Catholique Anglaise de niveau élémentaire
Exigences: Minimum 15 ans de scolarité, 15 ans d'expérience, dont 5 au niveau élémentaire, Connaissance parfaite de l'anglais et bonne connaissance du français. Aptitude à l'organisation et à l'administration.
Salaire: Selon le Bill "25"
Adresser toute demande d'emploi à:
M. Laurent Larose, Directeur des Services Pédagogiques, 1877 rue Brebeuf, Cité Jacques-Cartier. Tél.: 677-6872

INGÉNIEUR DEMANDÉ
La Commission Scolaire Régionale du Saguenay demande un ingénieur (spécialité en mécanique de préférence), pour remplir la fonction décrite ci-dessous:-
a) suivre et coordonner l'élaboration des plans auprès des professionnels engagés pour les travaux de construction de cinq écoles polyvalentes;
b) analyser toutes demandes d'extras ou de changements présentées à la commission scolaire et faire les recommandations qui s'imposent;
c) s'assurer que les professionnels engagés pour l'élaboration des plans et la surveillance des projets fassent toutes les inspections requises et soumettent tous les rapports nécessaires;
d) s'assurer que toutes les approbations requises pour les dessins d'ateliers et autres soient données à temps afin d'assurer la bonne marche des chantiers;
e) s'assurer que les entrepreneurs aient commandé à temps tous les articles dont la livraison est critique pour le parachèvement des édifices concernés;
f) exercer une surveillance et contrôle de la qualité des travaux sans toutefois enlever l'initiative et la responsabilité des professionnels chargés du même travail;
g) assurer une coordination entre la commission scolaire régionale, le Ministère de l'Éducation et les professionnels.
CONDITIONS:-
1. Posséder une bonne expérience dans le domaine de la construction.
2. Durée du contrat: 3 ans. (Possibilité de renouvellement).
3. Traitement basé sur l'expérience.
Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae avec leur application, au plus tard le 16 janvier 1968, avant cinq (5) heures p.m.
Le secrétaire-trésorier et administrateur
JOSEPH BONNEAU
36 est. Jacques-Cartier, Chicoutimi

ARCHITECTES
Traitement jusqu'à \$16,500
Des postes pour architectes professionnels sont vacants à Ottawa, Halifax, Edmonton et Vancouver aux ministères suivants:
SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL
• Architecte - Hôpitaux et établissements sanitaires. Jusqu'à \$16,500, Ottawa
TRAVAUX PUBLICS
• Chef, Section de l'Urbanisme Jusqu'à \$16,500, Ottawa
• Urbaniste Jusqu'à \$12,640, Ottawa
AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN
• Architecte de la restauration. Jusqu'à \$11,250, Ottawa
• Architecte paysagiste Jusqu'à \$14,500, Ottawa
TRANSPORTS
• Architecte - Aéroports. Jusqu'à \$10,000, Ottawa
• Architecte - Décoration intérieure. Jusqu'à \$11,250, Ottawa
DÉFENSE NATIONALE
• Architectes de projets. Jusqu'à \$12,640, Edmonton. Jusqu'à \$11,250, Vancouver, Halifax.
Détails supplémentaires sur demande. Envoyez votre curriculum vitae à l'adresse suivante: Cadres des sciences appliquées, Commission de la Fonction publique du Canada, Ottawa 4, (Ontario).
Mentionnez le numéro de circulaire 68-230



A Saint-Michel, des échevins auraient exigé jusqu'à \$4,000 pour l'obtention d'un permis

par Gilles Lesage

L'échevin Maurice Constantineau aurait exigé une somme de \$1,750 pour l'émission d'un permis de taxi en faveur d'un citoyen de Saint-Michel. Ce dernier n'aurait pas été intéressé à payer le prix fort et le permis aurait été accordé à un autre qui était disposé à y mettre le paquet.

Tel est l'un des faits mis en preuve hier, à la reprise des enquêtes préliminaires dans les plaintes de pot-de-vin et de conspiration portées contre le maire et son gendre, quatre échevins et quelques autres hommes en vue de Saint-Michel. A la barre, devant le juge Paul Hurteau, les quatre échevins et un citoyen soupçonné de conspiration avec l'un d'eux.

L'incident impliquant Constantineau serait survenu au cours de l'hiver 1966. Roger Gibeault, un marchand âgé de 37 ans, a relaté qu'il avait rencontré l'échevin Constantineau, qui était alors maire suppléant, dans le but d'obtenir un permis de taxi. L'échevin lui aurait répondu que son "tour" était passé et qu'il lui coterait \$1,750 pour l'obtenir, en s'adressant à celui dont c'était le tour à "vendre" le permis. Je n'avais pas d'argent, dit le témoin, et je n'étais pas intéressé à ces conditions.

Sur les entrefaites, un certain Tamaro serait entré dans le bureau de l'échevin et tous trois auraient devisé comme de bons amis qu'ils étaient. Tamaro sortit une liasse de billets de banque et l'échevin lui intima de les replacer dans sa poche en disant: "Si

c'était un autre que Roger, il pourrait me faire arrêter".

Le témoin Gibeault sortit et attendit son ami Tamaro, qui quitta l'hôtel de ville avec le permis dans ses poches. "Moi, je suis retourné à la maison avec mon petit bonheur", dit-il d'un air désabusé. Et il ajoute: "Je suis sûr qu'il (Tamaro) va dire le contraire, parce qu'il m'a appelé hier soir..." Il n'en dit pas plus et on ne lui demande pas de le faire.

Gibeault a aussi expliqué que, la veille de l'incident, Tamaro lui avait dit qu'il obtiendrait un permis et que c'est alors qu'il avait décidé d'aller voir l'échevin pour le même motif.

\$1,000 pour un auto-lave

Pour sa part, l'échevin Louis Patenaude aurait reçu une somme de \$1,000 pour l'émission d'un permis d'auto-lave dans les limites de la ville de banlieue.

A la suite de quelques démarches infructueuses à l'hôtel de ville, Louis Bonin, de Montréal-Nord, dit avoir rencontré l'échevin Patenaude et lui avoir lui-même offert "quelque chose" pour faciliter l'étude de sa demande. Par la suite, il aurait remis l'argent à l'échevin et deux jours plus tard le permis était émis.

Les choses se seraient toutefois compliquées par la suite. Selon une promesse faite au moment de la conclusion du "marché", l'entreprise de M. Bonin devait détenir l'exclusivité dans le secteur. Mais

quelques mois plus tard, un autre, puis encore un autre auto-lave aurait ouvert ses portes. M. Bonin a finalement déclaré faillite et certains documents que la Cour voudrait consulter sont présentement entre les mains du syndic, explique-t-il.

\$3,000 à \$4,000

C'est ensuite un vendeur d'autos qui témoigne que le même échevin exigea de lui une somme de \$3,000 à \$4,000 pour l'émission d'un permis municipal de vente d'autos. Pasquale De Filippis, âgé de 35 ans, dit avoir rencontré M. Patenaude en janvier 1966. "Je n'ai pas payé parce que je n'avais pas d'argent", dit-il au tribunal. Il a par la suite annulé le bail de location qu'il avait signé après qu'un fonctionnaire de l'hôtel de ville lui eut dit que le terrain était situé dans un secteur commercial.

\$800 à l'échevin Caron

L'échevin Gérard Caron aurait quant à lui exigé et reçu \$800 pour l'émission de permis de construction de maisons.

Constanzo Russo est d'origine italienne, comme son nom l'indique bien. Il parle français avec difficulté, mais il repousse l'aide d'un interprète accrédité devant les tribunaux.

Selon son témoignage, il ressort qu'il aurait une première fois dû verser \$300 à l'échevin Caron, qui en exigeait \$500, mais se serait

contenté de \$200 de moins. Cet incident se serait produit au cours de l'été 1963, après que l'inspecteur municipal, M. Sabourin, eut intimé à M. Russo l'ordre de cesser les travaux qu'il avait déjà entrepris.

A nouveau, à la fin du printemps 1964, il a dû faire un autre "don" de \$300 à l'échevin de son quartier, pour le même motif.

\$200 en 1962

Deux autres accusés, l'échevin Wilfrid Rochon et Maurice Labossière sont soupçonnés de conspiration, toujours dans une histoire de pot-de-vin.

Philippe Roy est âgé de 31 ans. Il demeure à Montréal-Nord et il est présentement chauffeur de camion.

Il témoigne devant le juge Hurteau qu'au cours de l'été 1962, il a rencontré les deux prévenus pour leur soumettre une demande d'admission au service municipal de la police. Par la suite, il dit avoir remis \$200 à Labossière qui devait lui-même transmettre l'argent à l'échevin. Quelques semaines plus tard, il recevait un coup de fil de l'inspecteur de police Therrien qui lui apprit qu'il venait d'obtenir l'em-

ploi qu'il convoitait, selon ses dires, depuis quatre ans. Il resta au service de la police durant trois ans.

D'autres enquêtes préliminaires seront tenues aujourd'hui et demain le juge rendra jugement dans la kyrielle de causes entendues jusqu'ici.

Sans le savoir, la police arrête l'un des criminels les plus recherchés

Un criminel d'habitude, âgé de 26 ans, qui s'était évadé de prison en septembre 1967, a été repris par la police il y a deux semaines, mais celle-ci a dû convenir qu'elle ignorait son identité au moment de la capture.

Alfred Berthelotte, qui était le quatrième sur la liste des criminels les plus recherchés, a été arrêté par un détective de Montréal-Nord, le 14 décembre, sous l'accusation d'avoir été trouvé en possession d'armes offensives, d'un faux permis de conduire et d'outils de cambrioleur. Il a été arrêté comme étant Pierre Labelle, de St-Michel.

Il a dû comparaître en cour municipale devant le juge Georges Bilodeau, pour répondre à ces accusations, et plusieurs jours plus tard, il a comparu dans une cour de Montréal pour répondre à sept autres chefs d'accusation, toujours sous le nom de Pierre Labelle.

La police a déclaré que Berthelotte, qui s'était fait pousser une moustache et avait teint ses cheveux, a été identifié de façon formelle à la suite d'une étude de photographies et la collaboration d'officiers de la Gendarmerie canadienne.

Conseil canadien des aveugles

Don d'une clinique mobile à la ville de Madurai, Inde

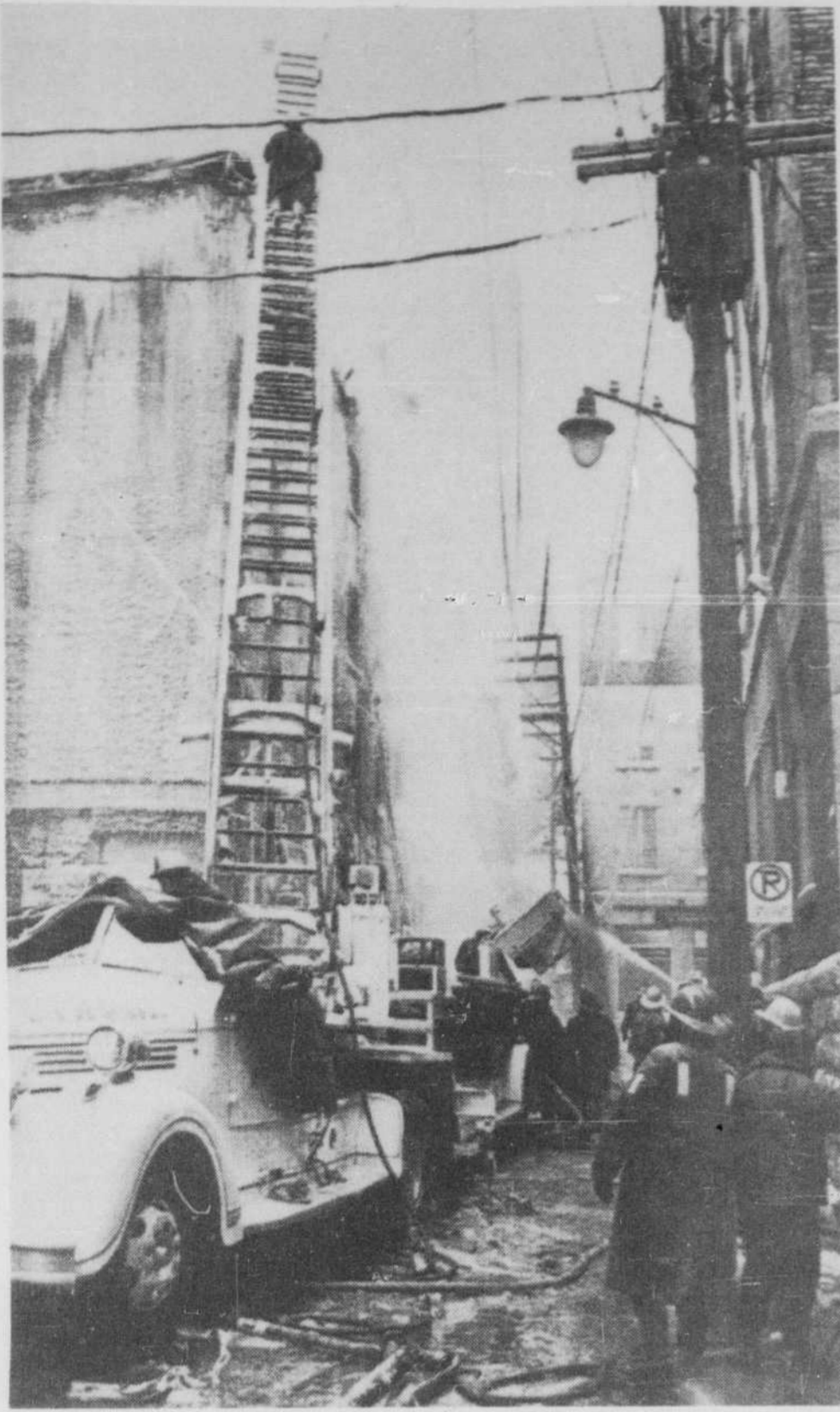
Le Conseil canadien des aveugles a recueilli à travers le Canada une somme de \$6,000 qui servira à acheter une clinique mobile pour la ville de Madurai en Inde. Le général Jayanto Nath Chaudhuri, haut-commissaire de l'Inde, acceptera le chèque au nom du peuple de l'Inde au cours d'une cérémonie qui aura lieu aujourd'hui à London, en Ontario.

En même temps, une cérémonie semblable aura lieu à Londres, en Angleterre, à laquelle participeront le haut-commissaire du Canada, M. John Wilson, et le directeur du Royal Commonwealth Society for the Blind.

La clinique mobile sera attachée au collège médical de Madurai. Cette ville à elle seule compte 5,000 aveugles sur

une population de 500,000. La clinique sera sous la direction du professeur Venkataswamy, un des plus éminents spécialistes de la vue en Inde.

L'équipe qui utilisera cette clinique mobile à l'intention de faire chaque jour 30 à 40 interventions chirurgicales pour cataractes durant chaque période d'une semaine ou de dix jours. A chaque endroit où le véhicule s'arrêtera, on prévoit que 4,000 personnes subiront un examen de la vue. Ainsi, on prévoit qu'environ 32,000 personnes ayant des difficultés de la vue seront examinées chaque année et qu'environ 2,500 opérations par année seront faites, soit pour des cataractes soit pour d'autres maladies de la vue.



Un incendie a ravagé deux immeubles, respectivement de cinq et quatre étages, hier matin dans la basse-ville, à Québec. Un pompier a succombé à une crise cardiaque et deux autres ont été blessés. (Photo PC)

Deux immeubles sont ravagés par le feu à Québec; un pompier succombe à une crise cardiaque

QUÉBEC (PC) — Un pompier mort et deux pompiers blessés, une vingtaine de familles sur le pavé, des dizaines de milliers de dollars en pertes matérielles: tel est le résultat d'un violent incendie qui a ravagé presque complètement, tôt hier matin, deux vastes immeubles situés rue Saint-Pierre, à Québec, près de la traversée de Lévis.

La victime, le pompier Roger Rochon, 44 ans, est décédé subitement alors qu'on le transportait d'urgence à l'hôpital. M. Rochon venait, quelques minutes après son arrivée sur les lieux de l'incendie, d'être terrassé par une crise cardiaque.

Pour leur part, deux autres sapeurs ont dû recevoir les premiers soins au cours des opérations, ayant été fortement incommodés par la fumée.

Une vingtaine de familles groupant environ une centaine de membres ont dû évacuer en toute hâte l'un des immeubles.

L'incendie, qui a débuté peu après 3h hier matin, au sous-sol de l'édifice Gaudreau et Beaudry Ltée, a fait rage durant près de trois heures avant que les sapeurs puissent le circonscire.

Le feu a nécessité trois alertes et environ 75 pompiers ont combattu l'élément destructeur qui serait imputable à un surplus d'huile.

L'édifice en pierre de cinq étages abritait les bureaux de plusieurs firmes de négociants en gros dont certaines se spécialisaient dans la vente de produits alimentaires.

L'incendie de l'immeuble de la firme Gauvreau et Beaudry Ltée était pratiquement maîtrisé lorsque l'édifice voisin, qui abritait des logements ainsi qu'un restaurant, devint la proie des flammes. Un fil électrique à haute tension toucha soudainement la toiture métallique de cet édifice de quatre étages et provoqua une explosion.

Vers 10h30, les deux incendies étaient maîtrisés. Toutefois, selon un porte-parole du service des incendies, le travail devait se poursuivre toute la journée pour empêcher que les ruines fumantes ne s'enflamment de nouveau et menacent les édifices situés à proximité.

La plupart des familles qui ont été jetées sur le pavé ont tout perdu leur avoir, ayant eu tout juste le temps d'évacuer la bâtisse.

D'autres édifices voisins ont aussi été lourdement endommagés par la fumée et l'eau et plusieurs personnes qui y habitaient durent quitter leur logis au cours de l'incendie, par mesure de sécurité.

Quant aux pertes matérielles, les premiers rapports indiquent qu'elles sont de l'ordre de quelques centaines de milliers de dollars.

Les installateurs de la Northern ont choisi les métaux

Le syndicat des métaux (FTQ) a déposé auprès de la commission des relations de travail du Québec une requête en accréditation au nom des 900 installateurs (division de l'Est du Canada) de la compagnie Northern Electric.

L'assemblée de formation du nouveau syndicat local 8001 des métaux a été tenue simultanément dans différentes villes de l'est du Canada grâce à un relai téléphonique entre Montréal, Québec, Ottawa et St-Jean, Terre-Neuve.

Un directeur de la campagne d'organisation des employés de Northern Electric, M. Robert Bouchard, a déclaré que cette requête permettait aux métaux de pratiquer une brèche importante dans la structure d'une association indépendante dont l'existence remonte à 1938. "Cette requête, de fait, a précisé M. Bouchard, marque la désintégration partielle d'une association qui compte dans ses rangs et les employés préposés à la production et les installateurs."

Négociations au sommet chez Carrier et Frères

QUÉBEC (DNC) — Après plus de 35 heures d'intenses négociations au sommet qui se poursuivent depuis vendredi dernier au ministère du travail en présence du ministre M. Maurice Bellemare, du président de la CSN, M. Marcel Pepin et des propriétaires de la compagnie d'autobus Carrier et frères de Shawinigan, MM. Georges et Roger Carrier, on n'est pas parvenu à une entente dans la grève à cette dernière entreprise qui paralyse le transport en commun dans une bonne partie de la Mauricie depuis le 2 septembre dernier.

Le ministre Bellemare a accepté d'intervenir personnellement la semaine dernière quelques jours avant que le conflit n'entre dans son quatrième mois. La semaine précédente le député unioniste de Saint-Maurice, le Dr Philippe Demers avait appuyé la cause des quelque cent grévistes dont le syndicat est affilié à la CSN.

Les négociations au sommet ont débuté vendredi matin en présence des représentants des principaux corps intermédiaires de la région. Cette séance publique où les deux parties ont fait valoir leurs points de vue, a duré jusqu'à la fin de la journée. Puis la médiation propre-

ment dite a débuté à huis clos en présence toutefois des trois représentants des corps intermédiaires. Une première séance a eu lieu de 23 h 30 vendredi soir à 7 heures samedi matin. Une deuxième a eu lieu samedi après-midi et samedi soir.

Les négociations furent alors ajournées pour la fin de semaine mais ont repris dès mardi matin, le 2, vers 9 h 30 pour se poursuivre jusqu'à 22 heures dans la soirée. Elles ont repris hier matin mais furent ajournées vers 13 heures jusqu'à ce matin à cause de l'absence d'un des participants.

Aucune déclaration n'a été faite à la suite de ces nombreuses séances mais on a su que les progrès sont très lents. Les représentants gouvernementaux n'abandonnent pas espoir cependant d'amener les deux parties à une entente.

Le ministre Bellemare a présidé les pourparlers en compagnie du sous-ministre adjoint, M. Réal Mirault et du chef du service de la conciliation du ministère, M. Jacques Villeneuve, le président Marcel Pepin est accompagné, pour sa part, des dirigeants du syndicat en grève.

Le dépôt légal à la bibliothèque nationale est devenu obligatoire

QUÉBEC — La loi de la bibliothèque nationale du Québec est entrée en vigueur le 1er janvier. Cette loi, sanctionnée le 12 août 1967, fait de la bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal la bibliothèque nationale du Québec et institue notamment le dépôt légal.

Afin de jouer pleinement son rôle, la bibliothèque nationale possède, en effet, le droit et le devoir d'acquiescer tout ce qui se publie au et sur le Québec. C'est ce qu'on appelle le droit de dépôt légal. L'article 8 de la loi de la bibliothèque nationale stipule que: "Tout éditeur

d'un document publié dans le Québec doit, dans les trente jours qui suivent la publication de ce document, en déposer, à titre gratuit, deux exemplaires à la bibliothèque nationale".

Les oeuvres photographiques sont cependant exclues de cette obligation, de même que les disques, les gravures et les estampes. Conformément à la loi, la mention "dépôt légal" suivie de l'indication du trimestre et de l'année auxquels le dépôt sera effectué, doit apparaître sur tout document visé par la loi.

C'est le conservateur en chef de la bibliothèque qui doit veiller à rassembler et à conserver des exemplaires des livres et documents qui sont publiés au Québec, ainsi que de ceux qui sont publiés à l'étranger, mais dont le sujet principal est le Québec. A ce sujet, un accord avec la France entrera en vigueur sous peu: les livres québécois seront déposés à la bibliothèque nationale de France et une grande partie des livres français seront déposés à la bibliothèque nationale du Québec.

Cours de guide touristique

Le Service de l'éducation des adultes de la CECM donnera du 8 janvier au 24 avril des cours du soir en français aux personnes de 17 ans et plus qui désirent exercer la fonction de guide touristique à Montréal ou qui veulent mieux connaître l'histoire, la géographie, les arts et la vie économique de Montréal et de ses environs.

C'est au Centre l'Assomption, 1035, rue Bellechasse, que se donneront ces cours, le lundi et le mercredi, de 7 h. 30 à 9 h. 30; un premier examen aura lieu le 28 février et le second, le 24 avril. Une subvention de la ville de Montréal permet à la CECM d'offrir ce cours de 60 heures pour \$20 seulement. On peut obtenir plus de renseignements et une formule d'inscription en téléphonant aux heures de bureau à 527-8286. Le nombre des inscriptions est limité à 250.

Je me pensais battu d'avance...

Je suis un contracteur en construction. Dans le passé, lorsque je voulais obtenir un contrat, je craignais d'aller rencontrer des hommes importants. J'avais peur de les déranger et de ne pas pouvoir répondre à leurs objections. Je me sentais vaincu avant d'entrer.

Maintenant, quand je vais offrir les services de ma compagnie, j'ai plus d'aplomb; je m'exprime avec plus de convictions et je constate que mes paroles ont plus de poids. Je suis certain de doubler mes ventes cette année, car je suis en mesure de donner mon plein rendement: je suis tellement plus sûr de moi!

Tout ça grâce à quoi? Grâce au merveilleux cours de culture humaine et de maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux jeunes vous vous trompez.



Il aide toute personne, homme ou femme de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf auteur du volume: "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès."

C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par plus de 10,000 diplômés distingués. Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie pour en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite, mardi 9, mercredi 10 ou jeudi 11 janvier à 8 heures au Palais du Commerce, suite 222 (entrez par 1600, rue Berri) et prenez l'ascenseur.

Pour obtenir un dépliant gratuit à l'Institut de Personnalité, signalez immédiatement 842-8186.

**ANGLAIS
ESPAGNOL
ALLEMAND**

**COURS SPÉCIAL
\$89.00**

**LEÇON GRATUITE
866-9731**

1 PLACE VILLE MARIE - SUITE 1538

Institut Privé Saint-Louis

Centre de Récupération Scolaire

5226, avenue du Parc, Montréal

Garçons et filles - Pensionnat pour garçons

Cours secondaire (7e, 8e, 9e, 10e et 11e)

Classique, Scientifique

Pour informations: (prospectus sur demande)

Entrevues sur rendez-vous seulement

En tout temps de 9h à 6h 273-0881

- Enseignement individualisé par fiches.
- Test diagnostique à l'arrivée, en vue de l'établissement d'un programme personnel de récupération.
- Système de tuteurs responsables.
- Respect du rythme individuel.
- Tiers-temps sportif: Gymnase - Piscine.

JUSQU'AU 15 JANVIER

VENTE

(AU MAGASIN SEULEMENT)

40%

sur les livres CANADIENS

TRANQUILLE

67 OUEST, STE-CATHERINE

EDITORIAL

Le bill C-186 est-il vraiment scandaleux?

Les dirigeants du Congrès du travail du Canada n'y sont pas allés de main morte dans leur dénonciation du projet de loi C-186 relatif à la composition et au mode de fonctionnement du Conseil canadien des relations ouvrières.

A entendre M. Louis Laberge et M. Donald MacDonald, l'adoption du bill Nicholson serait l'une des pires calamités que pourrait subir le syndicalisme au Canada. M. Laberge a parlé de patronage scandaleux du ministre Jean Marchand en faveur de la CSN. M. MacDonald, sans verser dans pareille licence verbale, a été non moins sévère quant au fond. Se peut-il que ces critiques aient raison et que le gouvernement s'apprête à commettre un crime impardonnable contre les libertés syndicales? Franchement, nous ne le croyons pas.

Passons rapidement sur une disposition secondaire du projet, celle qui prévoit la nomination de deux vice-présidents au lieu d'un seul, au CCRO.

Certains députés ont paru s'étonner de cette disposition, considérant que le fardeau actuel de travail du CCRO ne requiert apparemment pas la création de deux postes de vice-président. A cela, MM. Almand, député de Notre-Dame-de-Grâce, et Nicholson, ministre du travail, ont répondu par ce qui n'est rien d'autre que la vérité toute crue. Et on ne saurait mieux faire, à cet égard, que de citer les paroles mêmes du ministre:

"J'ai parlé, dit M. Nicholson, du besoin de préciser certaines choses, et de l'opportunité de nommer un vice-président de plus. En toute franchise, une des raisons pour lesquelles je crois la chose nécessaire, c'est que 35% ou peut-être 40% des appels qui sont soumis au CCRO proviennent du Canada francophone et ni le président ni le vice-président ne parlent le français. Soyons francs, comprenons la situation et reconnaissons qu'il nous faut un second vice-président qui soit bilingue, pour qu'au moins l'un des trois membres supérieurs du CCRO comprenne notre deuxième (sic) langue".

M. Laberge lui-même conviendrait sans doute qu'il n'y a, au moins dans cette partie du projet de loi, rien d'hypocrite, rien de scandaleux, rien de déplacé. S'il fallait parler encore d'injustice, il faudrait plutôt souligner celle qui persistera, à cause de l'unilinguisme de deux fonctionnaires supérieurs, même après qu'une seconde vice-présidence (destinée de toute évidence à un francophone) aura été instituée.

Dans le projet de M. Nicholson, trois points ont surtout suscité les critiques du Congrès du travail du Canada, de la FTQ et de bon nombre de députés. Prenons-les un à un.

Le premier article vise à modifier l'article 9 de la loi actuelle des différends du travail, de manière à rendre possible l'accréditation d'un syndicat qui groupe des employés d'un employeur donné "dans un ou plusieurs mais non dans tous les établissements ou secteurs" fonctionnant sous l'autorité de cet employeur. En d'autres termes, le projet veut mettre fin au dogme voulant que, dans certains domaines, il n'y ait que des unités dites nationales de négociation. Il veut rendre possible la reconnaissance d'unités plus limitées, par exemple la reconnaissance de certaines unités appropriées pour une province comme le Québec.

À ce propos, le CTC soutient qu'on risque de mettre en danger, dans des secteurs vitaux de l'économie et de la vie canadienne, des systèmes nationaux de représentation et de négociation qui ont permis avec les années l'instauration de normes nationales de

rémunération et de sécurité, par-delà les barrières de pauvreté ou de sous-développement que constituaient certaines régions du pays. Certains porte-parole ouvriers laissent aussi percer la menace de maraudages périlleux auxquels voudraient se livrer, dans des provinces autres que le Québec, des organisations rivales du CTC.

Il serait facile de rejeter cet argument au nom du principe sacro-saint de la liberté absolue d'association. C'est ce qu'a fait un peu superficiellement M. Jean Marchand dans le texte que nous reproduisons aujourd'hui. Il nous semble, au contraire, que, à l'intérieur du régime de relations syndicales où nous évoluons au Canada, l'argument du CTC est très valable et qu'il faut, en principe, laisser au CCRO la responsabilité de définir, dans certains secteurs, quand le bien général l'exige et que la volonté des travailleurs va dans le même sens, des unités nationales de négociation.

La faiblesse de cet argument, qui est bon en soi, c'est son impuissance à rendre compte des problèmes spéciaux qui ont pris naissance au Québec. C'est surtout son impuissance à les résoudre. Ces problèmes ont pris naissance, nous le savons, à propos de questions de langue et de culture plus que de toute autre chose. En conséquence, nous nous demandons, avec des commentateurs comme Douglas Fisher et Harry Crowe, si le gouvernement n'aurait pas agi plus sagement en abordant de front, dans son projet, le problème particulier du Québec plutôt que de chercher une solution omnibus laquelle ne paraît répondre à aucun désir de l'opinion dans le reste du pays.

Nous sommes, en définitive, aux prises avec un problème qui devrait normalement se résoudre par l'acceptation d'un "statut particulier" pour les travailleurs du Québec (à condition, naturellement, que ceux-ci en expriment formellement le désir). En cherchant une solution valable théoriquement pour tout le pays, le gouvernement ne pêche-t-il pas par un excès de juridisme qui risque, en déchainant la colère des dirigeants syndicaux du reste du pays, d'empêcher la solution du vrai problème?

En ce qui touche le fonctionnement du CCRO, la pratique actuelle veut, si nous comprenons bien, que le Conseil siège au complet dans toutes les causes dont il est saisi. Le gouvernement voudrait qu'il lui fût possible de "siéger par sections", c'est-à-dire de confier à trois de ses membres, désignés par le président, le soin d'examiner et de trancher en son nom et sous son autorité un certain nombre des cas dont il est saisi.

Le CTC fait objection à cette clause en prétendant que, sous l'empire d'un tel texte, "certaines causes pourraient être entendues par un groupe sélectionné au lieu d'être soumises au Conseil complet qui est formé à parts égales de représentants des syndicats et des employeurs". Le CTC, en raisonnant ainsi, prête au législateur des intentions que celui-ci n'a visiblement point. Le projet de loi dit, en toutes lettres, que même "une section de trois membres" devrait comprendre obligatoirement un représentant syndical et un représentant patronal. La parité de représentation serait donc maintenue. Qui ne voit, d'autre part, que la possibilité de confier une cause à "un banc de trois membres" pourrait comporter de très nets avantages dans certaines situations où un organisme comme la CSN serait seule concernée? La pratique des jugements par section est courante à la Commission des relations du travail du Québec. Elle n'est pas, que nous sachions, source d'abus et de crimes. Le motif véritable de l'obstruction du CTC serait-il, au fond, le désir de cette

centrale de continuer à exercer une sorte de surveillance ou de tutelle sur toutes les causes susceptibles d'être entendues par le CCRO? La représentation majoritaire dont continuerait à disposer le CTC au sein d'un CCRO qui devrait obligatoirement et toujours siéger au complet, serait-elle le facteur déterminant de l'attitude du CTC? Si tels étaient les motifs réels de l'opposition du Congrès du travail du Canada, il faudrait conclure qu'ils sont inspirés d'un assez pauvre esprit démocratique et peu conformes au bien commun.

De tous les articles du bill C-186, le plus litigieux, le plus contestable au plan des principes, est sûrement l'article 5. Cet article prévoit une possibilité d'appel à un tribunal assez extraordinaire, dans les cas de décisions relatives à la reconnaissance d'unités de négociation à caractère limité. Dans ces cas, il deviendrait possible, en vertu du bill C-186, d'interjeter appel auprès d'une "section d'appel" du CCRO, laquelle comprendrait trois membres, dont l'un ou l'autre des trois dirigeants supérieurs, et deux autres membres spéciaux qui ne représenteraient ni le syndicalisme ni le patronat mais le public en général. Ces deux membres feraient partie du CCRO "aux fins de l'audition et du jugement des appels".

Le législateur a évidemment voulu conserver le principe suivant lequel les décisions du CCRO ne doivent pas faire l'objet d'appels auprès d'autorités extérieures à cet organisme. Une longue expérience veut que les jugements des tribunaux administratifs soient le plus souvent sans appel. Malgré les inconvénients et risques d'un tel système, on est porté à vouloir le conserver en raison des incontestables avantages pratiques qu'il offre au chapitre de l'économie de temps et de coût.

Il y a lieu de s'interroger, toutefois, sur la valeur objective du mécanisme interne d'appel imaginé par le législateur. Il n'y aura pas d'appel à une autorité extérieure. On crée toutefois, à l'intérieur même du CCRO, une deuxième autorité, une sorte d'autorité parallèle, laquelle risque à la longue de miner la première, la principale autorité. Cela nous semble plutôt inusité, dangereux et téméraire, pour ne pas dire illogique.

N'aurait-il pas été plus simple, encore une fois, d'inscrire clairement dans la loi le droit, pour les travailleurs du Québec, de réclamer et de posséder, moyennant certaines conditions, des unités distinctes de représentation et de négociation, quitte à laisser intact, une fois affirmé ce droit, le mécanisme fondamental du CCRO? Avec le texte actuel, on tourne autour du projet. On crée un carcan administratif complexe. Où cela risque-t-il d'aboutir?

Contrairement à M. Louis Laberge, nous ne trouvons rien, dans le bill C-186, qui soit vraiment de la nature du scandale. Nous trouvons cependant, dans ce texte, une trop forte dose de puritanisme juridique. Le législateur aurait pu faire beaucoup mieux en abordant de front le problème qui lui était posé et en proclamant à l'état de droit ce qui reste, dans le texte soumis au Parlement, une vague possibilité, sujette à tellement de complications qu'on se demande ce qui restera de tout cela quand tous et chacun auront fini de dépecer les moindres virgules du texte... pour des raisons qui ne seront que rarement, comme l'a illustré le premier débat du Parlement sur cette question, les bonnes et les vraies!

Claude RYAN



Les hommes drôles de l'année 1967
2 - Mitchell Sharp

lettres

Sur les subventions aux groupes de théâtre

Nous sommes en faveur des subventions remises par le ministère des Affaires culturelles aux divers groupes de théâtre, dans la province de Québec; et nous sommes heureux que le Conseil des Arts de la Cité de Montréal, comme le Conseil des Arts, à Ottawa, offre des bourses considérables aux différents organismes théâtraux.

Cependant, devant l'affaire insolite du Centre de Théâtre du Vieux Montréal où il est question d'une éventuelle banqueroute ou quasi certaine faillite de près d'un demi-million de dollars, il nous semble que certaines précisions s'imposent.

Nous sommes d'avis que toute troupe théâtrale, dans la province de Québec, recevant un ou des octrois du ministère des Affaires

culturelles, ou de tout autre organisme provincial ou municipal devrait faire paraître, à la fin de la saison théâtrale, un compte rendu détaillé de son bilan financier, dans un quotidien français, dont les bureaux sont situés dans le même territoire.

Et nous exigeons par là, surtout certaines précisions sur les salaires des officiers des dites troupes, de même que quelques détails en cas de double-emploi; c'est-à-dire lorsqu'une troupe joue une pièce étrangère, le traducteur-adaptateur, et parfois metteur en scène, obtient-il double ou triple salaire?

Nous irons même jusqu'à demander qu'un compte rendu précis et détaillé des opérations financières pour la présentation de chaque spectacle soit publié, avec

les dépenses et recettes; de même, qu'avec l'itemisation des budgets octroyés. Il s'agit de l'argent du public, et nous estimons, bien que nous sommes convaincus que certains directeurs de troupe s'opposent vigoureusement à la parution de ces chiffres, que le public qui paie les taxes, et par conséquent, permet aux gouvernements de faire de telles largesses a le droit d'être renseigné. Ajoutons encore une fois que nous favorisons ces subventions, mais, et nous insistons sur ce point, nous croyons que le ministère des Affaires culturelles et même M. le Ministre, doivent permettre au public de savoir comment ont été utilisées les sommes octroyées!

MARC MICHEL PILON
Montréal, 14 décembre 1967

Catholiques anglophones et écoles protestantes

M. Jean-Guy Cardinal, Ministre de l'éducation.

Cher monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur ce qui se passe actuellement à Rosemère, près de Montréal. La tournée des événements, à Rosemère comme ailleurs dans les milieux anglophones, est loin d'être satisfaisante en ce qui concerne nos catholiques de langue anglaise dans notre province.

Les anglo-protestants - pour qui j'ai beaucoup d'admiration - semblent bien déterminés à vouloir engouffrer dans leur système scolaire protestant nos catholiques de langue anglaise. Et cette détermination reçoit tout l'appui de votre ministère. Et pour comble de malheur, les journaux anglophones de notre province, presque tous de culture protestante, battent une pleine campagne actuellement pour étouffer l'éducation catholique dans nos écoles de langue anglaise: d'abord en essayant de convaincre les masses que l'éducation catholique se fait au détriment d'une éducation saine, et qu'une éducation sans Dieu est

la seule que tout honnête homme doit promouvoir.

Notre gouvernement Johnson se glorifie de son honnêteté dans la juste part faite aux anglophones de la province. Je suis, et nous sommes tous complètement d'accord lorsqu'il s'agit d'anglophones de foi protestante. Mais la juste part, en matière d'éducation, est loin d'être accordée aux catholiques de langue anglaise dans notre province de Québec. Nous nous acheminons vers un système où l'éducation des anglophones sera entièrement sous le contrôle du système scolaire anglo-protestant de la province de Québec. Est-ce là, monsieur le ministre, le programme que votre ministère tente de réaliser?

(...) Monsieur Armstrong, président de la commission scolaire protestante de Rosemère, en acceptant les élèves catholiques de Rosemère à fréquenter son école protestante, a réitéré sa foi en l'école protestante de Rosemère. Il a déclaré publiquement que l'école secondaire protestante de Rosemère était protestante et qu'elle le serait dans

l'avenir, et qu'on demanderait aux étudiants anglophones catholiques de s'y intégrer.

Tout récemment, les anglophones protestants ont reçu de votre gouvernement l'assurance que leur système scolaire protestant ne serait pas intégré dans les plans d'unification préconisés par le rapport Parent. Il faut donc avouer que le système scolaire protestant ne connaît pas de changement dans sa confessionnalité. Et c'est à ce système scolaire protestant que votre ministère tente d'intégrer nos catholiques de langue anglaise.

Monsieur le ministre, nous souhaitons que votre ministère prenne sans délai une autre attitude vis-à-vis des catholiques de langue anglaise dans la province de Québec. Nous osons croire qu'avant d'intégrer nos catholiques de langue anglaise à l'école protestante de Rosemère, votre ministère aura d'abord prêté main-forte à leur première demande d'une école où les cadres d'une foi étrangère ne leur soient pas imposés.

LOUIS-GEORGES DUPUIS, ptre
Lachute, 12 décembre 1967

Devant la légalisation prochaine des loteries

Il convient de considérer les modalités d'organisation des loteries, advenant l'amendement que le Parlement fédéral se propose d'apporter bientôt au code pénal en vue de les rendre légales.

Il n'est pas besoin de revenir sur les raisons de cette décision. L'opinion publique s'est souvent manifestée sur la question. Le Gouvernement y trouvera son compte et il corrigera enfin l'illogisme d'interdire les loteries et de permettre le pari mutuel, autorisé depuis longtemps chez nous en matière de courses de chevaux.

Mais voyons les réserves qu'il faut faire avant que ne s'installe l'ordre nouveau. Au cours de voyages dans divers pays, on est étonné de l'envergure qu'y prennent les loteries et contrarie par certains aspects de leur fonctionnement.

Ainsi la loterie peut prendre l'allure d'une importante industrie et en arriver à des tirages hebdomadaires. Et ce qui est pire, les billets y sont vendus dans les rues, où les vendeurs ne peuvent circuler sans

être sollicités par des vendeurs qui constituent une véritable nuisance publique.

Encore, il ne s'agit là que d'une seule loterie, de caractère national. Mais si, éventuellement, il faut que les dix Provinces (sans oublier les cinquante Etats américains) aient chacune la leur, comme les loteries ne respectent pas les frontières, on sera en pleine pagaille et on se morigé les provinces à se donner cette boîte de Pandore.

Est-il possible d'éviter cela? Il semble que oui. Au lieu d'amender le code pénal pour autoriser les provinces à se donner des loteries, qu'on amende pour permettre au gouvernement fédéral d'organiser une loterie nationale, qui pourrait fonctionner comme suit:

Les billets seraient vendus dans les bureaux de poste, lesquels desservent jusqu'aux plus petites localités, sans sollicitation directe.

Les frais d'administration seraient ajoutés au prix du billet. Ainsi, si ces frais sont estimés à dix pour cent des recettes, un

billet se vendrait \$1.10 au lieu de \$1.00. Nous payons \$1.10 pour un permis de pêche annuel, apparemment pour la même raison.

Le nombre des tirages serait limité à trois ou quatre par an, comme pour les "sweetstakes" d'Irlande; c'est un rythme qui semble raisonnable.

Après l'attribution des prix, les recettes nettes pourraient être partagées avec les provinces, conformément à leur population, ou au prorata de la population, ou selon un mode de répartition.

Les gouvernements provinciaux ne pourraient affecter ces revenus qu'à des fins déterminées. Evidemment, qu'ils soient d'abord appliqués à la santé, sans laquelle l'éducation elle-même ne sert à rien. On ne le sait que trop, en compromettant la santé, la maladie et l'infirmité enlèvent tous les charmes de l'existence. Sans la santé, à laquelle l'ignorance et la pauvreté sont étroitement subordonnées, les libertés de religion, d'expression et d'association sont de vains mots; le droit de propriété ne trouve guère à s'exercer; le don même de la vie est un fardeau.

Quoi qu'il en soit, fonctionnant selon les conditions décrites ci-dessus, une loterie nationale éviterait les inconvénients qui rendraient des loteries provinciales plus nuisibles qu'utiles, tout en conservant les avantages que l'on recherche. Le goût des jeux de hasard est si profondément enraciné dans la nature humaine que l'homme ne peut facilement refouler cet instinct simplement parce que l'Etat le demande; il continuera plutôt à violer la loi. Il sait que ses chances de gagner un gros lot sont bien minimes, mais il sait surtout que, sans au moins un billet de loterie, ses chances sont absolument nulles.

JULES GILBERT, M.D.
Montréal, 15 décembre 1967

BLOC NOTES

Le statut de la capitale canadienne

Le maire d'Ottawa, M. Don Reid, a affirmé mardi devant le conseil municipal que si cette ville devient un district fédéral contre son gré et sans l'appui de ses citoyens, on fera un grand tort à l'unité nationale. Cette déclaration paraît étonnante car l'idée d'un district fédéral, sur le modèle de Washington, qui fut préconisée en certains milieux durant les dernières décennies, est aujourd'hui abandonnée.

La région de la capitale nationale, au sujet de laquelle une commission fédérale a reçu du Parlement canadien des pouvoirs d'aménagement, embrasse une étendue de 1,800 milles carrés dans les provinces d'Ontario et de Québec, autour d'Ottawa et Hull, mais les deux provinces s'opposent à toute cession de leurs droits sur ces parties de leurs territoires respectifs, de sorte qu'il n'est pas question de créer un district fédéral où le gouvernement central exercerait son autorité sur les sujets réservés aux provinces et, notamment sur les municipalités.

La plus récente information à ce sujet date du début de décembre: un communiqué du bureau de M. Pearson a annoncé que des fonctionnaires fédéraux et des fonctionnaires ontariens et québécois devaient entreprendre une étude conjointe en vue de l'établissement d'une capitale nationale. On a écarté d'a-

vance toute cession de territoire au gouvernement central et tout amendement à la constitution quant aux prérogatives des deux provinces sur cette région.

Il est probable que les deux provinces établiront de part et d'autre des organismes chargés de les représenter et de traiter avec le gouvernement central ou avec la Commission de la capitale nationale. La commission qui enquête sur l'intégrité du territoire du Québec doit soumettre un rapport au sujet de la partie québécoise de la capitale nationale. Pour ce qui est de la partie ontarienne, le gouvernement de Toronto a indiqué son intention d'instituer un gouvernement régional qui aura autorité sur toutes les municipalités incluses dans la région de la capitale nationale. Dans sa déclaration de mardi, le maire Reid a dit que la ville d'Ottawa est favorable à la création d'un tel conseil régional qui serait chargé des services intermunicipaux.

Le bilinguisme à Ottawa

Puisque le maire d'Ottawa approuve ce projet de gouvernement ontarien et que d'autre part il n'est pas question d'un district fédéral sous l'autorité exclusive du gouvernement central, sa protestation de mardi manque de précision, du moins dans la forme où l'a transmise une dépêche d'agence. Si les craintes de M. Reid concernent les recom-

mandations de la Commission Laurendeau-Dunton au sujet de la partie ontarienne de la capitale et notamment d'Ottawa, c'est assez inquiétant pour l'avenir du Canada.

Ces recommandations n'ont rien d'excessif et représentent un minimum; la capitale d'un pays bilingue doit donner l'exemple du bilinguisme et de l'égalité de statut des deux langues officielles à tous les échelons de l'administration publique, dans les services, dans les débats et les documents des gouvernements locaux, dans les tribunaux de première instance, dans l'enseignement public. Or la Commission Laurendeau-Dunton a constaté qu'Ottawa est loin de donner l'exemple, elle affirme que "dans le reste du Canada, il n'existe nulle part pareille concentration de francophones aussi peu avantagés en matière de droits linguistiques."

La commission note aussi que "le bureau des commissaires de cette ville (Ottawa) est le seul organisme public du Canada qui ait refusé de collaborer à notre enquête".

L'on peut donc s'inquiéter des propos de M. Reid. Si Ottawa ne devient pas une ville officiellement bilingue et n'accepte pas les recommandations modérées de la Commission Laurendeau-Dunton, les chances de maintenir la fédération canadienne seront fort compromises. M. Reid devrait donner plus de pré-

sions sur ses propos de mardi.

P.S.

Une académie judiciaire

Le New York Law Journal du 14 décembre dernier nous faisait part d'une expérience vraiment intéressante qu'on est à tenter dans la métropole américaine. Il s'agit de la mise sur pied d'une académie judiciaire pour la formation des nouveaux juges ou pour le perfectionnement des juges déjà en exercice. Cette initiative est due aux juges en chef des départements judiciaires I et II de la division des appels et elle a été rendue possible par une subvention de \$120,000 de la Fondation Ford.

Cette académie, dont les cours commenceront au début de février, fonctionnera sur une base expérimentale durant une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'à l'épuisement de sa subvention. Si l'expérience est concluante, on espère que l'institution fera définitivement partie par la suite du système judiciaire de l'Etat de New York.

Les deux juges en chef qui ont lancé le projet ont noté que, depuis de nombreuses années, les juges des cours de New York sentaient le besoin d'un tel centre de formation où les nouveaux venus pourraient se familiariser avec les problèmes qui les attendent et où les anciens déjà en fonction pourraient échanger des idées, discuter

des nouveaux développements dans le champ du droit et maîtriser toujours davantage les lois qu'ils ont à administrer.

"Quand l'Académie sera en pleine activité, ont dit les deux juges en chef, chaque nouveau juge pourra, avant de monter sur le banc, être mis parfaitement au courant par quelques-uns de ses futurs collègues et par d'autres experts de la juridiction du tribunal où il accède, du nouveau rôle qu'il assume et de toutes les ramifications de l'administration judiciaire. Par contre, les juges déjà en fonction bénéficieront de séminaires qui feront partie de leurs activités judiciaires."

Les cours d'orientation donnés aux nouveaux juges seront d'une durée de deux semaines. Ils seront différenciés selon la nature du tribunal auquel le futur magistrat a été assigné. Les séminaires de perfectionnement pour les juges en exercice s'échelonnent sur une période de 42 semaines, du début de septembre au milieu de juin, et réuniront séparément les juges de chaque cour particulière.

Il ne fait pas de doute que notre Barreau et notre Magistrature voudront surveiller cette initiative de près. La justice étant avant tout un service au public, l'intérêt général commande qu'on prenne tous les moyens possibles pour en améliorer sans cesse la qualité.

V.P.

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Justice et objectivité au Conseil canadien des relations ouvrières

par Jean Marchand

Le 4 décembre, M. John Nicholson, ministre fédéral du travail, proposait l'adoption en première lecture du bill C-186 visant à modifier certaines dispositions de la loi sur les relations industrielles du Canada. Les modifications proposées portent essentiellement sur la composition, les attributions et le mode de travail du Conseil canadien des relations ouvrières. Le bill propose, entre autres, la nomination de deux vice-présidents au lieu d'un seul, la possibilité pour le Conseil de créer des "sections" pour l'étude de certains cas et enfin la création au sein du Conseil d'une "section d'appel". Le but de ces différents amendements est visiblement de faire droit à certaines représentations faites par la CSN auprès des autorités fédérales. Le bill, même si on ne le dit pas clairement, aurait pour effet de faciliter la reconnaissance d'unités syndicales de négociation à l'échelle d'une région ou d'un groupe culturel particulier. Le projet de loi a donné lieu, comme on s'y attendait, à une levée de boucliers de la part des dirigeants du Congrès du travail du Canada et de plusieurs députés d'opposition. A l'occasion du débat qui a suivi la motion de M. Nicholson, M. Jean Marchand, ministre fédéral de la main-d'œuvre et de l'immigration, a tenu à faire connaître son opinion. Voici de larges extraits des discours prononcés aux Communes par M. Marchand.

seulement, son objectivité n'est que dans sa tête, parce que dans la réalité concrète, et à part cela — c'est que la loi n'a pas voulu que ces gens-là soient objectifs dans le sens où on peut l'entendre d'un juge d'une Cour régulière. Au fait, on a si peu voulu qu'ils soient objectifs, qu'on a établi le Conseil d'une façon paritaire; quatre représentants des employeurs d'un côté, et quatre représentants du monde ouvrier de l'autre. Pourquoi a-t-on agi de la sorte? Si ce sont des gens objectifs, pourquoi va-t-on les chercher ainsi, d'une façon paritaire, dans un groupe et dans l'autre? C'est parce qu'on sait bien, — et le député d'York-Sud le sait autant que moi — que ces gens-là représentent des intérêts. Cela ne veut pas dire qu'ils sont malhonnêtes, mais ils sont là pour représenter les intérêts de leur centrale et de leurs groupes affiliés, et quand ils font cela, ils agissent conformément à l'esprit de la loi.



ces ne soient pas commises, qu'on détruit l'objectivité du Conseil, c'est pousser un peu fort. Ces arguments seraient peut-être valables auprès de quelqu'un qui n'a jamais vu fonctionner un conseil de relations ouvrières, mais je diffère d'opinion, sachant fort bien que les gens qui représentaient ma centrale au sein du Conseil canadien des relations ouvrières représentaient ma centrale, comme les autres représentaient la FTQ, et comme les représentants des employeurs représentaient les employeurs. A mon sens, il n'a jamais été question d'une autre objectivité que celle-là, dans la loi.

De certains cas d'injustice...

Alors, monsieur le président, lorsqu'on vient nous parler de subterfuge, je suis d'accord que c'est vraiment pousser la chose un peu loin. Au fait, lorsqu'un syndicat, qui n'est pas représenté au sein du Conseil ou qui y est représenté de façon minoritaire, se présente devant cet organisme et, à cause du jeu des intérêts, des tendances naturelles et des conceptions normales des repré-

sentants, au point de départ, est défait ou ne peut obtenir justice, je suis d'accord que toute personne qui a le sens de l'objectivité et de la justice devrait être prête à reconsidérer la structure de ce Conseil — compte tenu des cas auxquels j'ai fait allusion — de manière que tous les citoyens canadiens, toutes les organisations — non pas simplement quelques-unes, mais toutes — aient l'assurance d'obtenir justice devant le Conseil canadien des relations ouvrières. (Applaudissements.)

Monsieur le président, je ne parle pas simplement des syndicats affiliés à la CSN, mais de tous les syndicats qui, accidentellement ou suivant la constitution du Conseil, ne sont pas représentés au sein de ce Conseil. Il existe dans le monde du travail — et sans doute que nos amis du Nouveau parti démocratique le savent autant que moi — des intérêts, des intérêts non seulement de la part des syndicats, mais de la part des employeurs. Au fait, à l'heure actuelle, et justement à cause de la diversité du monde syndical du Canada, on peut citer un grand nombre de cas où ce sont les employeurs qui décident du syndicat qui doit être reconnu, et non pas les représentants syndicaux. Ce sont les employeurs qui sont la balance du pouvoir, des que le groupe syndical se divise. C'est normal, cela? C'est cela qu'on veut? C'est cela qu'on veut donner aux employeurs? Le droit de décider, pour leurs travailleurs, de leur syndicat? Et cela sera vrai à l'inverse dans d'autres milieux, monsieur le président.

Sans mentionner de nom, je sais que quand un employeur a des relations normales et harmonieuses avec une centrale spéciale, il est normal, pour cet employeur-là, au sein du Conseil canadien des relations ouvrières, si cette centrale a des intérêts, de favoriser, d'appuyer, à moins qu'il y ait

des objections de principe — le syndicat requérant, parce que cela le favorise, d'une façon indirecte évidemment. C'est normal. On a voulu que ce soit comme cela, et qu'on n'arrive pas avec des questions d'objectivité!

L'intention du législateur: équilibrer davantage la représentation au sein du Conseil

Pourquoi, monsieur le président, demande-t-on aux ministres de ne pas avoir d'intérêts privés, par exemple, ou de ne pas être administrateurs de compagnies? Est-ce parce que la Chambre des communes n'a pas confiance en l'objectivité des ministres actuels ou de ceux qui pourront être nommés éventuellement? Ce n'est pas pour cela, c'est parce qu'on sait que lorsqu'ils ont des intérêts, c'est dangereux pour l'objectivité.

Cela ne veut pas dire que les membres du Conseil sont des personnes malhonnêtes; qu'on ne mette pas dans notre bouche des choses que nous n'avons jamais dites. Moi, je crois que les membres du Conseil sont des personnes honnêtes, qu'elles viennent du Congrès du Travail du Canada ou qu'elles soient désignées par des employeurs. Je crois que la plupart — tous ceux que je connais, en tout cas — sont des personnes à qui je me ferais dans n'importe quel cas, excepté dans les cas où ils ont des intérêts. A ce moment-là, il est normal que le législateur équilibre la représentation au sein du Conseil de manière que le jeu des intérêts ne soit pas le jeu de la justice. C'est tout ce que nous voulons faire; nous tentons de maintenir le principe de la représentation des intéressés, au sein de ce Conseil. Cependant, monsieur le président, il est impossible d'avoir tous les intéressés au sein du Conseil canadien des relations ouvrières.

Aujourd'hui, il y a la grande centrale, soit le Congrès du Travail du Canada. A côté, il y a la Confédération des Syndicats nationaux, qui n'a qu'un représentant; il y a aussi d'autres syndicats qui peuvent être des syndicats de bonne foi ou qui peuvent être organisés, et qui ne sont pas représentés au sein du Conseil canadien des relations ouvrières. Est-ce que cela veut dire qu'ils n'auront pas la même chance que les syndicats affiliés au Congrès du Travail du Canada, parce qu'ils ne sont pas représentés au sein du Conseil canadien des relations ouvrières? Cela veut-il dire qu'il y a des citoyens, des organisations libres au Canada qui n'auront pas le même traitement que les autres? La Chambre désire-t-elle traiter différemment les groupes? Je ne le crois pas.

Je sais très bien que certains groupes ont été défaites devant le Conseil canadien des relations ouvrières uniquement parce qu'ils n'avaient pas de représentants pour défendre leurs intérêts. C'est évident! Tout le monde sait cela. Regardez comment le monde du travail insiste pour être représenté partout. Est-ce parce que le monde du travail craint l'absence d'objectivité de la part de ceux qui sont nommés par le gouvernement? Non. C'est parce qu'ils ont des intérêts, des points de vue, et c'est justement ce dont ces conseils ont besoin.

Garantir l'impartialité dans les structures

Alors, monsieur le président, le but de cette résolution est justement de faire en sorte que la structure du Conseil assure l'impartialité, non pas accidentellement et parce qu'il est composé de bons hommes; au fait, cette structure devrait au moins assurer un équilibre dans tous les cas, surtout dans les cas de conflit.

C'est dans la résolution actuellement à l'étude, monsieur le président — je m'excuse si je suis resté debout — dans laquelle il est mentionné qu'il y aura un tribunal d'appel. Pour la gouverne du député d'York-Sud, cela change la structure; au fait, c'est une nouvelle. C'est pour cela que je dis que nous avons tenté de créer une structure qui, vraiment donne des garanties d'impartialité. Quant à moi, monsieur le président, je suis persuadé d'une chose, et c'est qu'un organisme comme le Conseil canadien des relations ouvrières ou n'importe quel organisme qui doit rendre justice, au Canada, doit offrir des garanties d'impartialité, et que ce Conseil, pas plus qu'un autre ministre du gouvernement, ne doit appartenir à une organisation en particulier. Personne n'a le droit d'exercer un monopole sur les conseils des relations de travail ou sur d'autres organismes canadiens qui s'occupent des relations ouvrières. A l'heure actuelle, malheureusement, disons que trop souvent c'est le cas. C'est ce que nous avons voulu corriger.

On a parlé tout à l'heure de sectionnement de syndicats qui peuvent se battre, entretenir la division dans les rangs du travail. Monsieur le président, je trouve très faible l'argument des défenseurs des syndicats ouvriers qui tentent de se reposer sur la loi pour réaliser l'unité syndicale au Canada. Je doute très fort de leur jugement et de leur sagesse. Le mouvement syndical peut réaliser lui-même son unité de structure, mais même sans unités de négociation. Lorsqu'un mouvement ouvrier doit dépendre de la loi pour réaliser cette unité-là, je trouve cela extrêmement faible et décevant, parce qu'en vertu de cette résolution et, plus tard, en vertu du bill il n'y aura rien qui empêchera l'unité du mouvement syndical et la tentative de faire déterminer les unités de négociation à la dimension de leur choix.

Par ailleurs, on veut maintenant des privilèges et, surtout étouffer certaines voix qui se font entendre et que l'on sait flatter à l'occasion pour d'autres fins. Mais quand il se pose un problème concret, cela ne va plus; c'est bon simplement pour les déclarations de principe.

Quant il s'agit de statut particulier, de la théorie des deux nations ou de tenir compte des différents milieux au Canada, en principe, cela va toujours, mais dès qu'on veut toucher à une loi qui enlève des privilèges exagérés, qui corrige des situations abusives, on crie à l'objectivité, on crie aux traditions, dans le monde syndical.

Monsieur le président, à mon sens, la plus belle tradition du monde syndical, c'est de rechercher la justice, non seulement pour une centrale syndicale, mais pour toutes les centrales syndicales et pour tous les travailleurs.

Le domaine des relations ouvrières en est un, comme on l'a mentionné, très spécialisé. Il a donné lieu à la création de tribunaux spéciaux, soit dans le domaine de l'accréditation, soit dans le domaine de la conciliation. Il est certain, comme on l'a mentionné, que ces problèmes ne sont pas seulement des problèmes légaux, mais, avant tout, des problèmes économiques et sociaux d'une nature bien particulière, que les tribunaux réguliers ne sont pas prêts à considérer d'une façon objective.

L'objectivité pure existe-t-elle sous le régime actuel de représentation?

Cependant, en discutant d'un projet de loi comme celui-là, monsieur le président, on peut faire du sentimentalisme, voire même de l'angélisme, mais je crois que, à l'heure actuelle, ce n'est pas le gouvernement qui utilise des subterfuges, mais bien ceux qui tentent de faire croire à la Chambre, que les tribunaux d'arbitrage, les Commissions de relations ouvrières sont autre chose que ce qu'ils sont, c'est-à-dire des organismes

qui représentent des intérêts de groupes. Et cela n'est pas de l'hypocrisie; c'est simplement comme cela.

Il arrive, par exemple, que les représentants ouvriers au sein des conseils de conciliation — si mes renseignements sont exacts — n'ont jamais si favorable de rapport minoritaire favorable à l'employeur, et je ne me souviens pas d'avoir vu un représentant de l'employeur signer un rapport minoritaire favorable aux travailleurs. Même s'ils sont très objectifs, ce n'est jamais arrivé.

Je n'ai jamais vu, au sein du Conseil canadien des relations ouvrières, des membres du Congrès du Travail du Canada voter contre un de leurs syndicats intéressés alors qu'il était en conflit avec un autre syndicat. Il est arrivé que les membres du Congrès du Travail du Canada se soient divisés lorsqu'ils avaient affaire à deux requêtes provenant de leur propre centrale, mais jamais lorsqu'il s'agissait d'une seule requête provenant d'un syndicat du Congrès. Evidemment, c'est pure coïncidence!

C'est sûr qu'il y a cette objectivité dont nous parlait le député d'York-Sud (M. Lewis);

Lettres

Sur une critique

Cher M. Ryan, Le procédé utilisé pour nous faire part de vos opinions — en particulier sur la question nationale — est souvent fort déconcertant si l'on songe que vous faites le champion de l'objectivité et de la lucidité. Dans une telle conjoncture, certains de vos éditoriaux des derniers mois laissent dans l'esprit de vos lecteurs les plus assidus, une impression d'étonnement et de déception.

L'un de ces écrits met en doute la représentativité des Etats Généraux. C'est votre droit le plus strict bien sûr. Mais vous affirmez comme base de votre argumentation que le noyau de ces éléments indépendantistes était la seule explication de la tournure des événements. Or, affirmer qu'une hypothèse est la seule explication valable en se basant sur la vérité de la conséquence de cette hypothèse, c'est donner dans ce que la logique appelle, depuis Aristote, le "sophisme du conséquent". On n'a pas à tenir compte du fait que cette hypothèse a pris la forme d'une interrogation car personne n'était là pour affirmer le contraire, et le reste de l'article prend cette hypothèse pour une certitude acquise.

En second lieu, vous avez parlé d'une rédefinition du statut de M. Léger au sein du Devoir. Etait-ce une façon de l'éliminer en douceur? Il faut bien dire qu'il n'a pas noirci beaucoup de votre papier depuis cette affaire. En d'autres circonstances, il faudrait être patient, mais n'était-ce pas vous qui disiez, dans un autre éditorial, que la démocratie "passe par la dissidence"? En n'acceptant pas une dissidence dans votre page éditoriale, ne tentez-vous pas d'outrepasser une loi que vous voulez voir respectée par les autres? L'unité idéologique du Devoir ne pouvait souffrir une pareille différence d'opinion, dites-vous. Comment alors l'unité d'une nation, qui est autrement plus difficile à sauvegarder, comment pourra-t-elle se réaliser dans le respect des dissidences, si ceux qui tentent de la faire suivent votre exemple?

Enfin, votre éditorial de mercredi le 13 décembre a de quoi ébahir le lecteur le moins attentif. Avez-vous raison de relever quelque résonance fasciste dans la réponse de votre interlocuteur étudiant? Je n'en sais rien, je n'étais pas présent à la discussion et je n'en connais pas le contexte. Cependant il est évident que les remarques que vous faites par la suite s'adressent aux indépendantistes puisque ce sont eux surtout qui parlent de liberté collective. Je veux bien croire que c'est au fascisme, au racisme et au totalitarisme en soi que vous vous en prenez. Mais le rapport qui, par le biais de l'idée de liberté collective, ne pouvait manquer de s'établir entre les partisans de l'indépendance et les tendances que vous condamnez n'a pu échapper à votre oeil expérimenté. Et si vous n'avez pas pris soin de l'éliminer de l'esprit du lecteur... c'est que vous tenez à ce qu'il y reste. Ou alors, il n'y a rien à comprendre... De

plus, est-il nécessaire de vous dire qu'une telle alléguation est tout à fait dénuée de fondement? Il me semble qu'il y ait là matière à réflexion.

LUC GAGNON
Cap de la Madeleine,
14 décembre 1967

Le métro et les villes de la banlieue

Monsieur Lucien Saulnier, président du Comité exécutif de Montréal, a annoncé dans un discours, le 12 décembre 1967, que Montréal allait prolonger le métro. Cependant, non seulement Montréal, mais dix-neuf autres municipalités paient déjà et paieront pour le métro. Ces municipalités auraient pourtant dû être consultées et voir les plans, les budgets de construction et d'opération de même que tous les détails de ces projets, mais elles ont tout simplement été mises au courant du fait accompli par la voie des journaux.

D'une répartition de \$18,366,371.56 pour l'exercice financier se terminant le 30 avril 1967.

Montréal devra payer \$11,594,708.39, et les dix-neuf autres municipalités \$6,771,662.17 au prorata (noter que le métro ne circule dans aucune des municipalités de banlieue). Dans son projet initial, le métro ne devait pas être à la charge des contribuables, et les municipalités ne furent pas consultées à ce sujet. Maintenant, le métro coûte à chaque contribuable de Montréal et des municipalités environnantes 2.66 du mille (1.66 l'an dernier).

Le métro est sans doute utile et même nécessaire pour Montréal et le maire Drapeau doit être félicité d'avoir réussi un tel projet, mais aucune taxe ne devrait être imposée sans consultation au préalable.

Il est temps maintenant de former un organisme intermunicipal destiné à contrôler la Commission des Transports de Montréal et à planifier les développements futurs. Le système actuel de planification et d'opération du métro ne repose pas sur une base démocratique.

WILLIAM TETLEY,
Echevin de Ville Mont-Royal
19 décembre 1967

Vente semi-annuelle d'hiver

POUR

PROFITEZ-EN SANS TARDER

COMPLETS SUR MESURE
rég. jusqu'à \$110
\$79⁹⁵
2 pour \$150

PALETOTS D'HIVER
prêts à porter
Rég. \$80.00 pour **\$55⁰⁰**
Rég. \$90.00 et plus pour **\$65⁰⁰**

COMPLETS PRETS A PORTER
rég. \$90
SPECIAL: \$59⁰⁰
2 pour \$110

COUPE IMPECCABLE SATISFACTION ASSURÉE

CHAPEAUX
marque connue
rég. \$9.95 à \$23.00
Réduction de 50%

FOULARDS
rég. \$3.95 à \$17.95
Réduction de 50%

GANTS
doublés et non doublés
rég. \$3.00 à \$16.95
Réduction de 50%

SOULIERS
marque connue
rég. jusqu'à \$29.95
en vente à **\$16.99**

PALETOTS DE CUIR
rég. \$115.00 à \$135.00
en vente à **\$85.00**

CHANDAILS
DE BAN-LOW
manches longues
rég. \$6.95 à \$14.95
Réduction de 30%

GILETS DE LAINE
assortiment incomplet
rég. jusqu'à \$9.99
Assortiment régulier:
Réduction de 30%

VESTES DE SKI ET APRES-SKI
rég. \$19.95 à \$90.00
Réduction de 40%

BOTTES APRES-SKI
marque connue
LOUP MARIN rég. \$45.00 pour **\$33.00**
imitation loup marin — 27.95 ... pour **\$22.00**
Assortiment incomplet Spécial **\$9.99**

CHEMISES HABILÉES
marque connue
rég. \$5.50 à \$8.00
spécial 3 jours **\$10.00**

PANTALONS DE SKI
rég. \$29.95
en vente **\$19.99**

TAILLEUR **Pat Fitzgibbon**

1460 EST, RUE ONTARIO - 524-3075

SENSATIONNEL

LE CADEAU DES FÊTES DU MAGASIN DE DISQUES LE PLUS POPULAIRE DE MONTRÉAL

LES 9 SYMPHONIES de GUSTAVE MAHLER

14 disques microsillon stéréo dans un album de luxe avec cahier

UNE ÉDITION LIMITÉE

Orchestre du New York Philharmonic et Orchestre Symphonique de Londres dirigée par Léonard Bernstein sur disques

COLUMBJA

REG. \$120.00 Spécial Montrose **\$89⁰⁰**
Album No GMF-765

MONTROSE

3162 est, Bélanger Montréal 36 RA. 9-2833

Suites de la première page

PRÉLÈVEMENT

que petit à petit au cours des prochains mois, à mesure que la Trésorerie publiera le bilan des réserves fin décembre, fin janvier et le détail de ses opérations avec l'étranger, rappelle-t-on dans les milieux économiques. L'ampleur considérable de l'hémorragie d'or des États-Unis, alors que les réserves américaines étaient tombées à 12,965 milliards de dollars à la fin novembre, leur plus bas niveau depuis 1937, prouve que la prise de mesures énergiques, telle que celles qui viennent d'être annoncées par le président Johnson pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements des États-Unis et la confiance dans le dollar, était indispensable, dit-on dans ces milieux.

Entre-temps, M. Nicholas Katzenbach, sous-secrétaire d'Etat américain, est arrivé hier soir à Bruxelles où il s'entretiendra avec les membres de la Commission des Communautés économiques européennes et les dirigeants belges du contenu des mesures annoncées par le président Johnson pour résorber le déficit de la balance des paiements américains.

Avant de quitter Bruxelles pour La Haye, M. Katzenbach se rendra au siège de l'OTAN où il rencontrera M. Manlio Brosio, secrétaire général de l'organisation.

Satisfaction à la Maison-Blanche

Certes, certaines critiques se sont fait entendre, du côté des banques notamment, mais, dans l'ensemble, tant au Congrès que dans les milieux d'affaires, la réaction a été ou bien favorable, ou bien résignée. Pour le chef de l'Exécutif, cette attitude est encourageante à deux titres, dit-on dans ces milieux. D'une part, elle permet de penser que les principaux objectifs du programme seront atteints. D'autre part, M. Johnson peut espérer que les sacrifices qu'il lui nuiront pas dans la course à la Maison-Blanche si, comme

probable, il sollicite un nouveau mandat en novembre 1968.

Le Canada, peu touché

On ne croit pas que les nouvelles politiques d'investissement aient un effet considérable sur le Canada, qui se trouve dans une situation particulière à cause de son déficit avec les États-Unis. Au contraire, le Canada bénéficiera probablement des restrictions sur les voyages, puisque beaucoup d'Américains qui habituellement se rendent en Europe se dirigeront plutôt désormais vers le Canada pour leurs vacances, particulièrement s'ils doivent payer un supplément pour séjourner à l'étranger.

A Paris, par contre, on estime que les mesures d'austérité financière annoncées par le président Johnson ne seront pas favorables au tourisme français.

"Il est un peu prématuré pour donner des impressions, a déclaré M. Jean Ravanel, commissaire au tourisme. En effet, nous ne savons pas encore avec précision la nature des mesures qui seront présentées au Congrès..."

En 1966 (année moyenne), la France avait reçu la visite de quelque 700,000 Américains qui avaient dépensé environ 428 millions de dollars (ce chiffre global comprend, il faut le préciser, les dollars dépensés par les Canadiens, les Américains du sud et les militaires américains).

Par rapport au total des devises laissées en France par les touristes étrangers, la part américaine représente 40%.

MASSEY

salut à l'ancien vice-roi et 50 autres militaires ont été enterrés.

Cinq officiers des Queen's Own Rifles du Canada, régiment d'infanterie auquel M. Massey avait déjà appartenu, portaient les décorations du défunt sur des cousins de velours.

Les policiers ont transporté le cercueil jusqu'à un corbillard qui a conduit le corps à la cathédrale anglicane Christ Church où le service funèbre sera célébré à 10 heures, à midi.

La foule était admise à rendre un dernier hommage à l'ancien gouverneur général à compter d'hier après-midi. Elle pourra de nouveau le faire ce matin, de 8 heures à 10h30.

Après le service funèbre, le corps sera transporté sur une prolonge d'artillerie et le cortège empruntera la rue Wellington, passera devant les édifices du gouvernement et s'arrêtera au cénotaphe national.

Le cercueil sera alors placé dans un corbillard qui le transportera jusqu'à la gare Union où il sera mis à bord d'un train spécial à destination de Port Hope, en Ontario.

Les anciens concitoyens de M. Massey pourront ce soir rendre une dernière visite au défunt avant l'inhumation qui sera faite demain matin, à 11 heures, à l'ombre de l'église anglicane de St-Marc.

M. Massey avait été gouverneur général du Canada du 1er février 1952 au 1er août 1959, date de la nomination de feu le général Georges Vanier à ce haut poste.

M. Massey a succombé à une pneumonie samedi à Londres. Il était âgé de 80 ans.

Le gouverneur général et Madame Roland Michener ont été parmi les premiers à défiler devant le cercueil fermé, hier après-midi.

M. Michener y a déposé une gerbe de fleurs au nom de la reine Elizabeth.

Me G. Henri Séguin

Me G. Henri Séguin, notaire, est décédé à Montréal le 2 janvier 1968 à l'âge de 71 ans. Il a fait ses études de droit à l'université de Montréal et a exercé sa profession jusqu'à ses 57 ans, lorsqu'il était l'un des associés de l'étude "Séguin & Desjardins".

Il a été président de l'Association des jeunes notaires de Montréal et de l'Association du notariat de Québec pendant 20 ans et de son conseil, il en fut le vice-président.

M. Séguin était aussi membre de l'Union internationale du notariat latin, membre de l'Association du Barreau canadien et de son conseil, et il a été président de Conférence des organismes directeurs de la profession juridique au Canada. M. Séguin avait également été membre pendant plusieurs années et président des Délégués de l'université de Montréal.

Il était membre du Club St-Denis, du Club de Réforme, du Cercle universitaire de Montréal, du Club Winchester et de la Chambre de commerce de Montréal.

Il laisse dans le deuil son épouse, Juliette Brodeur, ses enfants, Gilles, Claude, notaire, et Nicole (Mme Gilles Forget), ses belles-filles, Jacqueline Tarte et Janine Leduc, son gendre, le docteur Gilles Forget, ses 13 petits-enfants et ses trois soeurs, Alice, Clémentine (Mme Emile Rochon) et Madeleine.

La dépouille est exposée aux Salons J.R. Deslauriers, 5650, Chemin de la Côte-des-Neiges, et les funérailles auront lieu en l'église Notre-Dame-des-Neiges, vendredi, le 5 janvier, à 9h. a.m.

LEADERSHIP

être sur les rangs. Un certain nombre d'entre eux hésitent à répondre affirmativement à la question pour des considérations diverses.

Le ministre des forêts a pour sa part fait savoir au cours d'une récente émission de radio destinée aux femmes qu'il ne favorisait pas la candidature d'un Canadien français.

Plusieurs députés du Québec souhaitaient que cette question soit tranchée collectivement et que la même méthode s'applique au choix d'un Canadien français si on décidait qu'il doit y avoir un sur la liste des candidats. Mais rien encore n'indique que cela soit possible.

LE JAPON

Suite de la page 7

achète de plus en plus ses produits fins et aura chez elle, par exemple, trois usines de montage d'automobiles. Le commerce Australie-Japon a plus que doublé entre 1960 et 1966.

On peut en dire autant du Canada. Il est devenu le troisième fournisseur du Japon après les États-Unis et l'Australie, lui vendant abondamment blé, pétrole, viande, bois, papier, etc., ainsi que de l'uranium pour ses réacteurs atomiques "pacifiques".

Le Japon accroît ses investissements au Canada, par exemple dans l'industrie du bois et la prospection pétrolière. Il vient d'y établir quatre usines de montage d'automobiles.

Les représentants de ces trois pays "occidentaux" du Pacifique, Australie, Nouvelle-Zélande et Canada, siègent de plus en plus souvent avec ceux du Japon, leur ancien ennemi et ceux des pays du Sud-Est asiatique, dans des conférences ou des organisations communes qui prouvent bien le démarrage de l'association Asie-Pacifique: réunions de comités régionaux de "businessmen", nouvelle Banque du développement asiatique, et surtout nouveau conseil gouvernemental de l'A.S.P.A.C. (Asian Pacific Council) créé en 1966.

Dernière nouveauté enfin de la zone du Pacifique, et l'une des plus saisissantes, le Japon élargit maintenant son action vers le nord en jetant les bases d'une collaboration avec les plus beaux pays de cette zone: la Sibirie. L'invitation est venue de Moscou, qui depuis trois ou quatre ans fait à Tokyo des offres répétées pour sa participation au développement de la Sibirie, offres qui sont même bien plus importantes que tout ce qu'il est en état d'entreprendre. Trois grands projets ont fini par prendre corps et sont en discussion: 1) Four-niture d'équipements aux industries sibériennes, notamment celle du bois, en échange de matières premières; 2) Exploitation du pétrole sibérien et du gaz naturel de Sakhaline, le Japon fournissant notamment des pipelines et développant le port de Nakhodka; 3) Développement de la mine de cuivre géante d'Udokan, dans la région du Baïkal. Il est clair que Moscou voudrait accélérer le développement de la Sibirie pour mieux faire face à la montée de la puissance chinoise.

Le vrai troisième grand: la Chine

Mais la Chine, précisément, où est-elle donc dans les plans japonais? Certes, l'association Asie-Pacifique de M. Miki n'a pas de place pour elle, mais elle n'est pas non plus une machine de guerre montée contre elle. Avec la Chine aussi, le Japon poursuit une "diplomatie économique" qui, mettant de côté les considérations idéologiques, s'efforce de fonder de bonnes relations sur un développement des relations commerciales.

L'état actuel du commerce sino-japonais mériterait d'être étudié ici plus longuement. Il est déjà assez actif pour être devenu en 1966 plus important que le commerce russo-japonais. La Chine elle-même paraît en souhaiter le développement, malgré ses griefs contre le caractère réactionnaire à ses yeux de la politique nipponne. Mais, pour le Japon, les profits actuels de ce commerce ne sont après tout que bien secondaires. Ce qui est important c'est de préparer l'avenir, de rester en bons termes avec le géant chinois, en prévision du jour où il aura terminé sa reconstruction intérieure et fera son entrée en scène comme grande puissance économique.

La situation asiatique et la position du Japon se trouveront alors profondément changées. Quelle sera en effet la place qui reviendra à la Chine? Mais tout simplement la troisième, celle-là même que le Japon aura occupé pendant un certain temps! Le troisième dans l'économie du Pacifique, peut-être dans celle du monde, ne sera pas le Japon, mais la Chine. Le Japon, troisième grand, cela n'aura été qu'une situation provisoire.

Avec la Chine du milliard d'hommes, il faudra bien qu'il compose, mais en ne partageant ou en ne cédant la place qu'aux conditions les plus avantageuses possibles, et sans s'abaisser au rôle de satellite attiré dans l'orbite chinoise. Combien de temps a-t-il jusque-là? Une vingtaine d'années pensent les Japonais, peut-être plus, étant donné le temps qu'elle pourrait avoir perdu, disent-ils, dans la révolution culturelle. D'ici là, il a intérêt à pousser son développement industriel aussi haut que possible, et hors de chez lui à occuper dans l'économie, la politique et la géographie de l'Asie autour de la Chine les meilleures positions possibles: positions économiques et non pas militaires, positions de négociation en vue d'une entente, et non pas de menace en vue d'un conflit; positions, enfin, où il se présente aux pays asiatiques comme un collaborateur qui les sait intéressés dans les mêmes conditions que lui, à une installation pacifique de la Chine.

Telle est sans doute à long terme une des significations de la



Happy, le chien Labrador de l'ancien premier ministre Dielenbaker, est retourné chez son maître et tout le monde est content. Le chien de trois ans, disparu depuis jeudi dernier, avait été ramassé par la police de Rockcliffe et confié à la Société protectrice des animaux de la ville d'Ottawa où il passa le premier jour de l'an. (photo PC)

Six Italiens et 34 étrangers sont nommés conseillers auprès de la Curie romaine

VATICAN (PA) — Le pape Paul VI vient de nommer 34 prêtres ou religieux étrangers de nationalité non italienne à des postes de conseillers auprès de la Curie romaine.

Cette décision est considérée comme une étape très importante dans la campagne entreprise par le pape, en vue d'internationaliser l'administration centrale de l'Église catholique.

Les experts du Vatican ne se souviennent pas qu'un nombre aussi important d'étrangers aient été nommés à la Curie d'un seul coup. En plus des 34 étrangers, six Italiens ont également été nommés.

Ces nominations ont été faites au sein de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, ainsi qu'au corps administratif pour les ordres religieux, connu sous le nom de Congrégation pour les religions.

Le pape a ajouté quatre étrangers et trois Italiens comme membres de cette congrégation, ainsi que 22 étrangers et un Italien comme membres d'un nouveau conseil pour cette congrégation. Il a également nommé huit étrangers et deux Italiens membres de la congrégation des religieux. Auparavant, la congrégation missionnaire comptait 40 membres, et la congrégation religieuse, 30.

Les évêques et religieux suivants ont été nommés membres de la congrégation pour les religieux: Mgr J. B. Flahiff, archevêque de Winnipeg (Canada), Mgr Felipe Cueto Gonzalez, évêque de Talabespanita (Mexique), Mgr T. V. Cahill, archevêque de Canberra (Australie), Mgr Pacifico Perantoni, évêque de Lanciano (Italie), Mgr Arturo Tabarra Araoz, évêque de Albacete (Espagne), Mgr F. M. Le Bourgeois, évêque d'Aulun (France), Mgr Carl Leiprecht, évêque de Rotenburg (Allemagne), le père Ivdt Kleiner, abbé général des Cisterciens, le père Pedro Arrupe, propo-

sé général de la compagnie de Jésus, et Don Luigi Raccieri, recteur majeur des Salésiens.

D'autre part, le pape a appelé à faire partie du "Conseil des vingt-quatre", constitué au sein de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples (ex-Propaganda Fide), les archevêques et évêques de Tainan (Chine), Su Won (Corée), Lagos (Nigeria), Kuala Lumpur (Malaysia), Bukavu (Congo), My Tho (Vietnam), Karachi (Pakistan), Helsinki (Finlande), Diego Suarez (Madagascar), Maseru (Afrique du Sud), Yaoundé (Cameroun), Aix-en-Provence (France), Edimbourg (Angleterre), Otrante (Italie), et Barrancabermeja (Colombie) ainsi que l'auxiliaire de Auckland (Nouvelle-Zélande). Feront également partie de ce conseil NN. SS. Mund, E. O'Meara, Vital de Huelto, J. Jadot, les pères Henri Moné, supérieur des missions africaines, John McCormack, supérieur général des missionnaires de Maryknoll, Pedro Arrupe, général des jésuites, et Leo Deschatelets, supérieur général des Oblats de Marie Immaculée.

La menace de grève des employés municipaux de ville Mont-Royal semble être conjurée à Ville Mont-Royal.

La menace de grève des employés municipaux de ville Mont-Royal semble être conjurée. Le débrayage devait commencer hier matin mais la veille, le maire Réginald Dawson a pris la situation en main et a participé à des négociations-marathon qui ont duré neuf heures. Au moment de mettre sous presse hier soir, les quelque 100 employés, membres d'un syndicat affilié à la CSN, se réunissaient en assemblée générale pour entendre la recommandation de leurs dirigeants.

Les autorités municipales et les dirigeants du syndicat ont convenu de ne donner aucun détail sur le contenu des négociations de dernière heure tant que les membres n'en auraient pas été informés. Tout ce qu'on pouvait savoir hier, c'est que la grève avait été évitée "temporairement".

Mais habituellement, dans de tels cas, quand des négociations intensives sont suivies immédiatement d'une assemblée syndicale, on peut s'attendre à un règlement du différend.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 décembre 1967 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Quilting Industries Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035254.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 décembre 1967 à la BANQUE TORONTO DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ZAR METAL PRODUCTS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2033645.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 décembre 1967 à la BANQUE TORONTO DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ERMER JUBINVILLE, dont la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil de la Province de Québec.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil de la Province de Québec.

AVIS DE CESSIION GÉNÉRALE

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 décembre, 1967 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Mariette's Inc. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 18ième jour de décembre 1967 sous le numéro 2032997.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 décembre 1967 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Simon's Cosmetics Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21e jour de décembre 1967, sous le numéro 2034028.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 décembre 1967 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Standard Felt Products Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035253.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'Article 1571-d du Code Civil, que la principale place d'affaires est située en la Cité de Montréal de l'île de Montréal, a transporté toutes ses dettes présentes et futures à la Banque Toronto-Dominion à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour de décembre 1967 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29ième jour de décembre 1967, sous le numéro 2035268.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA REGION DE LA CAPITALE PROLONGATION

On fait savoir par la présente que la date pour la réception des soumissions pour MODIFICATIONS GÉNÉRALES À L'ÉDIFICE K.W. NEATBY, FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE, RUE CARLING, OTTAWA (ONT.), devant être reçues jusqu'à 9 janvier 1968 est prolongée jusqu'à 3.00 P.M., le mardi, 16 janvier 1968. Les enveloppes des soumissions seront adressées au SURVEILLANT DES APPELS D'OFFRES, RÉGION DE LA CAPITALE, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, ÉDIFICE BONAVENTURE, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.).

BUREAU DÉPOSITAIRE DES SOUMISSIONS: Les sous-entrepreneurs pour les ouvrages de mécanique et d'électricité, doivent présenter leurs soumissions par l'entremise du Bureau dépositaire des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa (Ont.), au plus tard à trois heures de l'après-midi (heure normale de l'est), le MERCREDI, 10 janvier 1968, conformément au document "Standard Canadian Bid Depository Principles and Procedures for Federal Government Projects", première édition, 22 mars 1963.

sur le monde...regards sur le monde...regards sur le monde...regards sur le monde...regards sur le monde

Le Japon a cent ans

4 - La sphère Asie-Pacifique

par Robert Guillaun

TOKYO - Les diplomates japonais semblent avoir été les seuls de leur pays, ces dernières années, à avancer avec lenteur. Tandis que les hommes d'affaires...

posé en décembre 1966 M. Takeo Miki, nouveau ministre des affaires étrangères de M. Sato. M. Miki a lancé la formule et l'idée d'une "sphère Asie-Pacifique"...

La colère de M. Miki

Un important visiteur étranger qui s'entretenait récemment avec M. Miki lui dit imprudemment: "En somme, n'est-ce pas la réédition de la fameuse Sphère de coprosperité que vous bâtissez?"...

restent, comme il dit, orphelins. Mais ce sont les associations économiques, non idéologiques, qui intéressent l'Europe construite son Marché commun L'Asie, à défaut de pouvoir bâtir le sien, doit au moins créer une association plus étroite de partenaires économiques...

fondement la composition et la coloration, au sens propre, de la sphère Asie-Pacifique, par rapport à l'ancienne sphère dite de coprosperité. D'abord, il veut l'éclaircir notablement en y appelant les pays "occidentaux" et "modernes" du secteur, c'est-à-dire ceux qui étaient autrefois ses victimes désignées: Australie, Nouvelle-Zélande, Canada...

"pacte colonial" sont désormais exclues. L'intérêt bien compris du Japon, on en est convaincu à Tokyo, est de voir ces pays s'industrialiser à leur tour, et de les y aider activement. Il doit en faire des partenaires et non pas des vassaux...

chargés de les appuyer. Import-export, investissements, accords commerciaux, ouvertures de crédits, assistance technique, etc., voilà de quoi est fait essentiellement le travail des ambassades japonaises en Asie du Sud-Est...

ponais se retiennent d'avancer trop vite, malgré les sollicitations de Djakarta. La prudence leur conseille d'attendre une stabilisation plus convaincante de la situation politique. Si elle se produit, on peut prévoir une puissante contribution du Japon au développement de cet archipel...

On voit apparaître de plus en plus non seulement les biens de consommation "made in Japan", mais les équipements venus de Tokyo ou d'Osaka, les grands travaux avec participation japonaise, les usines pilotes montées par des ingénieurs nippons...

Ses dimensions? Le Japon, n'étant pas une puissance atomique ni même militaire, ne peut jouer un rôle planétaire, mais doit se concentrer avant tout sur les problèmes le concernant directement. Son caractère? Le rôle moteur étant dévolu à l'expansion économique, il faut que sa diplomatie "colle" étroitement à elle et soit à son service...

Ceci le conduit, deuxième préoccupation, à modifier profondément la composition et la coloration, au sens propre, de la sphère Asie-Pacifique, par rapport à l'ancienne sphère dite de coprosperité...

Troisième point, les dirigeants japonais ont complètement modifié leurs vues sur les relations économiques qu'ils doivent avoir avec les pays sous-développés de la région. Les relations de type "pacte colonial" sont désormais exclues...

On peut dire enfin que cette politique japonaise s'inscrit en fait contre la politique des Etats-Unis en Asie. Certes, pour toutes sortes de raisons le Japon continue à cultiver l'alliance américaine, et il n'a pas lui-même les

Voilà donc les Japonais repartis par milliers sur les chemins familiers de l'Asie, mais c'est cette fois-ci une infanterie pacifique de commerçants et d'ingénieurs, suivis des diplomates

chargés de les appuyer. Import-export, investissements, accords commerciaux, ouvertures de crédits, assistance technique, etc., voilà de quoi est fait essentiellement le travail des ambassades japonaises en Asie du Sud-Est...

On voit apparaître de plus en plus non seulement les biens de consommation "made in Japan", mais les équipements venus de Tokyo ou d'Osaka, les grands travaux avec participation japonaise, les usines pilotes montées par des ingénieurs nippons...

ponais se retiennent d'avancer trop vite, malgré les sollicitations de Djakarta. La prudence leur conseille d'attendre une stabilisation plus convaincante de la situation politique. Si elle se produit, on peut prévoir une puissante contribution du Japon au développement de cet archipel...

Cette progressive mise au point a abouti à la définition d'un plan de politique étrangère qui a pour

L'ANGLAIS EN 30 SEMAINES METHODE PRATIQUE ET EXCLUSIVE LABORATOIRE ULTRA-MODERNE RESULTATS GARANTIS POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS 384-0400 ECOLE AUDIO-VOCALE INC.

L'événement L'aide au tiers monde en régression Washington ait affectée à ce poste depuis vingt ans. Le président avait demandé au Congrès de voter des crédits d'un peu plus de \$3 milliards, ce que les spécialistes de l'aide à l'étranger estimaient déjà gravement insuffisant.

Washington ait affectée à ce poste depuis vingt ans. Le président avait demandé au Congrès de voter des crédits d'un peu plus de \$3 milliards, ce que les spécialistes de l'aide à l'étranger estimaient déjà gravement insuffisant.

Des \$2,200,000,000, plus de \$400 millions sont inscrits pour l'aide militaire, le reste pour l'aide économique et technique, seule cette dernière pouvant être considérée comme une véritable contribution à la coopération et au développement. C'est donc moins de 0,3% de leur produit national brut (\$1,8 milliard par rapport à \$725 milliards) que les E.-U. consacrent cette année à l'aide à l'étranger, s'éloignant ainsi de plus en plus de l'objectif de 1% du P.N.B. recommandé aux pays industrialisés par le groupe d'aide au développement de l'O.C.D.E.

Le phénomène n'est pas propre aux Etats-Unis: on le constate chez la plupart des pays industrialisés d'Occident qui sont enclins, depuis deux ou trois ans, à maintenir leur aide au niveau qu'elle a déjà

atteint ou à la réduire. Mais il est particulièrement sensible aux E.-U. et d'autant plus significatif que, d'une part, ce pays est toujours resté très en deçà de l'objectif de 1% (atteignant au mieux 0,5%) et que, d'autre part, l'accroissement du même temps son budget de défense dans des proportions sans précédent en temps de paix. Près de \$50 milliards pour la défense - dont 30 pour le seul Vietnam - contre \$2 milliards pour l'aide à l'étranger.

Tous les postes et tous les pays bénéficiaires souffriront de cette réduction, à commencer par l'Alliance pour le progrès. La diminution de la contribution américaine a d'ailleurs commencé voici plusieurs années: on se rappellera que le budget de l'aide à l'étranger était, voici dix ans, près de deux fois plus élevé qu'aujourd'hui. Le tiers monde accepterait avec moins d'amertume une telle évolution si la réduction de l'aide directe était compensée par une action énergique des Etats-Unis dans le sens de la réforme du commerce international et du relèvement autoritaire du cours des matières premières. Ce n'est malheureusement pas le cas. Et le programme de consolidation du dollar ne permet pas de penser que les Etats-Unis se montreront particulièrement enclins dans un proche avenir à payer sensiblement plus cher les matières premières industrielles et agricoles des pays tropicaux dont ils sont gros consommateurs.

Le citoyen américain moyen est volontiers porté à croire que les E.-U. ont été et restent le pays le plus généreux du monde en matière d'aide aux nations prolétaires. Ce n'est pas exact, il s'en faut: tout en ayant octroyé au tiers monde une aide considérable depuis vingt ans, les E.-U. sont toujours restés, fort en deçà de ce qu'auraient permis leurs énormes moyens. Pour l'heure, l'aide à l'étranger n'a pas très bonne presse et le climat de la conférence internationale de Delhi, en mars prochain, sur le commerce et le développement, va s'en ressentir.

ASSURANCE INCENDIE L. M. DESILETS Montréal 861-5395 St-Hilaire 467-9311

GRACE AU COURS DALE CARNEGIE EN FRANÇAIS 1,200,000 DIPLOMES AGISSEZ MAINTENANT ASSISTEZ A UNE SOIRÉE EXPLICATIVE GRATUITE

PROGRAMME D'EDUCATION POUR ADULTES ACCELEREZ VOS PROMOTIONS AUGMENTEZ VOTRE REVENU EXPOSEZ VOS IDEES

DALE CARNEGIE EN FRANÇAIS 1,200,000 DIPLOMES AGISSEZ MAINTENANT

ASSISTEZ A UNE SOIRÉE EXPLICATIVE GRATUITE Lundi 8 jan. 8 hrs p.m. Mardi 9 jan. 8 hrs p.m. Merc. 10 jan. 8 hrs p.m. Suite M-21 Mezzanine

Hôtel Sheraton Mt-Royal 1455, rue Peel En métro, descendez STATION PEEL

GRACE AU COURS DALE CARNEGIE EN FRANÇAIS 1,200,000 DIPLOMES AGISSEZ MAINTENANT

ASSISTEZ A UNE SOIRÉE EXPLICATIVE GRATUITE Lundi 8 jan. 8 hrs p.m. Mardi 9 jan. 8 hrs p.m. Merc. 10 jan. 8 hrs p.m. Suite M-21 Mezzanine

MONTROSE VENTE DE DISQUES MONTROSE

OFFRE A PRIX TRÈS SPÉCIAL LES FAMEUX DISQUES VALABLE JUSQU'AU 27 JANV. DEUTSCHE GRAMMOPHON IMPORTÉS D'ALLEMAGNE ET SCELLÉS À LA MANUFACTURE

DISQUES 12" MICROSILLON Stereo Reg. 6.98 Spécial \$5.58 Le disque 138002 BRAHMS: Piano Works, Opp. 76, 79, 116 - Wilhelm Kempff 138003 BRAHMS: Piano Works, Opp. 117, 118, 119 - Wilhelm Kempff 138007 BACH ORGAN WORKS: Toccata & Fugue in D Minor, Trio Sonata No. 2, Prélude & Fugue in D, Fantasia & Fugue in G minor - Karl Richter, Organ 138009 MOZART: String Quartets - No. 14, K.397, No. 18, K. 464 - Amadeus Quartet 138020 STRAVINSKY: Rite of Spring - BPO/Karajan 138021 TCHAIKOVSKY: Symphony No. 6, "Pathétique" - BPO/Karajan 138022 DVORAK: Symphony No. 5, "New World" - BPO - Karajan 138023 DEBUSSY: La Mer, Apres-Midi d'un Faune, RAVEL: Daphnis et Chloé, Suite No. 2 - BPO/Karajan 138024 BRAHMS: Symphony No. 1 in C minor - BPO/Karajan (Brahms Symphonies (4), complete see KL 33-36, SKL 133-136) 138025 BRAHMS: Symphony No. 2 in D - BPO/Karajan 138027 BRAHMS: Symphony No. 4 in E minor - BPO/Karajan 138034 BEETHOVEN 6 Baguettes, Fur Elise, 3 Rondos, Ecoisaises & Variations, Andante Favori - Wilhelm Kempff, Piano 138035 BEETHOVEN: PIANO SONATAS: "Funeral March", No. 12, No. 1 in F minor, No. 19 in G minor, No. 20 in G - Wilhelm Kempff, Piano 138036 BEETHOVEN: PIANO SONATAS: No. 2 in A, No. 3 in C - Wilhelm Kempff, Piano 138037 BEETHOVEN: PIANO SONATAS: Nos. 5, 6, 7 - Wilhelm Kempff, Piano 138038 BEETHOVEN: PIANO SONATAS: Nos. 4, 9, 10 - Wilhelm Kempff, Piano 138039 BEETHOVEN: PIANO SONATAS: Nos. 11, 12, 17 - Wilhelm Kempff, Piano 138040 BEETHOVEN: PIANO SONATAS: Nos. 16, 18, 22 - Wilhelm Kempff, Piano 138041 BEETHOVEN: PIANO SONATAS: "Moonlight", "Pathétique", "Pastoral" & No. 24 in F - Wilhelm Kempff, Piano 138042 BEETHOVEN: PIANO SONATAS: "Les Adieux", "Tempest", No. 28 in A - Wilhelm Kempff, Piano 138043 BEETHOVEN: PIANO SONATAS: "Appassionata", "Waldstein", No. 25 in G - Wilhelm Kempff, Piano 138044 BEETHOVEN: PIANO SONATAS: Nos. 29 & 30 - Wilhelm Kempff 138045 BEETHOVEN: PIANO SONATAS, Nos. 31 & 32 - Wilhelm Kempff 138047 ECHO CONCERTOS by Vivaldi, Haydn, Mozart, J. H. Roman - Lucerne Festival Strings/Baumgartner 138050 SVIATOSLAV RICHTER: RECITAL: BACH: 5 Preludes & Fugues from "Well-Tempered Clavier, I", PROKOFIEV: Visions Fugitives, Nos. 3, 6, 9/RACHMANINOFF: Prelude in G minor/SCHUMANN: "Abegg" Variations/SCHUBERT: Allegretto in C, Landier in A - Sviatoslav Richter, Piano 138073 SIBELIUS: Symphony No. 5, Tapiola - BPO/Karajan 138086 STRAVINSKY: Chanson Russe, Suite Italienne - Pierre Fournier, Cello, Ernest Lush, Piano; Lucerne Festival Strings/Baumgartner 138087 GRACE: BUMBURY: VERDI: OPERA ARIAS from "Macbeth", "Aida", "Don Carlos", "Trovatore" - Berlin Opera Orch./H. Loewin (Leaflet of texts) 138088 RAVEL: The Two Piano Concertos (in D & For Left Hand) - Monique Haas, Piano, French Natl. Orch./Paul Paray 138089 J. S. BACH: Violin-Piano Sonatas: Nos. 2 & 3, BWV 1015/1016 - David Oistrakh, Violin; Hans Pischner, Harpsichord (Sonatas) 4 & 5 see 18/1367/7 138091 BERG: Wozzeck (Complete, Sung in German) - Fischer-Dieskau, Lear, Wunderlich, others, Chorus & Orch. of Berlin Opera/Bohm 138096 MOZART: Clarinet Quintet/Oboe Quartet, K. 370 - BPO w/ soloists 138097 MOZART: Four Flute Quartets - BPO, K. Zoeller, Flute

18410 MOZART: "Magic Flute" Highlights - Lear, Peters, Fischer-Dieskau, Wunderlich, others; BPO/Bohm (leaflet of texts) - Complete opera: see 18/138 851-2/3 18416 CHOPIN: Piano Sonatas 2 & 3 - Tamas Vasary 18416 CHOPIN: The Four Scherzos - Tamas Vasary, Piano 18416 CHOPIN: Piano Concerto No. 2; Nocturne in C minor; Andante Spianato & Grand Polonaise - Tamas Vasary, Piano; BPO/Kalka 18415 CHOPIN: Piano Concerto No. 1; 4 Mazurkas - Tamas Vasary, Piano; BPO, J. Semko 18417 DON COSSACK, CHORUS: Kalina, Senka Rustin, The Curlew, Elzaberg - Serge Jaroff, Cond. (Leaflet of texts) 18418 BAROQUE MUSIC FOR TRUMPET VIRTUOSO - Works by Telemann, Vivaldi, Corelli, and others - Adolf Scherbaum Trumpet & Cnd., w. Hamburg Baroque Ensemble 18415 CHOPIN: 17 Waltzes - Tamas Vasary, Piano 18416 PETZNER: Symphony in C, Three Preludes to opera "Pulchella" - BPO/Letner 18416 BEETHOVEN: Triple Concerto - Andá, Piano; Schneider-Vieljeux, Violin; Fournier, Cello; BRS/Fricay 18415 DELIBEN: Coppelia Ballet Suite; CHOPIN: Les Sylphides Ballet Suite - BPO/Karajan 18417 VERDI: "Il Trovatore" Highlights - Stella, Bastianini, others; La Scala/Serafin (Leaflet of texts) - Complete opera: see 18/138 25-27 18415 MOZART: "Così Fan Tutte" Highlights - Seefried, Merriam, Fischer-Dieskau, Hartinger, Prey; BPO/Joachim (leaflet of texts) - Complete opera: see 18/138 801, 813 18419 THOMAS: "Mignon" Highlights (Sung in French) - Soloists, Paris Lamoureux Orch./Fournet (Leaflet of texts) 18426 YERLI: "Rigolotto" Highlights - Fischer-Dieskau, Scotta, Bergoni, La Scala/Kubelik (Leaflet of texts) - Complete opera: see 18/138 931-33 18420 MOZART: Esselte jubilate; Laudate Dominum in G, 329; Et incarnatus est from Mass in C Minor; A. SCARLATTI: Su le scarpate del Tebro - Maria Stader, Soprano; BRS/Fricay, 138030 BACH: Mass in B minor - Highlights - Dietrich Fischer-Dieskau, Hertha Toppeger, MBO, Chorus/Richter (For complete Mass, see multiple album 3/73 177-8-9) 18426 HALLELUJAH HALLELUJAH - Great Sacred Arias/Chorus; BRS - Arndt, (Leaflet of texts) 18427 DARK EYES & Other Russian Songs - Don Cossack Choir/Bohm 18421 OPERA BALLET MUSIC from Faust, Otello, La Gioconda, Eugen Onegin - BRS/Fricay 18420 BEETHOVEN: "Archduke" Trio; HAYDN: Piano Trio No. 4 Trio de Trieste 18426 MOZART: Eine kleine Nachtmusik; BEETHOVEN: Egmont Op. 84; SMETANA: The Moldau; LISZT: Les Preludes - BPO & BRS/Fricay 18423 BACH: St. Matthew Passion, Arias & Choruses - Fischer-Dieskau, Seefried, Hartinger, others, MBO/Richter 18427 MOZART: "Marriage of Figaro" Highlights (Same cast as complete opera - see multiple set 18/138 697-99) (Leaflet of texts) 18424 VERDI: "Don Carlos" Highlights (Same cast as complete opera - see multiple set, 18/138 760-3) (Leaflet of texts) 18425 RUSSIAN CHORAL MUSIC - Don Cossack Choir - BPO/Born 18427 MOZART: WAGNER: OPERA ARIAS (Leaflet of texts) 18429 ROSSINI OVERTURES: William Tell, Thieving Magpie, Sinker Ladder, Barber, Semiramide - Rome Opera Orch./Serafin 18426 HAYDN: Te Deum/MOZART: Masses: Funeral Music, Adagio & Fugue in C minor, K. 546, Missa Brevis, K. 259 - BRS/Fricay; Soloists, Regensburg Cathedral & Boys' Choirs, BRS/Scherms 18410 STRAUSS: Der Rosenkavalier - Highlights - Schech, Seefried, Streich, Fischer-Dieskau, Boehm - Saxon State Orch./Bohm 139002 VERDI: Symphonies Nos. 29 & 33 - BPO/Karajan 139004 MOZART: Eine kleine Nachtmusik/Divertimento No. 15 in B flat, K. 287 - BPO/Karajan 139113 MOZART: Piano Concerto No. 26, "Coronation", Piano Concerto No. 12, K.414 - Salzburg Camera/Geza Andá, Piano-Cond. 139116 FALLA: Nights in Gardens of Spain/MARTINU: Piano Concerto in B flat - Margrit Weber, Piano, BRS/Kubelik

139122 RALPH KIRKPATRICK: Harpsichord recital - Purcell, Handel, Rameau, Couperin, Scarlatti, J. S. Bach 139033 RESPIGHI: Pines of Rome; MUSSORGSKY: Night on Bald Mountain; Rims'k-Boris MOZART: Piano Cto. No. 20, K. 466; PROKOFIEV: Piano Cto. No. 5 - Sviatoslav Richter; Warsaw Philharmonic/Wislotski; Rowicki 138076 RACHMANINOFF: Piano Cto. No. 2; 6 Preludes - Sviatoslav Richter; Warsaw Philharmonic/Wislotski 138077 SCHUMANN: Piano Cto. Intro. & Allegro; Konzertstück; Noveltte; Toccata - Sviatoslav Richter; Warsaw Philharmonic/Rowicki; Wislotski 138084 CHOPIN: 24 Preludes, Op. 28; Polonaise No. 6 - Geza Andá, Piano 138111 BARTOK: Piano Concertos Nos. 2 & 3 - Geza Andá; BRS/Fricay 138112 MOZART: Symphonies - No. 32, K.318; No. 35 "Haffner", No. 36 "Prague" - BPO/Bohm 138118 BEETHOVEN: Concerto for Harp & Orch.; RODRIGO: Concerto-Serenade for Harp & Orch. - Nicanor Zabaleta; BRS/Maerzdorfer 138075 MOZART: Piano Sonatas, K.310/311; Fantasia, K.397/475 - Wilhelm Kempff, Piano 138078 BACH: Piano Cto. No. 1; Rhapsody, Op. 1 - Geza Andá, Piano; BRS/Fricay 138079 MOZART: Symphonies Nos. 29 & 41 "Jupiter" - VS/Fricay 138074 BEETHOVEN: PIANO CONCERTO MNVO RIN C - Wilhelm Kempff, BPO/Letner 138075 BEETHOVEN: Piano Concertos Nos. 2 & 4 - Wilhelm Kempff, BPO/Letner 138076 BEETHOVEN: Piano Concerto No. 3 in C minor - Wilhelm Kempff, BPO/Letner 138077 BEETHOVEN: Piano Concerto No. 5, "Emperor" - Wilhelm Kempff, BPO/Letner 138079 HANDEL: The Water Music (Complete) - BPO/Kubelik 13801 BEETHOVEN: Symphonies 1 & 2 - BPO/Karajan 13802 BEETHOVEN: Symphony No. 3, "Eroica" - BPO/Karajan 13803 BEETHOVEN: Symphony No. 4 - BPO/Karajan 13804 BEETHOVEN: Symphony No. 5 - BPO/Karajan 13805 BEETHOVEN: Symphony No. 6, "Pastoral" - BPO/Karajan 13806 BEETHOVEN: Symphony No. 7 - BPO/Karajan 13807 BEETHOVEN: Symphonies 8 & 9 ("Choral") - BPO/Karajan, vocal soloists, 2 discs 13811 STOCKHAUSEN: Electronic Music: Song of the YOUTHS/Kontakte 138015 MOZART: Symphonies No. 40/No. 41, "Jupiter" - BPO/Bohm 138016 BOCCHERINI: Cello Concerto; C.P.E. BACH: Cello Concerto - Pierre Fournier, Cello; LFS/Baumgartner 138020 BACH: Violin Concertos - "1 in A minor, "2 in E, Double Cto. in D minor - David & Igor Oistrakh; VS & Royal Philharmonic/Oistrakh/Goossens 138022 TCHAIKOVSKY: Piano Concerto No. 1 - Richter; VS/Karajan 138024 MOZART: Piano Concertos No. 6 (K.238) & No. 22 (K.482) - Geza Andá, Piano/Cond., Salzburg Camera/Ata Academia Orchest. 138044 J.S. Bach: Well-Tempered Clavier, Vol. 1 - Ralph Kirkpatrick, Harpsichord. (Same artist, classical version, see Archive 321/12 138048 BEETHOVEN: Piano Concerto No. 3; Rondos in B flat, Sviatoslav Richter, Piano; VS/Sanderling 138049 SVIATOSLAV RICHTER: ON TOUR - SCRIBINE: Sonata No. 5; DEBUSSY: Estampes; CHOPIN: Ballade No. 4; Polonaise Fantasy; Etudes 1 & 12, Op. 10 - Sviatoslav Richter, Piano 138089 MOZART: "Haffner" Serenade No. 7 - BRS/Kubelik 138070 MOZART: Piano Concertos Nos. 18 & 23 - Geza Andá, Piano & Cond./Salzburg Camera Academia Orchestra/Debussey; Preludes, Book 2, two "Ondine", "Fireworks" - Monique Haas, Piano (Book 1: 18/13831) 138081 HAYDN: Mass in Time of War (Paukenmesse) - Elsie Kornson, Margit Thomas, other soloists; Bavarian Radio Symphony & Chorus/Kubelik (Leaflet of texts) 138090 MUSIC FOR HARP by Bach, Handel, Corelli, Spohr, Fauré, Albani - Nicanor Zabaleta, Harp. 138091 SIBELIUS: Violin Concerto; Finlandia - Christian Ferras, Violin; BPO/Karajan 138094 BERLIOZ: Symphonie Fantastique - BPO/Karajan 138022 Recital de piano-Andor Foides 138218 CHOPIN: Compagnie de Warsaw 1960 Polini et Block 138281 Extraits Cavalleria Rusticana et I Pagliacci - Orch. Scala w/Von Karajan 138374 Noels from Provence-Thomasi (Divertissement pastoral) et Saboly (12 Noels)

136429 MOZART: Die Entführung Aus Dem Serail Fritz Wunderlich - Erika Koch 136445 CHOPIN: 4 Impromptus et 4 Ballades Tamas Vasary, piano 136486 CHOPIN: Nocturnes "1 - 10-Vasary 136487 CHOPIN: Nocturnes "11 - 20-Vasary 136511 MOZART: Mess Coronation et Essultate et Jubilate - Con. Markewitch 136517 MAURICE ANDRE (Trompette) joue Telemann et Handel Cond. Karl Richter 136518 Musique Baroque pour Vitusso Trompette (Vol. 2) - Adolf Scherbaum 136545 Minuet in Moscow - Chorus Don Cossack 136547 Concert Flute Virtuoso de MOZART, Slaver, et Lectair Aurele Nicolet, flute et Orch. Lucerne-Baumgartner 139010 RAVEL: Bolero, MUSSORGSKY: Tableaux d'une exposition - Von Karajan 139016 SIBELIUS: Valse Triste, Finlandia Der Schwan Von Tuonela, Tapiola Von Karajan - Orch. Phy. Berlin 139022 RIMS'K: KORSSAKOFF: Scherzade Von Karajan - Orch. Phy. Berlin 139023 BEETHOVEN: Klavierkonzert NR. 1 C Piano Concerto No. 1 in C major Von Karajan - Orch. Phy. Berlin 139028 TCHAIKOVSKY: Violin Concerto, Capriccio Italien-Christan Ferras Von mkarajan - Orch. Phylar. Berlin 139029 TCHAIKOVSKY: Marche slave, Romeo et Juliette. Von Karajan, Don Cossack Choir - Serge Jaroff 139104 SCHUBERT: Sonatas in A Minor and in G Major, Wilhelm Kempff, Piano 139112 ZABALETA: Eichen, Wagners, Dittersdorf, Mozart 139125 FRITZ WUNDERLICH, Tenor - Schumann; Dichterliebe-Beethoven Schubert 139166 SIGRUD BEHREND: Rodrigo, Concerto de Aranjuez, Castellanovo - Concello in D Peters-Orch. Phyl. Berlin 139204 NICANOR ZABALETA recital harpe de ravel, Debussy, Handel 139316 SCHUMANN: Papillons, Op. 2, Davidsbundler Wilhelm Kempff, piano 139152 Concertos de OBOE de Bellini, Cimarosa, Donizetti, Salieri, Hottiger-perce 50% por 3 disques pour frais de poste et d'emballage - Taxes en plus Suggérez un deuxième choix Signifiez si Mono ou Stéréo GARANTIE 1ère QUALITÉ • SCELLÉ MONTROSE 3162 est, Bélanger Montréal 36 RA. 9-2833 En janvier le magasin sera ouvert tous les soirs jusqu'à 6.00 p.m. excepté jeu. et vend. jusqu'à 9h.30 p.m.

Arts et spectacles

Orchestre Symphonique de Montréal

LE PREMIER CONCERT DE L'ANNÉE

par Jacques Thériault

L'Orchestre Symphonique de Montréal n'a pas été long à se manifester en 1968. Il présentait le premier concert de l'année, mardi soir, sous la direction du chef espagnol Rafael Frubek de Burgos. Outre un public nombreux qui prouve la popularité de l'OSM auprès de ses abonnés, c'est la conception même du chef que nous avons plus spécialement constatée. Ses interprétations des pages de Mendelssohn (Le songe d'une nuit d'été) et de Mahler (Symphonie No. 1) étaient volontairement très sages, très rigoureuses sur le plan rythmique, donnant ainsi une constante impression d'application.

L'univers musical de Mendelssohn suppose la fusion de la précision et du fantastique, de la lucidité et du rêve. La partition du Songe d'une nuit d'été apporte le témoignage irréfutable de ses pouvoirs, surtout l'ouverture qu'on reconnaît comme son plus grand chef-d'œuvre. Et dans l'ensemble des quatre morceaux exécutés, nous retenons surtout la beauté et la clarté des tempos. Pour ce qui a trait aux sonorités, le scherzo essaya quelques écarts violonistiques mais sans trop abimer les effets de transparence. Dans le nocturne, l'ascension du cor fut lente, accusa quelques embardées de moins en moins fréquentes dans sa course musicale. Si les cuivres n'avaient pas toute la rondeur désirée dans la fameuse marche nuptiale, ils ont fait bonne figure au voisinage immédiat des bois.

Avec l'exécution de la symphonie Titan de Mahler, De Burgos et l'orchestre ont conjugué les efforts qui conviennent au pouvoir rayonnant de l'œuvre. On y a retrouvé les contrastes qui sont chers à Mahler (entre une atmosphère populaire et un monde de grandeur métaphysique), des contrastes qui symbolisent l'ambiguïté de la nature pour le romantique qu'il est. Les bois et les cuivres étaient dans l'esprit, les différentes sections des cordes bien en évidence. Le chef détailla, clarifia, distilla cette musique d'une extrême densité expressive, attentif au relief, mais surtout transmettant l'émotion et la pensée du compositeur avec ses remous, ses moments de trouble, son lyrisme, sa force dramatique et ses lueurs d'espoir. Certes, on eût souhaité un orchestre plus satisfaisant sur le plan de la cohésion. N'empêche que la fanfare des trompettes à la fin du premier mouvement (Langsam schleppend), le jeu des contrebasses et des violoncelles au début du deuxième (Kraftig bewegt), le tempo saisissant de la marche funèbre, sans compter un souffle maintenu sans retomber dans la finale furent assez inattendus.

A en juger par ce concert, l'OSM est en bonne... Et puis non! Ne commençons pas l'année sur un ton pathétique! Ne terminons pas sur une note romanesque! L'OSM est ce qu'il est avec ses grandes qualités et aussi ses... défauts.



CATHERINE DENEUVE dans "Belle de jour" de Luis Bunnell, au Parisien. Déjà près de 75.000 spectateurs. A voir.

Le cinéma

"WAIT UNTIL DARK" AU PALACE

par André Bertrand

Il y a un an à peu près que Terence Young et son équipe venaient enregistrer à Montréal, au Carré Saint-Louis et à l'aéroport de Dorval, quelques-uns des extérieurs de "Wait until dark", à l'affiche au Palace.

C'est en effet d'ici que s'enlève dans ce film, à destination de New York, la poupee remplie d'héroïne que se disputent à outrance les protagonistes, trois malfaiteurs et une aveugle, innocente évidemment, sur qui s'acharne un sort cruel et injuste. Aussi peu loin qu'il regarde, même myope, le spectateur voit donc tout de suite au premier coup d'oeil quel sera le dénouement et ce qui l'y conduira, il devine sans peine que l'infirmière, "world's champion blind lady", finira par triompher de ses adversaires après avoir été rudement malmenée, lâchement battue et terriblement secouée. (L'interprète Audrey Hepburn, fragile, délicate et mince comme une feuille de papier, a d'ailleurs le physique de l'emploi et seule Geraldine Chaplin, par les temps qui courent, nous arrache plus de soupirs avec ses airs de sempiternelle orpheline en mal d'affection...)

l'action, grand comme un petit loup, est alors plongé dans le noir le plus complet (la noirceur étant le terrain où l'aveugle peut le mieux soutenir le combat) et ces ténèbres, traversées çà et là d'éclairs lumineux, découvrent une silhouette, une ombre, voire un mourant qui s'élançait d'un bond désespéré vers le salut comme vers sa proie. Terence Young, non content d'exciter la salle avec ce jeu de cache-cache, commande aux musiciens d'entrer dans la ronde avec leurs grosses caisses et de frapper fort, au jugé.

Aussi est-ce un impressionnant morceau que ce finale, au regard du reste on se prend à regretter les interminables prémisses qui l'annoncent, trop longues.

A voir à la rigueur.

ANDRÉ BERTRAND

UNDERGROUND #3
TOUT NOUVEAU - EN COUL.
à 12.30 - 2.15 et 4 h.

un "trip" psychédélique
• "VALI"
• "CHUMLUM"
• "SON OF DADA"
• "ATMOSFEAR"

CE SOIR jusqu'à SAMEDI
EN SOIRÉE
d'ALLAN KING
Warrendale

LE DERNIER GODARD
ANNA KARINA (en couleurs)
MADE IN USA

WARRENDALE
Un film pas comme les autres
2e Film: LORD OF THE FLIES de Peter Brook

HORAIRES
"WARRENDALE" 6.30-9.45
"LORD OF THE FLIES" 8.20

LA BOITE A CLEMENCE
CINEMA CLERMONT

LA BOITE A CLEMENCE
CINEMA CLERMONT

la promenade du dimanche
Georges Michel
MISE EN SCENE PAUL BUISSONNEAU

SOIS TOLÉMANTE
DE CLEMENCE DESROCHERS ET PIERRE F. BRAULT

ÉTUDIANTS!
La Nouvelle Compagnie Théâtrale présente
LA JALOUSIE DU BARBOUILLE
et **LE MÉDECIN MALGRÉ LUI** de Molière

ÉTUDIANTS!
La Nouvelle Compagnie Théâtrale présente
LA JALOUSIE DU BARBOUILLE
et **LE MÉDECIN MALGRÉ LUI** de Molière

ÉTUDIANTS!
La Nouvelle Compagnie Théâtrale présente
LA JALOUSIE DU BARBOUILLE
et **LE MÉDECIN MALGRÉ LUI** de Molière

ÉTUDIANTS!
La Nouvelle Compagnie Théâtrale présente
LA JALOUSIE DU BARBOUILLE
et **LE MÉDECIN MALGRÉ LUI** de Molière

UN CHEF D'OEUVRE
LA GUERRE EST FINIE
GÉNÉVIEVE BUJOLD
BIANCHETTI-PARIS
JOCELYNE PASCA
YVES MONTAND

manette
MARIETTE LEVESQUE
CAMILLE ADAM
LÉO ILIAT - YVAN CANUEL - JEN ROGER
M. MAILLOT - J. ANDRÉ A. LEBLANC - J. PARIS
JOCELYNE PASCA - LES BOURNATIS

théâtre du rideau vert
Du lundi au samedi à 20 h. 30
F. dimanche matinée à 14 h. 30 et soirée à 19 h. 30
DES CLOWNS PAR MILLIERS
Comédie de JEAN DUCEPPE - FRANÇOISE FAUCHER
Adaptée de SYLVAIN HEBERT - RONALD FRANCE
JEAN COSMOS LOUIS AUBERT - JACQUES LORAIN
Mise en scène: FRANÇOIS CARTIER
Décor: WUETRICH - Costumes: BARBEAU
Au Stella - Tél. 844-1793

LE DOCTEUR JIVAGO
EN COULEUR
Horaire: tous les jours à 2.15 et 8.15 p.m.
Matinées du lundi au vendredi: \$1.50
Samedi & Dimanche: \$2.00 Soirées: \$2.00
LAISSEZ-PASSER NON VALABLE
POUR ADULTES et ADOLESCENTS - 14 ANS

LE ROI DE COEUR
Réalisation de PHILIPPE DE BROCA
GÉNÉVIEVE BUJOLD
PERRÉ BRASSEUR
JEAN-CLAUDE BRALY
HORAIRE: 7.30 - 9.30

LA fontaine de l'amour
COULEURS
DEMAIN
CINEMA LE PARISIEN
Tel. 861-2697 480, Ouest Ste-CATHERINE

AVANT LA RÉVOLUTION
un film de BERNARDO BERTOLUCCI
en italien avec 4-4 anglais
CINEMA festival
SIE SEMAINE: 7.30 - 9.30
DIMANCHES: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
325-8400 1206 EST, RUE STE-CATHERINE

OSCAR
Le film qui mérite l'OSCAR du rire!
SCOPE-COULEURS
COMPLÉMENT DE PROGRAMME ELKE SOMMER
TOUTE L'INSOUCIANCE ET LA CRUAUTÉ DE LA JEUNESSE D'AUJOURD'HUI
LE GANG DESCEND SUR LA VILLE
CENTRE COMMERCIAL MAISONNEUVE
3019 EST, SHERBROOKE, PRÈS FRONTENAC
525-2174 - STATIONNEMENT GRATUIT
SUR SEMAINE: 5.40 - 7.00
6-7 janvier 1968
12.00 - 1.30 - 2.50 - 4.50
5.40 - 7.00 - 8.35 - 10.00
JEAN-TALON
JEAN-TALON À L'EST DE PIERRE, 725-7000, STATIONNEMENT GRATUIT

TEX
au PATRIOTE du 4 au 8 janvier
Sur semaine: 9h. et 11h. P.M.
Samedi: 9h., 11h. P.M. et 1h. A.M.
1474 est, Ste-Catherine - Rés. 521-6666
à compter de 11h. a.m.

GAGNANTE D'UN OSCAR
Julie CHRISTIE
Darling
LAURENCE HENRY - DINK BOGGARD
EN PLUS EN FRANÇAIS
RIVOLI 277-4129
AMHERST 288-2943
VERSAILLES 352-0200
RESERVE AUX ADULTES 18 ANS
DEAR JOHN

2 DERNIERS JOURS
LES AVENTURES DU PÈRE NOËL
en COULEURS
MATINEE seulement 9 A.M. 11 A.M. 1 P.M.
pour toute la famille à voir ensemble
CINEMA LE PARISIEN
Tel. 861-2697 480, Ouest Ste-CATHERINE

FAROUN présente 3e SAISON
LE VRAI FESTIVAL DU FILM POUR LES JEUNES

Représentation à 2 hrs P.M.
RESNAIS POUR VOUS ACCUEILLIR:
MARIE ANNIK ET SES CADEAUX DE NOËL
4-5-6 JANVIER
LE CAPITAINE (BUZZARIE COULEURS)
LA PETITE FILLE, LE CHIEN ET LE PHOQUE (SUÈDE COULEURS)
INFORMATIONS: COMMENTAIRES FRANÇAIS
FAROUN FILMS 841-5302 (DE 9 HRES À 6 HRES)
PRIX: \$0.75
ELYSÉE
35 MILTON / 842-6053

théâtre du rideau vert
Aujourd'hui: Matinée 14 h. 30; Soirée 19 h. 30
POUR TOUTE LA FAMILLE!
Un spectacle merveilleux pour les Fêtes!
Féerie en six actes et deux tableaux
MAURICE MATELINC
L'OISEAU BLEU
Mise en scène: YVETTE BRIND'AMOUR
Décor et costumes somptueux créés par HUGO WUETRICH et FRANÇOIS BARBEAU
Musique originale de LOUIS COLLARD
Une plaquette de comédiens, une centaine de personnages
MATINEES - 14 h 30
6-7 janvier 1968
BILLETTS: \$2.00 à \$4.00
SOIRES - 19 h 30
4-5-6-7 janvier 1968
BILLETTS: \$2.50 à \$4.50
CINEMA LE PARISIEN
Tel. 861-2697 480, Ouest Ste-CATHERINE

UN ÉCLAT DE RIRE À TOUT CASSER!
LOUIS de FUNÈS
Le film qui mérite l'OSCAR du rire!
SCOPE-COULEURS
COMPLÉMENT DE PROGRAMME ELKE SOMMER
TOUTE L'INSOUCIANCE ET LA CRUAUTÉ DE LA JEUNESSE D'AUJOURD'HUI
LE GANG DESCEND SUR LA VILLE
CENTRE COMMERCIAL MAISONNEUVE
3019 EST, SHERBROOKE, PRÈS FRONTENAC
525-2174 - STATIONNEMENT GRATUIT
SUR SEMAINE: 5.40 - 7.00
6-7 janvier 1968
12.00 - 1.30 - 2.50 - 4.50
5.40 - 7.00 - 8.35 - 10.00
JEAN-TALON
JEAN-TALON À L'EST DE PIERRE, 725-7000, STATIONNEMENT GRATUIT

UN ÉCLAT DE RIRE À TOUT CASSER!
LOUIS de FUNÈS
Le film qui mérite l'OSCAR du rire!
SCOPE-COULEURS
COMPLÉMENT DE PROGRAMME ELKE SOMMER
TOUTE L'INSOUCIANCE ET LA CRUAUTÉ DE LA JEUNESSE D'AUJOURD'HUI
LE GANG DESCEND SUR LA VILLE
CENTRE COMMERCIAL MAISONNEUVE
3019 EST, SHERBROOKE, PRÈS FRONTENAC
525-2174 - STATIONNEMENT GRATUIT
SUR SEMAINE: 5.40 - 7.00
6-7 janvier 1968
12.00 - 1.30 - 2.50 - 4.50
5.40 - 7.00 - 8.35 - 10.00
JEAN-TALON
JEAN-TALON À L'EST DE PIERRE, 725-7000, STATIONNEMENT GRATUIT

THÉÂTRE

ATELIER DE JAZZ (rue de la Montagne) Quatuor du nouveau jazz libre du Québec; jeudi, vendredi et samedi de minuit à l'aube; dimanche de 22h à l'aube.
LA BOITE A CLEMENCE "Sois toléman", revue musicale de Clémence Desrochers et Pierre F. Brault; Mercredi, jeudi et vendredi: 21h. et 23h.; samedi: 20h.30, 22h.30 et 00h.30.
COMÉDIE CANADIENNE: Hughes Aulford; du 8 au 14 janvier.
CENTRE CULTUREL DU VIEUX MONTRÉAL "Fortune and Men's Eyes"; relâche les lundis.
EGREGORE (à la salle Gesù); "Equation à deux à deux inconnus" de Marcel Dubé - 20h.30 - relâche les lundis.
INSTANT THÉÂTRE "Instantly Yours" (à la Place Ville-Marie) - 20h.30.

CINÉMA

EN LANGUE FRANÇAISE
AMHERST: "Darling" et "Dear John"
BIJOU: "Le Voleur magnifique" 11.50 - 3.19 - 6.28 - 9.57 "Les Religieuses" 1.29 - 4.58 - 8.27
CANADIEN: "Paris secret" 12.00 - 3.25 - 6.30 - 10.00 "Les Chiens dans la nuit" 2.35 - 4.30 - 8.10
CHAMPLAIN: "Crepuscule des Aigles" 12.35 - 4.58 - 9.21 "La merveilleuse anglaise" 3.16 - 7.39
CHATEAU: "Paradis Hawaïen" 2.50 - 6.10 - 9.35 "Sur la piste des Apaches" 1.15 - 4.35 - 8.00
CRÉMAZIE: "La mélodie du Bonheur" 7.05 - 5.10 - 8.15
DAUPHIN: "Le roi de cœur" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
ELECTRA: "On ne vit que deux fois" et "La Revanche du Sicilien"
ELYSÉE: Salle Alain Resnais: "Manette" sem. 7.30 - 9.30 - sam. dim. et fêtes: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 (10.00 sam.).
EMPIRE: "Made in USA" - Sur sem. 7.20 et 9.15
FRANÇAIS: "Paradis Hawaïen" 2.50 - 6.10 - 9.30 "Sur la piste des Apaches" 1.05 - 4.25 - 7.45
GRANADA: "Sur la piste des Apaches" 2.50 - 6.10 - 9.30 "Paradis Hawaïen" 1.15 - 4.35 - 7.55
JEAN-TALON: "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 - dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35
MAISONNEUVE: "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 - dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35
MERCIER: "On ne vit que deux fois" et "La Revanche du Sicilien"
MONTCALM: "Le Repos du guerrier" "Un Monde nouveau" et "Pédère" des 6.30
PAPINEAU: "Dr Zivago" 2.15 - 8.15
PARISIEN: "Belle de jour" 3.00 - 5.15 - 7.30 - 10.00
PLAZA: "Paris Secret" 12.00 - 3.25 - 6.30 - 10.00 "Les Chiens dans la nuit" 2.35 - 4.50 - 8.10
RIVOLI: "Darling" et "Dear John"
SAINT-DENIS: "Les Religieuses" 12.00 - 3.29 - 6.38 - 10.07 "Le Voleur magnifique" 1.30 - 4.59 - 8.28
VENDÔME: "La Guerre est finie" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30

MADE IN USA
Version originale française
CINEMA empire
451, ODLRYV 374-4351
Sur semaine: 7.30 - 9.15 p.m.
Sam. & Dim.: 1.45 - 3.35 - 5.20 - 7.20 - 9.15

LA BOITE A CLEMENCE
CINEMA CLERMONT

LA BOITE A CLEMENCE
CINEMA CLERMONT

la promenade du dimanche
Georges Michel
MISE EN SCENE PAUL BUISSONNEAU

SOIS TOLÉMANTE
DE CLEMENCE DESROCHERS ET PIERRE F. BRAULT

ÉTUDIANTS!
La Nouvelle Compagnie Théâtrale présente
LA JALOUSIE DU BARBOUILLE
et **LE MÉDECIN MALGRÉ LUI** de Molière

ÉTUDIANTS!
La Nouvelle Compagnie Théâtrale présente
LA JALOUSIE DU BARBOUILLE
et **LE MÉDECIN MALGRÉ LUI** de Molière

ÉTUDIANTS!
La Nouvelle Compagnie Théâtrale présente
LA JALOUSIE DU BARBOUILLE
et **LE MÉDECIN MALGRÉ LUI** de Molière

ÉTUDIANTS!
La Nouvelle Compagnie Théâtrale présente
LA JALOUSIE DU BARBOUILLE
et **LE MÉDECIN MALGRÉ LUI** de Molière

ÉTUDIANTS!
La Nouvelle Compagnie Théâtrale présente
LA JALOUSIE DU BARBOUILLE
et **LE MÉDECIN MALGRÉ LUI** de Molière

Arts et spectacles

Condition féminine

Radio
Télévision



les plus caractéristiques de la littérature canadienne-française: Menaud, maître drapeau.

Écrit il y a de cela 30 ans maintenant, ce livre vient de faire une nouvelle apparition dans les vitrines des librairies, en édition de luxe, avec autant de succès que lors de sa parution.

Auteur également d'ouvrages comme l'Abatis, la Minuit, le Barachois et d'une pièce de théâtre: la Dalle des morts, Mgr Savard a également d'autres cordes à son arc puisqu'il fut, entre autres, doyen de la faculté des lettres de l'Université Laval.

L'illustre écrivain est aussi le fondateur des archives de folklore à l'Université Laval et, au cours de l'émission, il nous donnera ses vues sur ce folklore, sur l'artisanat, sur la langue et sur le nationalisme québécois.

Un Québécois de grande lignée au Sel de la semaine, le lundi 8 janvier à 22 heures.

F.-A. Savard
au "Sel"

Pour l'émission le Sel de la semaine du lundi 8 janvier, l'invité du réalisateur de la série, Pierre Castonguay, sera Monseigneur Felix-Antoine Savard.

Homme de lettres et aussi homme d'action, il vit maintenant — il est âgé de 71 ans — fort paisiblement dans le petit village de Saint-Joseph-de-la-Rive, comté de Charlevoix. Lors des soixante minutes qui l'accompagneront, Mgr Savard nous parlera de sa vie et aussi de son oeuvre qui a été une longue suite d'expériences. Ainsi, son séjour parmi les bûcherons lui a permis d'écrire son premier ouvrage, qui demeure l'un des ouvrages

Hommage de Germaine Bernier
à la poétesse Marie Noël

Auxerre a perdu sa célébrité, les lettres françaises, un écrivain d'une vigueur et d'une hardiesse rares malgré un nom aux résonances de harpe éolienne, le monde de la poésie, une flamme aux heures de brasier: Marie Noël n'est plus, mais de fidèles de la poétesse d'Auxerre vont se sentir vraiment le coeur et l'esprit en deuil: il fait moins clair à l'horizon de la pensée poétique, un astre s'est éteint. Mais son oeuvre nous reste, en vers et en prose, dans tous ces poèmes et strophes ciselés comme des bijoux porteurs de pierres précieuses, dans sa pensée qui se déploie comme un tissu souple et fort et précieux, comme une toile de lin pour les idées de tous les jours, comme une soie fine ou un velours chatoyant pour les chansons et les heures de clarté, de foi, de joie, dans ces chants qui ont dit toutes les détresses et toutes les tendresses du monde. Du monde de tous les jours.

La brève dépêche de Paris sur cette disparition, parue dans tous les journaux nous affirme que ses oeuvres sont connues dans le monde entier. Peut-être. Mais pas des cerveaux électroniques et des télegraphistes parce que les deux seuls titres qu'on donne sur la bonne huitaine de recueils qu'elle a publiés sont inexactes: les autres sont des titres de poèmes non de livres. Mais la nouvelle est la tout de même, aussi vraie et pas moins triste...

En 1953, (il y avait déjà un bon moment que Marie Noël avait des amis au Canada et que, comme chroniqueuse au Devoir, je parlais d'elle aussi souvent que possible pour la faire connaître et aimer davantage) séjournant en France au cours de l'été, j'avais averti l'écrivain et nous devions enfin nous rencontrer. J'avais calculé que la randonnée à Auxerre devait se faire facilement et rapidement. En revenant d'un assez long voyage sur la Côte d'Azur et en Italie, je trouve à mon hôtel de la Rue des Ecoles, une maison de la chère femme m'apprenant qu'elle était à la campagne pour l'été et jusqu'au 15 octobre, dans une maison de ferme. Elle joignait à sa lettre

tout un tableau tiré des indicateurs qu'elle avait étudiés et me donnait les heures d'une kyrielle de trains et de cars, selon les jours et avec les distances et le nom des gares: Paris, gare de Lyon, Auxerre-Montargis-Pourrain où je finirais par la rejoindre chez des fermiers à Diges! Et impossible de faire le voyage en une journée. Comme une grève générale très longue ne faisait que se terminer en France, grève qui m'avait forcée à séjourner en Italie plus longtemps que prévu, et que de nombreux engagements étaient déjà faits pour cette dernière huitaine, l'entrevue tant souhaitée n'eut pas lieu. J'ai encore cette lettre que je viens de relire naturellement, tous ces détails ne seraient pas revenus tout seuls. Mais une compensation m'est venue plus tard pour ce rendez-vous manqué. En 1957, Marie Noël me faisait avertir par une amie commune de Montréal, avec qui elle pouvait correspondre plus régulièrement qu'avec la journaliste, que dans le livre de Raymond Escholier: La Neige qui brûle, qui était sous presse, je trouverais la reproduction de l'étude que j'avais consacrée aux Chants et Psaumes d'Automne. Quand cet ouvrage volumineux — qui tient de la biographie et de l'analyse critique — parut, j'y trouvai en effet, reproduit au Devoir, l'article en question. J'ai cherché longtemps ce qui avait pu motiver le geste de retenir cette étude parmi tant d'autres plus importantes, plus considérables, plus étendues et signées par des écrivains autrement renommés. Ce ne pouvait être qu'une question de louanges plus ou moins bien dosées. Parce que si Marie Noël n'est pas lue autant qu'elle devrait l'être, bien des auteurs européens l'ont dit, on a écrit tout de même énormément sur son oeuvre et sur sa vie. On y a parlé de tout, absolument de tout, on a fouillé ce qui était obscur comme ce qui était très clair, mais on a rarement, très rarement parlé de sa technique du vers, de sa maîtrise de la versification qu'elle avait adoptée après tant d'années magnifiques poètes, tout en associant avec un talent remarquable, ne se permettant que de rares licences. Parce que Marie Noël écrit en vers, pas seulement en prose rythmée comme c'est la mode à présent en laissant tom-

ber toutes les lois de la versification française. Dans cette brève étude que j'avais signée en 48, je signalais une de ces licences dans l'ordonnance des rimes et qui donnent plus de dureté aux accents que le poète voulait apparemment aussi durs que des points de diamants. Que d'écrivains à la prose poétique, qui se veut poétique, aux versets disposés typographiquement comme des strophes sans être de la versification, ont été comparés à Marie Noël, comme ça, tout bonnement, surtout ici, au pays, à cause de sentiments pieux ou de suppliques religieuses plus ou moins écrites, plus ou moins inspirées, sans qu'on fasse jamais la moindre distinction dans l'écriture, dans la technique choisie, dans les entraves acceptées, et dans les résultats qui ne pouvaient se comparer. J'ai cru comprendre ces détails quand j'ai lu une déclaration de Marie Noël, au cours d'une entrevue accordée à Edith Mora, spécialisée dans la lecture des poètes comme le fut jadis Marguerite Moreno, avant de faire du cinéma. Edith Mora a donc rapporté cette déclaration: "Vous savez, a dit Marie Noël, je n'étais qu'une femme de la campagne qui inventait des chansons populaires... J'ai été obligée de beaucoup travailler pour apprendre. Il est très difficile d'être simple. Il faut retrancher, retrancher pour que le mouvement se dégage très pur. Au fond, l'oeuvre d'art, c'est un sacrifice. Un poète est comme un religieux: il pratique une ascèse."

d'entance — et délicieux — qu'il faut lire, ne serait-ce que pour les leçons de psychologie enfantine qui peuvent s'en dégager. L'ouvrage de Raymond Escholier, "La Neige qui brûle" est une biographie-étude extrêmement soignée tant au point de vue historique que chronologique et psychologique, de plus de quatre cents pages; l'auteur est un écrivain chevronné dont l'oeuvre est considérable: Essais d'art et d'histoire, romans, nouvelles, folkloire, théâtre, poèmes, etc. On trouvera aussi dans le troisième volume de "Vies et oeuvres d'écrivains", de Louis Chaîne, une étude biographique sur Marie Noël (ce n'est pas la meilleure de l'auteur) étude complétée d'une liste de titres à consulter sur Marie Noël, parus dans divers périodiques depuis une trentaine d'années.

Dans "Petit-Jour", Marie Noël, aux dernières pages, écrit: "Je voudrais mourir dans un jardin, dans le soleil de l'été, sans que personne le sût, comme les fleurs qui se fanent et se défont au vent sans être obligées de retourner dans le noir de la terre"... Encore un souhait qui n'aura pas été réalisé... Elle est partie en décembre, en compagnie de la neige, en route vers Noël. Mais ces détails sont secondaires quand on n'a jamais senti son âme et que l'être détaché de l'attraction de la Terre s'en va vers quelque nouvelle et définitive Epiphanie.

Quant à l'actualité de la poétesse d'Auxerre, son sentiment aigu de la souffrance humaine, elle a toujours eu à l'esprit le "tiers monde" dont on parle depuis peu en somme dans les gazettes, elle a connu en plus deux guerres, deux occupations du territoire, etc., lui fait trouver des accents misère pour présenter cette misère terrestre à ses lecteurs, en faveur de toutes les victimes des désordres contemporains. Et le moindre de ses poèmes, semble souvent écrit à l'occasion de cette Année de la foi qui se déroule actuellement sur les divers continents:

"La détresse de la terre. Tant qu'il le faudra, mon Dieu, Mêler à votre mystère Je lui baiserais les yeux".



TOUT BLANC ce manteau de printemps de M. Gilbert de Montréal recouvre une robe à col froissant, en organdi. Trois boutons le ferment à la taille.

Une ligne sage où les tissus prennent la vedette

Le printemps est dans l'air chez les couturiers, dessinateurs et modelistes, aussi bien à New York qu'à Montréal. Tous les jours, des collections nouvelles apparaissent. Dans l'ensemble, elles sont bien sages aux yeux des chroniqueuses de mode qui ont assisté au lancement déjà vieux de deux ans, des mini-jupes. Pas ou peu d'excentricités, une ligne bien sage, mais des tissus magnifiques chez M. Gilbert de Montréal. Une ligne de couturière ou de jeunes mondaines à l'heure du cocktail. Des blancs et des noirs, des tissus tigrés ou à rayures, des pastilles petites et moyennes, des soies hautement colorées, des couleurs traditionnelles pour le printemps: marine, vert, framboise et rose "shocking".

La cravate ou le foulard ou l'écharpe de soie fait partie de la prochaine garde-robe printanière au même titre que le chapeau qui est toujours en même tissu que la robe, tout au moins dans la collection de prêt-à-porter de Gilbert qui était présentée, mercredi midi, à la presse.

Un seul modèle mini: un ciré noir bien cintré sur une robe tigrée noir et blanc. Pour le soir, les teintes orchidée, céleri, rose; des corsages plongeants, des robes un peu sévères dans l'ensemble. Une exception: une tenue d'hôte-se d'allure juvénile: jupe longue rose et blouse adorable à col monté en organdi blanc gardi de dentelle.

À la fin du défilé, M. Gilbert a présenté ses mannequins; le fait mérite d'être signalé car cela se fait rarement sinon jamais. Pourtant, ne sont-elles pas les premiers atouts des modelistes qui veulent vendre leurs idées aux femmes? S.C.

En un clin d'oeil

● JEUNESSE: canal 2, à 18h.00 — JEUNESSE OBLIGE Aujourd'hui: de l'école Maurice-L. Duplessis, à Laflèche. "Quand passe la chanson". Animatrice: Louise Latraverse. Invité: Hugues Aufray.

● AFFAIRES PUBLIQUES: canal 2, à 22 heures, "Tirez au clair" nous entretiendra des investissements au Québec avec deux invités, Jean Chrétien (Ottawa) et Otto Thur (Université de Montréal). Animateur-moderateur: Jacques Keable.

● MUSIQUE: radio d'Etat, à 13h.15 — AD LIB. Sonates de Scarlatti: Huguette Dreyfus, claveciniste; au piano: Kathleen Long. Animateur: André Hébert.

● A 23h.00 — MUSIQUE DE NOTRE SIECLE. Invité: Jean Papineau-Couture.

● CINEMA: canal 2, à 23h.35 — CINEMA. "La Marche de Radetzky" (Ire partie). Film historique de Michel Kehlmann, avec Leopold Rudolph et Helmut Lohner.

● DIVERS: radio d'Etat, à 12h.02 — D'UNE CERTAINE MANIERE "La Publicité", avec Robert Gadouas et Laurence Vallier.

Horaires-TV

JEUDI	CBMT
9.55 Aujourd'hui à CBFT	8.15 Test Pattern and Music
10.00 Le Roman de la science	9.09 Today on CBMT
10.30 Monsieur Surprise présente	9.15 Montreal Notebook
10.45 La Souris Verte	9.30 U.K. Magazine
11.00 Un coin de France	10.00 The King's Outlaw
11.15 Chansons de Paris	10.30 Friendly Giant
11.30 Long métrage: "Miss Catastrophe"	10.45 Chez Helene
1.00 Téléjournal	11.00 Mr Dress-up
1.15 Cinéfeuilleton:	11.26 Pick of the Week: "Christian Island"
1.30 Long métrage: "Le prince esclave"	11.55 CBC TV News
3.00 Femme d'aujourd'hui	12.00 Serial Six
4.00 Bobino	12.30 Search for Tomorrow
4.30 La boîte à surprise	12.45 The Guiding Light
5.00 Thierry la Fronde	1.00 Mid Day Report
5.30 Bidule de Tarmacadam	1.04 Calendar
6.00 Jeunesse oblige	1.30 As the World Turns
6.25 Nouvelles du sport	2.00 Love is a Many Splendored Thing
6.30 Téléjournal	2.30 Coronation Street
6.45 Aujourd'hui	3.00 Take 30
7.30 Chevaliers du Ciel	3.30 Edge of Night
8.00 Commando du désert	4.00 Bonnie Prudden
8.30 A la seconde	4.30 Barney Boomer
9.00 Dossiers de l'agence-O	5.00 Gentle Ben
10.00 Tirez au clair	5.30 Let's Go
11.00 Téléjournal	6.00 Reach for the Top
11.20 Supplément régional	6.31 Evening Report
11.30 Nouvelles du sport	7.00 Seven on six
11.35 Cinema: "Le bandit"	7.25 Sports
1.15 Téléjournal	7.30 Gentle Ben
	8.00 Hogan's Heroes
	8.30 Telescope
	9.00 The Man from U.N.C.L.E.
	10.00 Dragnet
	10.30 Man at the Center
	11.00 CBC National News
	11.19 Viewpoint
	11.26 Night Report
	11.35 Sports Final
	11.43 Thursday Showcase: "The Naked Edge"
	1.00 Final report
	CFCF
	9.00 Sound of 12
	9.15 Sign on News
	9.30 University of the Air
	10.00 Ramper Room
	10.30 Magic Tom
	11.00 Mike Douglas Show
	12.30 Little People
	1.00 Photo Finish
	1.30 Mr. and Mrs.
	2.00 In Town
	2.30 Peabody in conflict
	3.00 Aquitaine's Court
	3.30 It's Your Move
	4.00 The Buddies
	4.30 Family Theatre: "The Spy Hunt"
	6.00 The Pierre Berton Show
	6.30 Pulse
	7.00 The Flying Nun
	7.30 Star Trek
	8.30 It's Happening
	9.00 The Dean Martin Show
	10.00 Mannix
	11.00 National News
	11.18 Pulse
	11.46 International Hockey Tournament



La Fédération de charité des employés du chemin de fer Canadien National a comblé tous les enfants hospitalisés à Sainte-Justine par des étrennes que leur ont distribués les employés eux-mêmes aidés des bénévoles. A ce geste généreux ils ont ajouté deux chèques en faveur de l'oeuvre des enfants malades. On voit ici M. F. Rhead, président du Fonds de charité des employés, remettant le chèque de \$800, à Mme Anne O. Castonguay, vice-présidente du Conseil d'administration et M. Arthur Henderson, président du Fonds des ateliers de Pointe-St-Charles, remettant un autre chèque au montant de \$700, à Mme Adélaïde Beauchemin, secrétaire du conseil d'administration de l'hôpital Sainte-Justine.

Le taux de natalité baisse de 12 p.c. au Canada en trois ans

OTTAWA (PC) — Un total de 30,191 naissances ont été enregistrées au Canada au cours du mois de novembre 1967 en regard de 31,740 durant le mois correspondant de 1966, rapporte aujourd'hui le Bureau fédéral de la statistique. Le nombre total des naissances au Canada pour les 11 mois de 1967 s'établit donc à 345,216, soit une diminution de près de 12 p.c. sur la moyenne des trois années 1964 à 1966. Le nombre des mariages enregistrés au cours du mois de novembre s'élève à 14,408 comparativement à 14,601 pour le mois de novembre 1966.

La salle à manger en haut

"LA BOURGIGNONNE"

Spécialités

LA FONDUE BOURGIGNONNE

LA FONDUE SAVARDE

LE GRILLADIN offre son DINER D'HOMMES D'AFFAIRES à partir de \$1.50

Aussi chaque jour son fameux RUMPSTEAK STYLE GRILLADIN OU LE FILET MIGNON A \$2.50

DINER A LA CARTE TOUTS LES SOIRS DINER'S CLUB - AMERICAN EXPRESS réservations: 288-0297-98 1463 et 1465 rue Metcalfe

Atmosphère intime de Bourgogne et les meilleures selections de vins de France.

BAR COCKTAIL LOUNGE

Scène des Laurentides par W. Pranke. Dimensions: 14 x 16

Cinéma pour les jeunes

Le festival Walt Disney pour les jeunes reprendra dimanche le 7 janvier à la salle du Centre Immaculée-Conception. La représentation du film "Flipper" (aventures en Floride) aura lieu à 3 heures. Tous les jeunes et les moins jeunes sont cordialement invités. Chaque dimanche à la même heure, le centre de l'Immaculée-Conception présente un film pour les jeunes pendant la saison d'hiver.

3 GROUPES - 3 PRIX

TROIS modes d'ÉPARGNES sur DES TABLEAUX ORIGINAUX

\$19. REG. \$50.-75.

\$38. REG. \$100.-150.

\$99. REG. \$250.-425.

Pêcheur d'Huitres par Martens. Dimensions: 33 x 57

Lac Alpin par Hansen. Dimensions: 27 x 35

Vous y trouverez tous vos sujets favoris, réunis pour faciliter votre choix. Paysages, marines, fleurs, natures mortes, montages, portraits etc. par des artistes canadiens et européens. Agissez sans délai... un nouveau tableau coûte si peu chez nous!

PRIVILEGE D'ÉCHANGE DE 5 ANS.

La GALERIE ROYALE

La meilleure galerie d'Art au Canada.

Tel. 845-4383 1420 ouest rue Sherbrooke (coin rue Bishop)

Lun. Mar. Merc. Sam. de 9 à 6 p.m. Jeudi et vendredi Neuf à Neuf

Les facteurs techniques et psychologiques conditionnent le marché obligataire

potins financiers

L'indice des industriels de DJ, qui avait accusé durant la 1ère séance de l'année 1968 une avance de 1.73 points à 906.84, clôture à la fin de seconde séance de 1968 sur la Bourse de N.Y. 2.71 points plus bas à 904.13. Les spéculateurs anglais paraissent encore hésitants, hier, sur la Bourse de Londres, vu les incertitudes persistantes sur les répercussions des mesures monétaires annoncées avant-hier par les E.U. Les mines d'or continuaient de baisser sur la Bourse de Toronto, hier, parce que le président Johnson a déclaré avant-hier que "le prix de l'or demeurerait à \$35 l'once." La tendance était encore irrégulière hier sur la Bourse de Paris, vu l'absence d'indices des prochains mouvements sur ce marché. Le marché français de l'or continuait hier de perdre du terrain. Sur la Bourse de Montréal, une bonne partie des gains antérieurs étaient maintenus hier.

Le ralliement du début de l'année avait perdu hier après-midi une partie de sa vigueur antérieure. Il ne faudrait pas s'en faire.

Hamworthy Canada Limited vient d'être fondée dans notre pays par une maison anglaise de G.B.

La hausse des actions de B.A. Oil, hier au sommet de 39 est attribuable au rapport d'amélioration du côté des profits en 1967 au regard de ceux de 1966, selon son président.

Il y eut 886 faillites commerciales dans notre district en 1967, représentant un passif de \$154,48,529 vs 1,119 faillites, représentant un passif de \$90,753,254 seulement durant 1966. De tels chiffres invitent les dispensateurs de crédit chez les marchands de gros ou chez les manufacturiers à avoir l'œil bien ouvert en 1968, car, les perspectives ne seraient pas des plus optimistes.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

L'Actualité Economique, une revue trimestrielle que tout homme d'affaires devrait recevoir

Le numéro d'octobre-décembre 1967 de l'Actualité Economique publie cette semaine, traite du problème des effets de débordement et des subventions conditionnelles, par M. Denis Bédard, de l'effet de distribution d'un réaménagement fiscal, par M. Gilles Desrochers, des planificateurs et de la planification au G.E.U. par M. Charles Roig, de la bourgeoisie et du système seigneurial par M. Cameron Nish; de la détermination d'un plan de consommation optimal par la programmation dynamique par M. Alain Haurie; et, enfin, de l'inventaire des documents relatifs à l'histoire économique du Canada par M. Cameron Nish. On y commente, aussi le quatrième exposé annuel du Conseil Economique du Canada ainsi que quelques changements de structure récents dans les relations commerciales du Canada.

Comme on sait, l'Actualité Economique est une revue trimestrielle, publiée par l'Institut d'Economie Appliquée de l'École des Hautes Etudes Commerciales et elle est fort bien vue dans les milieux économiques et autres.

Du Pont du Canada Ltée modifie son régime de pensions

Le régime de pensions des employés de Du Pont du Canada comportera, désormais, des avantages accrus par suite des changements dont il a fait l'objet. Le régime modifié est entré en vigueur le 1er janvier.

Le calcul des pensions accordées sans versements de la part des employés est maintenant basé sur un taux de rémunération qui tient compte de tous les gains reçus de la compagnie, y compris les sursurplus et autres versements de primes, au cours des cinq années de service les mieux rémunérées. Les pensions minimales ont été accrues et tous les employés qui prendront leur retraite après plus de 15 ans de service y auront droit. Le droit accrus à une pension différée sera accordé aux employés qui quitteront la compagnie après 15 ans de service, indépendamment de leur âge, ainsi qu'aux employés âgés de 45 ans ou plus qui quitteront la compagnie après 10 ans de service. Les pensions existantes sont en voie d'être recalculées en fonction du nouveau minimum et, le cas échéant, elles feront l'objet d'augmentations allant jusqu'à \$25 par mois.

De plus, les modalités du régime de pensions contributives de la compagnie ont été assouplies.

Black Diamond International Ltée passe sous le contrôle de Brooke Bond Canada Limitée

Dans une déclaration conjointe Mme R. M. Joss, Présidente du conseil d'administration de la compagnie Black Diamond International Limitée, Nassas et M. F. L. Patterson, Vice-Président et directeur-gérant de Brooke Bond Canada Ltée, Montréal, annoncent qu'une entente a été conclue pour la vente des parts détenues par Black Diamond International dans la compagnie Black Diamond Cheese Limitée, Belleville, Ontario, à la compagnie Brooke Bond Canada Limitée. Selon les termes de cette transaction la vente prendra effet au début de février.

Selon Mme Joss, l'entente avec Brooke Bond donne assurance que Black Diamond va continuer de progresser pour le bénéfice des employés et pour la région de Quinte dans l'est de l'Ontario. La compagnie Black Diamond est reconnue pour la grande qualité de ses fromages et Mme Joss ajoute, qu'elle est heureuse de cette marque de commerce se joint maintenant aux produits de qualité de la compagnie Red Rose et Blue Ribbon.

M. F. L. Patterson a déclaré que bien que Black Diamond passe sous le contrôle de Brooke Bond Canada Limitée, aucun changement est prévu tant qu'à l'administration et que M. D. G. Joss demeure à la gerance de Black Diamond Cheese Limitée.

L'industrie locale de la construction souffre-t-elle du climat politique actuel du Québec?

Selon Southern Building Guide's, il a été adjugé au Canada en 1967 pour \$5,041,238,900 de contrats de construction, soit 991,721,300 de plus qu'en 1966, ou 1.8% de plus. C'est toutefois, 4.0% de moins que le record établi en 1965. Durant le mois dernier seulement, il y eut une réduction de \$70,112,000 ou de 17.4% de moins, le total étant de \$332,094,300 au regard de \$402,206,300 en décembre 1966. Cette comparaison défavorable pour le mois dernier augure-t-elle mal pour 1968? Pas nécessairement, bien qu'il ne faille pas perdre de vue que l'industrie du bâtiment va mal depuis 5 ans. Bien d'étonnant, vu la persistance de la hausse du loyer de l'argent. La loi nationale de l'habitation ne vient-elle pas de hausser son taux à 8 5/8% et certaines firmes spécialisées dans les prêts hypothécaires ne prévoient-elles pas des taux d'intérêt de 12%, voire même, de 15% pour les prêts et 2ième hypothèques? De tels taux sont prohibitifs et aucun salaire ne peut penser à devenir propriétaire d'une maison, avec de tels taux. Eh, dire que l'on veut aider la construction domiciliaire en certains milieux politiques. Allons donc, trêve de politiciaille. Ce n'est pas étonnant que la construction résidentielle au pays n'ait atteint que \$104,198,000 durant le mois dernier, au regard de \$140,843,700 durant le même mois en 1966. Avant de terminer, nous tenons à faire remarquer à nos corps publics, comme le Board of Trade, la Chambre de Commerce, etc, qu'il n'a été adjugé que pour \$438,400,000 de contrats en 1967 à Montréal, soit 22.8% de moins qu'en 1966, alors qu'à Toronto les contrats adjugés atteignent l'an dernier \$600,300,000, soit \$36,900,000 ou 6.5% de plus que durant l'année précédente. Espérons que le climat politique du Québec n'y est pour rien... mais sait-on jamais, quand l'on connaît les appréhensions de bien des financiers et de nombre d'industriels canadiens?

Marcel Clément

NOMINATION CHEZ MOLSON & COMPANY LIMITED



M. M. L. TOURIGNY
Molson & Company Limited est heureuse d'annoncer l'entrée de M. Maurice L. Tourigny au service de la compagnie.

Contrat pour la C.A.E. Industries

De 1,500,000, adjugé, par la Nouvelle-Zélande

La C.A.E. Industries Limited vient d'obtenir un contrat de \$1,500,000 pour la construction au Canada d'un simulateur de vol à calcul arithmétique pour avions à réaction DC-8 destinés à la Air New Zealand, ligne aérienne nationale de la Nouvelle-Zélande.

Celle-ci devient ainsi la huitième grande ligne aérienne mondiale à jeter son dévolu sur cette compagnie canadienne de fabrication d'instruments électroniques pour la mise au point et la construction d'un simulateur de vol commercial à réaction. Celui-ci servira à l'entraînement et à l'adaptation des pilotes, de même qu'à l'entraînement du personnel non-navigant.

La construction du simulateur DC-8 d'Air New Zealand, qui sera le plus récent ordinateur numérique de la 3ème génération et constituera une technique nouvelle et révolutionnaire d'enseignement de la navigation aérienne, doit débuter incessamment et le commencement des livraisons est prévu pour le printemps de 1969. Reconnue comme chef de file dans ce domaine hautement spécialisé, la compagnie canadienne d'électronique est déjà engagée dans la conception ou la construction de simulateurs commerciaux pour les lignes aériennes suivantes: Air Canada, British Overseas Airways Corporation, Canadian Pacific Airlines, Iberia, KLM Royal Dutch Airlines, Swissair, l'Union de Transport Aérien et maintenant Air New Zealand. En outre, C.A.E. Industries Limited fournit déjà des simulateurs pour avions militaires aux forces armées de dix nations de par le monde.

Programmes d'Investissements Capitalisés Ltée

3 de ses Fonds Mutuels ont établi des records en 1967

Programmes d'Investissements Capitalisés Ltée rapporte que de nouveaux records ont été établis en 1967 pour les trois fonds mutuels dont ils sont les initiateurs.

1. Le Fonds de Capitalisation Canada qui a investi dans les actions de compagnies de choix du Canada et des Etats-Unis, rapporte que la valeur nette de l'actif par action à la fin de l'année, de \$7.22, constitue un sommet record, cette valeur ayant été de \$5.58 à la fin de 1966. La répartition de revenu pour 1967 a été établie à 10.67 cents par action, comparativement à 10 cents en 1966, et est payable aux actionnaires inscrits aux livres le 31 décembre. L'augmentation globale de la valeur des actions du Fonds au cours de 1967, la répartition comprise, est de 31.3 pour cent, soit la plus forte encore jamais atteinte. L'actif total du Fonds s'est accru, ayant augmenté de 36.8 pour cent, de \$13,814,953 à la fin de 1966, à \$18,898,793 à la fin de 1967.

2. Le Fonds de Sécurité Canada, un portefeuille d'obligations, avait à la fin de l'année une valeur active par action, de \$4.66; ceci représente un léger déclin par rapport à la valeur de \$4.81 à la fin de 1966. La répartition de revenu pour le quatrième trimestre a été établie à 6.60 cents par action, ce qui porte la répartition globale pour 1967 au chiffre record de 26.63 cents. Ceci se compare à un total de 25.04 cents pour 1966.

3. Fonds Taurus Ltée qui a investi principalement dans des compagnies dynamiques, rapporte une augmentation de la valeur de son actif par action pour 1967, de \$4.7 pour cent, s'étant accrue de \$4.81 à la fin de 1966, à \$7.44 à la fin de 1967. L'offre de Taurus au public a débuté au commencement d'octobre. Depuis lors la valeur de son actif par action qui était de \$6.55, s'est accrue de 13.6 pour cent, et au cours des mêmes trois mois, son actif total a accusé une hausse de 114.3 pour cent pour s'établir à \$14,344,902 à la fin de l'année.

L'accroissement en 1967 de la valeur de l'actif par action, de 31.3 pour cent pour le Fonds de Capitalisation Canada, et de 54.7 pour cent pour Taurus se compare à 15.2 pour cent pour l'indice des Industrielles Dow Jones et de 9.9 pour cent pour l'indice des Industrielles de Toronto.

Bourse de N. Y.

Le ralliement du début de l'année avait perdu hier de sa vigueur antérieure

NEW YORK — La poussée de fin d'année qui s'était poursuivie jusqu'au début de la nouvelle année, à la Bourse de New York, a pris fin après cinq jours. La séance a cependant été très active.

Bourse de Montréal

La liste locale a maintenu hier une partie de ses avances antérieures

MONTREAL — Les prix ont baissé au Marché à terme mercredi à la Bourse de Montréal et l'indice global a reculé de 0.57 à 157.41. Brinco a regagné de 10 à 31.0. Brazil de 1-4 à 13-38. International Paper de 1 à 32-1/2.

Falconbridge Nickel, Montreal Leominde et International Nickel ont reculé de 1-2 à 96-1/2, 12-1/2 et 125-3/4 respectivement.

Parmi les services publics, dont l'indice a baissé de 70 à 133.81, Bell Telephone a regagné de 3-8 à 44-3/8, et Newfoundland de 1-8 à 91-1/2.

Parmi les mines et pétroles, Noranda a avancé de 1-8 à 51-1/2, Union Oil a progressé de 2 à 60, Shell Oil a monté de 7-8 à 35-1/8 et B.A. de 5-8 à 39-7/8. Imperial Oil a coté de 1-8 à 69-7/8.

Dans les papiers, Fraser a baissé de 3-4 à 18-1/2 et Great Lakes de 1-4 à 17-1/4.

Dans les banques, la Banque canadienne impériale de Commerce a progressé de 1-4 à 14 et la Banque de Montréal de 1-8 à 11-1/4. La Banque Canadienne Nationale a baissé de 1-4 à 10-3/4. McLaren et Simpsons Sears ont monté de 2 à 18 et 28 respectivement. Denison Mines a progressé de 1-7-8 à 83-1/2, Metropolitan Stores de 1-3-4 à 33-3/4 et Bruck A de 1-2 à 20.

Central-Del Rio et BC Telephone ont gagné un 83-1/2 et 56-1/2 respectivement et Glenair a progressé de cinq à 270.

Hollinger a monté de 1-2 à 29-1/4, Oshawa A de 3-8 à 30-7/8 et Québec Natural Gas de 1-4 à 10-1/4.

Les avances l'ont emporté sur les pertes par 47 à 38 sur le marché canadien, et Wisconsin a progressé de 2-1/2 à 29-1/2, James Bay de deux cents à 69 cents et Devil's Elbow de un cent à 36 cents.

Eagle Mines a perdu quatre cents à 2-4.

L'indice des industrielles a progressé de 19 à 168.42, celui des papiers de 32 à 84.98, celui des banques de 71 à 125.22.

Selon le dernier bulletin de René-T. Leclerc Inc.

Le marché obligataire est conditionné principalement par des facteurs de deux ordres différents, soit les facteurs techniques et psychologiques. En tant que biens au sens économique du mot, les capitaux existent en quantité limitée et il est donc normal que leur coût fluctue selon l'intensité de la demande par rapport aux disponibilités. Plus la demande pour les capitaux est forte relativement à leurs disponibilités, plus leur "prix" tend vers la hausse et vice versa.

Cependant, si la loi de l'offre et de la demande constitue la principale déterminante du niveau des taux d'intérêt, l'élément psychologique peut, lui aussi, agir de façon très significative. La psychologie du marché s'exerce à la fois sur l'offre et sur la demande. Si une hausse des taux d'intérêt est prévue, il est normal que les emprunteurs se fassent plus nombreux et les acheteurs plus rares (ou plus exigeants), les premiers voulant profiter de conditions relativement avantageuses pendant qu'il en est encore temps alors que les seconds rechercheront une protection contre la baisse prévue du marché. Par contre, dans le cas inverse où l'on anticipe une baisse prochaine des taux d'intérêt, les emprunteurs pouvant se le permettre préféreront temporiser dans l'attente de bénéficier de conditions plus avantageuses dans un avenir prochain alors que les investisseurs, eux, se montreront anxieux de profiter des conditions du marché dans l'immédiat.

Si les mouvements à court terme dans les taux d'intérêt influencent l'attitude à la fois des emprunteurs et des investisseurs, il en va de même des perspectives de l'économie à plus long terme. Les acheteurs d'obligations ne recherchent pas uniquement un rendement attrayant pour l'immédiat; ils sont également soucieux de préserver le pouvoir d'achat futur de leurs dollars. En conséquence, si l'inflation semble représenter une menace au pouvoir d'achat du dollar, il est normal que les acheteurs d'obligations se montrent plus exigeants quant au rendement afin de bénéficier d'une marge de revenu qui compensera, dans une certaine mesure, la diminution prévue dans le pouvoir d'achat du dollar pendant que leurs obligations sont en cours.

Si l'on transpose ce qui précède au contexte actuel, on comprendra davantage les raisons qui justifient le haut niveau actuel des taux d'intérêt. En effet, la structure actuelle des taux d'intérêt en Amérique du Nord reflète les tensions qui s'exercent de toutes parts sur le marché obligataire, tant du point de vue technique que du point de vue psychologique. Tout d'abord, la demande pour les capitaux, tant dans le secteur privé que public, continue d'exécuter les sommes disponibles dans l'immédiat, ce qui résulte nécessairement dans une hausse du loyer de l'argent. D'autre part, la crise de liquidité qui sévitait il y a un an et l'anticipation de taux encore plus élevés sur le marché obligataire a eu pour effet, au cours des derniers mois, d'écarter une foule d'emprunteurs à consolider leur passif à plus long terme avant que le coût d'une telle opération ne devienne prohibitif. Et enfin, la crainte de l'inflation a eu pour résultat de rendre les investisseurs beaucoup plus exigeants que par le passé quant au rendement de leurs placements à revenu fixe.

Programmes d'Investissements Capitalisés Ltée

3 de ses Fonds Mutuels ont établi des records en 1967

Programmes d'Investissements Capitalisés Ltée rapporte que de nouveaux records ont été établis en 1967 pour les trois fonds mutuels dont ils sont les initiateurs.

1. Le Fonds de Capitalisation Canada qui a investi dans les actions de compagnies de choix du Canada et des Etats-Unis, rapporte que la valeur nette de l'actif par action à la fin de l'année, de \$7.22, constitue un sommet record, cette valeur ayant été de \$5.58 à la fin de 1966. La répartition de revenu pour 1967 a été établie à 10.67 cents par action, comparativement à 10 cents en 1966, et est payable aux actionnaires inscrits aux livres le 31 décembre. L'augmentation globale de la valeur des actions du Fonds au cours de 1967, la répartition comprise, est de 31.3 pour cent, soit la plus forte encore jamais atteinte. L'actif total du Fonds s'est accru, ayant augmenté de 36.8 pour cent, de \$13,814,953 à la fin de 1966, à \$18,898,793 à la fin de 1967.

2. Le Fonds de Sécurité Canada, un portefeuille d'obligations, avait à la fin de l'année une valeur active par action, de \$4.66; ceci représente un léger déclin par rapport à la valeur de \$4.81 à la fin de 1966. La répartition de revenu pour le quatrième trimestre a été établie à 6.60 cents par action, ce qui porte la répartition globale pour 1967 au chiffre record de 26.63 cents. Ceci se compare à un total de 25.04 cents pour 1966.

3. Fonds Taurus Ltée qui a investi principalement dans des compagnies dynamiques, rapporte une augmentation de la valeur de son actif par action pour 1967, de \$4.7 pour cent, s'étant accrue de \$4.81 à la fin de 1966, à \$7.44 à la fin de 1967. L'offre de Taurus au public a débuté au commencement d'octobre. Depuis lors la valeur de son actif par action qui était de \$6.55, s'est accrue de 13.6 pour cent, et au cours des mêmes trois mois, son actif total a accusé une hausse de 114.3 pour cent pour s'établir à \$14,344,902 à la fin de l'année.

L'accroissement en 1967 de la valeur de l'actif par action, de 31.3 pour cent pour le Fonds de Capitalisation Canada, et de 54.7 pour cent pour Taurus se compare à 15.2 pour cent pour l'indice des Industrielles Dow Jones et de 9.9 pour cent pour l'indice des Industrielles de Toronto.

Bourse de N. Y.

Le ralliement du début de l'année avait perdu hier de sa vigueur antérieure

NEW YORK — La poussée de fin d'année qui s'était poursuivie jusqu'au début de la nouvelle année, à la Bourse de New York, a pris fin après cinq jours. La séance a cependant été très active.

Bourse de Montréal

La liste locale a maintenu hier une partie de ses avances antérieures

MONTREAL — Les prix ont baissé au Marché à terme mercredi à la Bourse de Montréal et l'indice global a reculé de 0.57 à 157.41. Brinco a regagné de 10 à 31.0. Brazil de 1-4 à 13-38. International Paper de 1 à 32-1/2.

Falconbridge Nickel, Montreal Leominde et International Nickel ont reculé de 1-2 à 96-1/2, 12-1/2 et 125-3/4 respectivement.

Parmi les services publics, dont l'indice a baissé de 70 à 133.81, Bell Telephone a regagné de 3-8 à 44-3/8, et Newfoundland de 1-8 à 91-1/2.

Parmi les mines et pétroles, Noranda a avancé de 1-8 à 51-1/2, Union Oil a progressé de 2 à 60, Shell Oil a monté de 7-8 à 35-1/8 et B.A. de 5-8 à 39-7/8. Imperial Oil a coté de 1-8 à 69-7/8.

Dans les papiers, Fraser a baissé de 3-4 à 18-1/2 et Great Lakes de 1-4 à 17-1/4.

Dans les banques, la Banque canadienne impériale de Commerce a progressé de 1-4 à 14 et la Banque de Montréal de 1-8 à 11-1/4. La Banque Canadienne Nationale a baissé de 1-4 à 10-3/4. McLaren et Simpsons Sears ont monté de 2 à 18 et 28 respectivement. Denison Mines a progressé de 1-7-8 à 83-1/2, Metropolitan Stores de 1-3-4 à 33-3/4 et Bruck A de 1-2 à 20.

Central-Del Rio et BC Telephone ont gagné un 83-1/2 et 56-1/2 respectivement et Glenair a progressé de cinq à 270.

Hollinger a monté de 1-2 à 29-1/4, Oshawa A de 3-8 à 30-7/8 et Québec Natural Gas de 1-4 à 10-1/4.

Les avances l'ont emporté sur les pertes par 47 à 38 sur le marché canadien, et Wisconsin a progressé de 2-1/2 à 29-1/2, James Bay de deux cents à 69 cents et Devil's Elbow de un cent à 36 cents.

Eagle Mines a perdu quatre cents à 2-4.

L'indice des industrielles a progressé de 19 à 168.42, celui des papiers de 32 à 84.98, celui des banques de 71 à 125.22.

Le Trust Royal

Paie du 7% sur ses certificats de placement garanti

Le Trust Royal a annoncé aujourd'hui une nouvelle augmentation du taux d'intérêt sur ses certificats de placement garanti.

Le taux le plus élevé est de 7 pour cent sur les certificats émis pour cinq ans, soit une augmentation d'un quart de un pour cent et, en ce qui concerne les certificats à plus court terme: 30 à 59 jours — 5.75 pour cent (au lieu de 5.50 pour cent); 60 à 89 jours — 5.875 pour cent (au lieu de 5.625 pour cent); 90 à 179 jours — 6 pour cent (aucun changement); 180 à 289 jours — 6.25 pour cent (au lieu de 6 pour cent); 270 à 364 jours — 6.375 pour cent (au lieu de 6 pour cent); 1 à 5 ans — 6.5 pour cent (aucun changement); 5 ans — 7 pour cent (au lieu de 6.75 pour cent).

Bourse de Toronto

Les mines d'or ont continué de baisser hier

TORONTO — Toutes les sections du marché, sauf les aurifères, ont monté mercredi à la Bourse de Toronto, où la séance a été la plus active depuis quatre mois.

Pour la deuxième journée d'affilée, les aurifères ont baissé, perdant 2.77 et passant à un indice de 196.41. La baisse a fait suite à une déclaration faite lundi par le président Johnson qui a annoncé que le prix de l'or demeurerait à \$35 l'once.

Les aurifères avaient monté continuellement depuis le 17 novembre, alors que la livre sterling avait été dévaluée, étant donné qu'on croyait que le prix de ce métal allait augmenter.

Dome Mines a baissé de 3-4 à 58-1/4, Campbell Red Lake de 3-8 à 26-5/8 et Kerr Addison de 1-4 à 18. Giant Yellowknife a baissé de 10 à 9-1/2.

Les pétroles ont monté, gagnant 1.22 et passant à un indice de 221.27. Central-Del Rio a monté de 1-8 à 22-7/8. Central-Del Rio possède des terrains dans la région de Rainbow, dans le nord-ouest de l'Alberta, où on s'attend que des forages commenceront prochainement.

B.A. Oil a mené les pétroliers les plus actifs, gagnant 5-8 et passant à 38-3/4. Le président de la compagnie, M. Charles Hay, a déclaré dans une lettre aux actionnaires que les profits pour 1967 devraient être plus élevés que ceux de 1966.

Les producteurs de nickel ont effectué des gains fractionnaires. Inco, en tête, a passé à 126-3/8 gagnant 3-8 et Noranda a gagné le même montant passant à 51-1/2. On s'attend que la demande du nickel augmentera prochainement.

Parmi les métaux de base, Denison et Rio Algom ont monté passant à 84 et à 35. Hudson Bay Mining a monté de 1-4 à 4-1/2.

Les hausses ont dépassé les baisses dans une proportion de 266 à 213, tandis que 216 valeurs demeuraient inchangées.

Dividende de Commonwealth International Leverage Fund

Et de Commonwealth International Corporation Ltd.

(CNW) — Le Conseil d'administration de Commonwealth International Leverage Fund Ltd. a annoncé un dividende de seize (16) cents par action, payable le 29 décembre 1967 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des affaires le 29 décembre 1967.

D'autre part, le conseil d'administration de la Commonwealth International Corporation Limited a annoncé un dividende de neuf (9) cents par action, payable également le 29 décembre 1967 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des affaires à cette date. Il s'agit du 136e dividende d'affilié payé par le fonds Commonwealth International Corporation Limited.

MOORE CORPORATION LIMITED



M. W. Harman Browne
Moore Corporation Limited nous annonce que M. W. Harman Browne, autrefois Président, a été nommé Président du Conseil d'Administration et que M. David W. Barr, autrefois Vice-président Exécutif, a été nommé Président. M. Thomas S. Duncan, autrefois Président du Conseil d'Administration continuera d'être en contact avec la compagnie en tant que Directeur et membre du Comité de Direction.

La Banque de Montréal haussera ses taux

A partir du 2 janvier 1968

Le taux d'intérêt de la Banque de Montréal sur les prêts de premier ordre va s'accroître d'un demi point cent à compter du 2 janvier prochain et atteindre ainsi 6 1/2 pour cent. C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui M. J.L. Walker, premier vice-président à la direction et directeur général de cette institution.

Cette mesure était nécessaire, a dit M. Walker, à cause des changements considérables qui sont survenus dans la situation monétaire au Canada et ailleurs, changements qui ont eu comme caractéristiques une hausse très marquée des taux d'intérêt sur le marché et un resserrement prononcé des disponibilités monétaires.

"Nous n'avons pas agi avec précipitation à cet égard. En réalité, nous avons délibéré."

Hausse générale des prix des automobiles

DETROIT (PA) — Toutes les automobiles qui sont sorties des chaînes de montage des fabricants américains hier étaient dotées de deux nouvelles caractéristiques: des harnais de sécurité obligatoires et des prix plus élevés.

Ces harnais sont devenus obligatoires alors que les nouveaux règlements fédéraux sur la sécurité des véhicules sont entrés en vigueur lundi, pendant que les usines d'automobiles étaient fermées pour le congrès du Nouvel An.

En général les prix ont augmenté de \$23 à \$32.

Henri Ford II, président du conseil d'administration de la firme Ford, a décrit les nouvelles ceintures à harnais comme étant "très efficaces", il ajoute qu'il les utilise lui-même et que les "gens sont stupides s'ils ne s'en servent pas".

Cependant, Ford ajoute: "Je pense que les gens vont les détester." Un dessinateur d'automobiles lance: "Ces harnais sont laids".

Un vendeur d'auto aurait dit à leur sujet: "L'acheteur moyen ne paiera pas pour ces ceintures s'il peut trouver une automobile qui n'en comporte pas".

Ces courroies constituent la plus visible de toutes les réglementations fédérales destinées à assurer la sécurité à bord des voitures.

Indices à Montréal

	65IN	DUIT	TBA	SKCK	SFA
Hier	168.42	123.81	125.22	157.41	84.38
La veille	168.23	124.51	124.51	157.46	84.38
Sem. d.	166.38	123.96	122.49	155.80	84.38
Mois d.	167.45	126.03	125.11	157.27	84.32
1968 h.	168.23	124.51	124.51	157.46	84.38
1967 h.	168.23	124.51	124.51	157.46	84.38
1966 h.	173.93	150.19	136.26	164.41	125.94
1965 h.	168.99	128.83	109.48	141.46	82.99

Indices à Toronto

	Hier	Ind.	Gold	ISM	WO
Hier	162.70	196.41	197.76	221.27	220.05
La veille	162.25	199.18	198.99	220.05	220.05
Sem. der.	160.90	202.35	196.52	219.23	219.23
Mois der.	162.56	194.04	192.75	221.32	221.32
An der.	149.63	151.72	87.10	133.78	133.78
1967-68 h.	172.41	206.30	111.40	225.90	225.90
1967-68 h.	167.65	192.30	85.88	139.15	139.15
1966 haut	173.80	192.48	100.23	135.84	135.84
1966 bas	136.98	136.95	82.22	95.24	95.24

Indices des obligations à New York

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sub-sections for 'Hull et Gas' and 'Industrielles'.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sub-sections for 'Hull et Gas' and 'Industrielles'.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sub-sections for 'Industrielles' and 'Indice de Dow Jones'.

Tassé & Associés, Ltée
Courriers en valeurs
215, rue Saint-Jacques, Montréal Tel. 849-3761

BÉLANGER, OUELLETTE & ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
INGÉNIEURS EN ORGANISATION ET MÉTHODES
1224 OUEST, RUE STE-CATHERINE Suite 701, MONTREAL - Tel. 866-9567

CERTIFICATS D'ÉPARGNE
Vous recevez \$10. pour \$7.35 investis
LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTREAL

COMPTABLES AGRÉÉS
BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Lucien Dahmé, C.A.

COMPTABLES AGRÉÉS
PROVOST & PROVOST
VIAU & ROBIN
1440 ouest, Ste-Catherine, Montréal - 866-2891

COMPTABLES AGRÉÉS
Mallette, Normandin & Cie
René de Cotret & Cie
159 rue Craig, Montréal 1 861-9987

COMPTABLES AGRÉÉS
THORNE, GUNN, HELLWELL & CHRISTENSON
AIMÉ GALPANEU & CIE
800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

COMPTABLES AGRÉÉS
Samson, Bélaïr, Côté, Lacroix et Associés
360, rue Saint-Jacques, Montréal 842-4691

Valuers minières hors-liste
Cours fournis par Bongard, Leslie & Co. Ltd. Suite 1522
Royal Bank of Canada Building, Place Ville-Marie
Montreal 2, Que.
Table listing various mineral stocks and their prices.

l'information sportive...rétrospective 1967...l'information sportive...rétrospective 1967...

Sport-automobile en 1967: saison intéressante sur la scène canadienne

Sur le plan canadien, malgré l'interdit qui pesait sur la piste Mont-Tremblant, la saison 1967 aura tout de même été l'une des plus intéressantes à cause, essentiellement, de la tenue du premier grand prix de formule UN, comptant pour le championnat du monde qui s'est déroulé à Mosport et qui a définitivement installé le Canada sur la carte mondiale du sport automobile.

A ce titre, il ne faut pas négliger la présentation sur cette même piste ontarienne, d'une autre grande première en moto-cyclisme: le GP du Canada qui comptait également pour le championnat du monde et qui a mené chez nous des grands noms de cette spécialité comme Bill Ivy, Jacomo Agostini et Mike Hailwood.

Le challenge Can-Am qui en était à sa deuxième année en 1967, a semblé s'acheminer vers une prestigieuse renommée à en juger par l'intéressement des différents grands constructeurs de voitures de course. Il a donné lieu à une très belle épreuve remportée par le champion du monde Dennis Hulme.

Sur la scène locale, l'épreuve de la série Trans-Am a conquis les spectateurs du circuit Mont-Tremblant qui se sont montrés vivement intéressés par la lutte, nouvelle pour eux, des Camaro, Mustang, et Dodge Dart.

L'apparition des voitures Indianapolis pour la Labatt Indy, n'a rien amené de spectaculaire sinon qu'elle aura permis aux amateurs du Québec de voir de plus près le fameux Mario Andretti, dont la réputation est maintenant universelle et que beaucoup aimeraient voir dans la course au championnat mondial de F-UN. La course "six heures du circuit" n'était pas ouverte au public. Pourtant, la formule s'est révélée valable et il est à souhaiter qu'elle ait servi de prélude à ce qui pourrait devenir la première grande épreuve canadienne d'endurance (12 heures éventuellement) à participation internationale, évidemment.

C.B.

La vitesse cause la mort de Foster et Campbell en 1967

De St-Croix: champion canadien, Dennis Hulme: champion mondial!

Le monde des courses automobiles au Canada a été en 1967 endeuillé par la mort de Billy Foster à l'âge de 29 ans. Foster était le meilleur conducteur canadien de classe internationale.

Foster, qui avait été le premier Canadien à se qualifier pour la course du 500 milles d'Indianapolis, en 1965, a trouvé la mort en effectuant un tour de piste d'entraînement à Riverside en Californie lorsque sa voiture a heurté un mur de soutènement.

L'attrait de la vitesse a aussi causé la mort de Donald Campbell, le Britannique de 45 ans, roi de la vitesse sur l'eau. Il était à deux doigts de battre son propre record de vitesse sur l'eau de 276.33 milles à l'heure lorsque son hydroplane, Bluebird, a culbuté puis explosé sur le lac Coniston en Angleterre. Cette catastrophe a mis fin à une série de paris avec la mort que les Campbell, père et fils, poursuivent depuis 40 ans en tenant le monde entier en haleine. Le père de Donald, Sir Malcolm Campbell avait établi des records de vitesse sur terre et sur l'eau entre les deux guerres mondiales. Il était mort dans son lit en 1948.

Sur piste, un néo-zélandais, Dennis Hulme, a remporté le championnat mondial des conducteurs pour 1967 devant son coéquipier l'australien Jack Brabham. Tous deux étaient au volant d'une Brabham-Re-

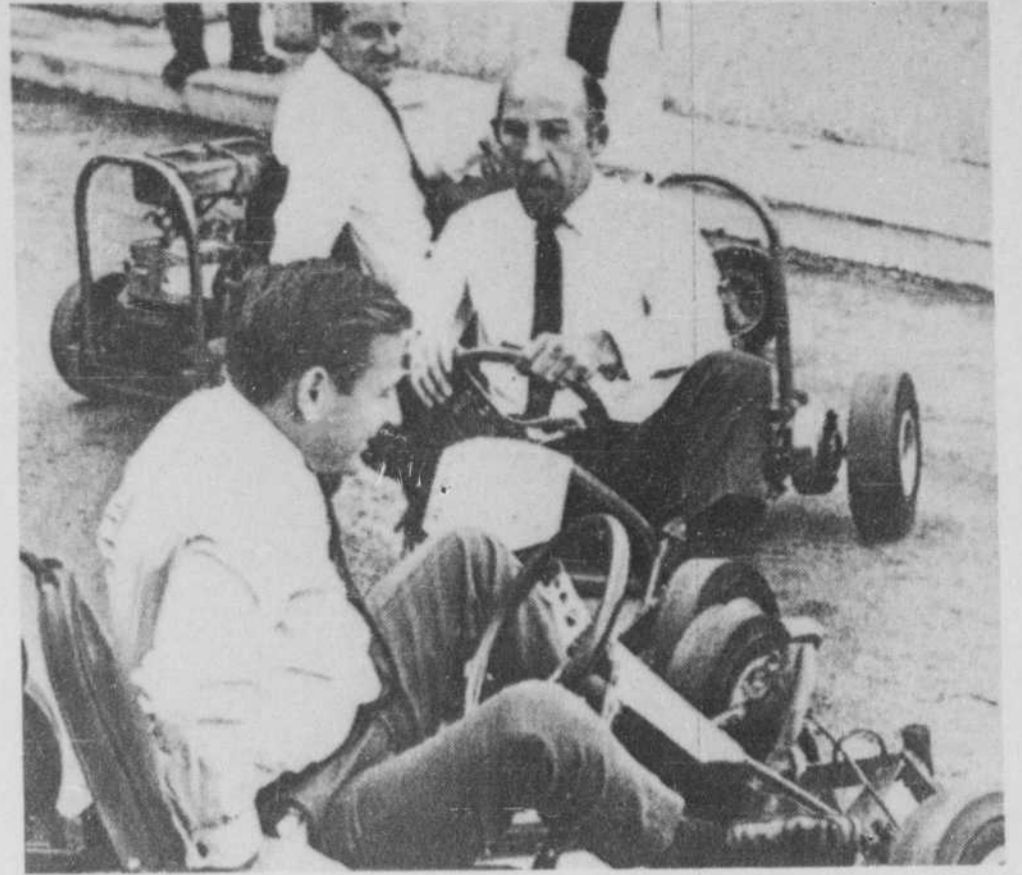
co, voiture conçue par Jack Brabham. L'écossais Jim Clark s'est classé troisième.

L'année 1967 a été une grande année pour le conducteur du Texas, A.J. Foyt qui est devenu le premier conducteur de l'histoire à remporter la même année les 24 heures du Mans et la classique des 500 milles d'Indianapolis. Foyt, au volant d'une Coyote-Ford, est venu de l'arrière à Indianapolis pour remporter la victoire. Il s'est maintenu longtemps derrière Parnelli Jones qui menait le bal au volant de sa voiture à turbine. Malheureusement à quatre tours de la fin, Jones était contraint à l'abandon par suite d'ennuis mécaniques à la boîte de vitesse.

Le rallye des quatre mille milles se disputait de Vancouver à Montréal à vu la victoire de l'équipe composée du conducteur britannique Roger Clark et du navigateur torontois Jim Peters. Ils conduisaient une Ford Lotus Cortina. L'équipe composée de Klaus Ross de Lachine dans le Québec et John Bird de Toronto, a enlevé les honneurs du rallye canadien d'hiver qui se déroule tous les ans. Ils conduisaient une Datsun 1300.

L'épreuve Canadienne

Dans la première course canadienne ouverte aux voitures



Pour l'une des rares fois, trois grands de l'automobile ont été réunis au volant de go-karts et voici ce que ça donne. En premier plan, il s'agit de Bruce McLaren, le champion de la série Can-Am en 1967; au centre, Stirling Moss, un as du volant et ancien champion mondial qui ne fait plus de compétition, et à l'arrière-plan, Dennis Hulme, le champion conducteur mondial pour 1967. L'apprentissage sur go-kart fut aussi difficile sinon plus que sur leurs bolides coutumiers, selon ces trois grands...



Malgré le mauvais temps, le 1er "Vrai" Grand Prix du Canada a connu à Mosport un magnifique succès populaire. Les 55,000 spectateurs n'ont certes pas été déçus de la bagarre entre les Hulme, Gurney, Amon, Hill, McLaren et le vainqueur Jack Brabham qui, à 43 ans, conserve encore tous ses réflexes de fin conducteur. Nous le voyons d'ailleurs dans la photo-médaille en train de filer, sous la pluie battante, vers une victoire méritée. Rappelons que les deux Brabham-Reppo de sa propre conception ont fini en 1ère et 2e place.

Roger Maris, bientôt guéri

INDEPENDENCE — Il semble que l'état de santé du joueur de champ extérieur des Cardinals de St. Louis, Roger Maris, atteint de paralysie partielle du côté droit du visage, se soit grandement amélioré.

Cette maladie, qui s'était déclarée le 15 décembre, avait été provoquée par une inflammation des nerfs de la figure et un traitement par piqûres a presque fait disparaître la paralysie. Roger Maris a déclaré qu'il avait bon espoir d'être tout à fait remis pour l'ouverture du camp d'entraînement des champions du monde.

Nouveau chapitre d'histoire écrit par Jim Ryun en 1967

D'autres performances exceptionnelles ont été aussi réalisées en 1967, notamment: Le sensationnel Jim Ryun du Kansas a écrit un nouveau chapitre de l'histoire de la course du mille. Lors des championnats de l'Union Athlétique Amateur des Etats-Unis à Bakersfield en Californie, il a porté son record mondial à trois minutes 51 secondes et un dixième.

Le Celtic de Glasgow a volé la vedette dans le football britannique en battant internationale de Milan 2-1 pour remporter la Coupe des champions d'Europe. Le Celtic a complété son balayage en remportant la coupe d'Ecosse et le championnat de la ligue d'Ecosse.

L'événement de l'année dans le yachting a été la Coupe America qui en est à sa cent seizième année. Le nouvel aspirant, le voilier australien, "Dame Pattie", n'a offert que peu de résistance au voilier des Etats-Unis.



Jim Ryun

"Intrepid" à quatre victoires consécutives dans cette série de courses qui se déroulaient au large de Newport dans le Rhode Island.

Le Mississauga Canoe Club de Toronto a remporté les grands honneurs du championnat canadien de canotage qui a eu lieu à Montréal au lac des Régates, d'Expo 67. C'était la deuxième victoire consécutive dans le championnat national pour le club de Toronto. Le Cartierville Boating Club de Montréal s'est classé au deuxième rang dans cette compétition de 1967.

Hailwood est aussi dans la liste des honneurs

LONDRES (AFP) — Les sportifs britanniques n'ont pas été oubliés dans la liste des honneurs publiée au début de chaque année. Outre l'aviatrice Sheila Scott, on relève les noms suivants de sportifs qui ont été faits par la Reine Elizabeth "Chevaliers de l'Ordre de l'Empire Britannique" ou "membres de l'Ordre de l'Empire britannique".

Le coureur motocycliste Mike Hailwood (m.b.e.): âgé de 27 ans, il a, en dix ans de compétition, remporté 72 grands prix, 342 victoires et établi 302 records d'épreuves. Il a été élu "sportif de l'année" par les journalistes sportifs britanniques — il est le premier motocycliste à s'être vu décerner ce titre — et habite maintenant Johannesburg où il a récemment acquis la nationalité sud-africaine.

Tony Miller: plier de l'équipe de rugby d'Australie, 39 fois sélectionné.

La nageuse australienne Linda Mac Gill: 21 ans, elle

avait été suspendue par sa réputation, pour "mauvaise conduite" lors des jeux olympiques de Tokyo. Passée professionnelle, elle a réussi en septembre dernier la traversée de la manche pour la 3ème fois, et son temps de 9h59'07" a amélioré le record de l'épreuve de 24'03".

Parmi les sportsmen élevés au grade de Chevalier, on trouve les noms: du colonel Mike Ansell, un des meilleurs joueurs britanniques de polo avant la guerre. Agé maintenant de 62 ans, après avoir perdu la vue lors des combats de 1940 à Saint Valery, il est président de la Fédération britannique de jumping, et du juge Carl Arvold, président de la Fédération britannique de tennis. C'est lui qui a amené cette dernière à se déclarer en faveur de "l'open".

Enfin, Sir Wilfrid Andrews, président de la Fédération internationale automobile, devient commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique.

VENTE

HABITS et PALETOTS

\$69.

2 pour \$135. Rég. jusqu'à \$100.

26 semaines pour payer

VESTONS SPORT

2 pour \$75. Rég. jusqu'à \$65.00

\$39.

CHEMISES DE TOILETTE
(N'exigeant pas de repassage)
BLEU et BLANC

ACHETEZ-LES PAR BOITE ET ECONOMISEZ \$10.85

BOITE DE 3
\$16.00
REG. \$26.85

CHAUSSURES
(Pointures désassorties)

- Hart
- Nunn-Bush
- Scott-McHale
- Sport Italien

\$10.88
VALEUR JUSQU'A \$35.00

PANTALONS de SKI
LYCRA IMPORTE

\$29.88
REG. \$49.95

JAQUETTES de SKI
(DE FABRICATION FRANÇAISE)

\$16.88
REG. \$26.95

Parce que Nous refuserons de vous le laisser porter à moins qu'il ne soit parfaitement ajusté.

A. Gold & Sons

MONTREAL

388

QUEST. RUE STE CATHERINE
Tangle St. Alexandre
Stationnement gratuit au St. Regis
Corre P. H. J. P.

FAIRVIEW CENTRE

960

QUEST. RUE STE CATHERINE
(Vain du Cinéma Loew)
Stationnement gratuit au Montclair Automark

Nouveaux raids contre Hanoi

HANOÏ (Du correspondant de l'AFP, Bernard-Joseph Cabanes) — Un raid a été effectué par l'aviation américaine en plusieurs endroits contre les faubourgs de Hanoi hier matin.

Des explosions de bombes explosives et de bombes à billes ont retenti, notamment au nord-ouest et au nord-est de Hanoi, sur une distance allant de cinq à vingt km de la capitale. Hanoi elle-même a été survolée à plusieurs reprises par plusieurs groupes d'avions volant à haute altitude, déclenchant des tirs de missiles sol-air et de canons à gros calibres.

Ce raid, le premier de la nouvelle année, dans la région de Hanoi a été effectué par temps clair, survenant après plusieurs jours de ciel totalement bouché. Après la fin de l'alerte, des explosions de bombes à billes à retardement ont été entendues, toujours dans la banlieue de Hanoi. Plusieurs appareils américains ont été abattus.

Les attaques Vietcong au Sud-Vietnam

SAIGON (AFP) — Lancement de violents coups de boutoir contre des positions américaines ou sud-vietnamiennes en plusieurs endroits du pays, le Vietcong a poursuivi avec force mardi et hier son offensive d'après la trêve.

Le bilan de l'attaque aux roquettes lourdes, mercredi, avant l'aube, sur la base aérienne de Danang à 600 km au nord de Saigon s'élève maintenant à 21 avions détruits ou endommagés.

De source vietnamienne, on précise que 4 avions légers d'observation de l'armée de l'air sud-vietnamienne ont été détruits au sol. Huit autres (un "Dakota", un chasseur à hélice "Skyraider" et six avions d'observation) ont été endommagés.

Peu avant de bombarder la base de Danang, des éléments Vietcong ont attaqué une position américaine sud-vietnamienne, à 30 km plus au sud dans la même province de Quang Nam.

Après une préparation au mortier, les Vietcong se sont lancés à l'assaut des positions "alliées" défendues par une section de "marines" — 12 hommes — et de forces populaires gouvernementales. Ils ont pénétré dans le périmètre de sécurité et détruit les bunkers et autres installations, anéantissant pratiquement la section de "marines" et celle des gouvernementaux. Huit américains ont été tués et quatre blessés. Les pertes gouvernementales sont qualifiées de modérées.

L'attaque commencée à deux heures du matin a duré deux heures et demie. Les Vietcong se sont retirés apparemment sans pertes.

Procès d'un espion arabe

TEL AVIV (AFP) — Le procès d'un espion, Hayim Akaba, 30 ans, technicien en électronique, accusé d'avoir fourni aux Egyptiens des indications sur les fusées israéliennes et leurs emplacements, s'est ouvert hier à huis clos devant un tribunal de Tel-Aviv.

L'arrestation d'Akaba, un ancien employé du ministère des postes avait été tenue secrète, et ce n'est qu'hier que le public en a été informé. La nouvelle a suscité une vive émotion en Israël car l'accusé est d'origine juive.

Alors qu'il se trouvait en 1967 à Rome en mission du gouvernement israélien, Akaba, indique-t-on, avait pris contact avec l'ambassade d'Egypte et proposé de fournir des renseignements sur les fusées israéliennes contre la somme de \$20.000. Il ne reçut que \$100 d'avance. Il envoya effectivement une série de messages contenant des précisions techniques et même des photographies à une adresse à Rome qui lui avait été indiquée par les Egyptiens.

Une perquisition à son domicile à Petah Tikva, près de Tel-Aviv, a permis aux services israéliens de sécurité de découvrir des documents importants et notamment les réponses des Egyptiens aux messages d'Akaba. Ces documents indiquent que l'accusé s'appretait à se rendre à Rome afin de fournir de nouveaux renseignements aux Egyptiens et que ceux-ci étaient sur le point de lui envoyer un billet de voyage.

Entretiens Eshkol-Johnson sur l'armement israélien

JERUSALEM (AFP) — M. Levi Eshkol, qui s'envole aujourd'hui pour les Etats-Unis, a préparé activement hier les entretiens qu'il aura avec le président Johnson, entretiens qui, estime-t-on, auront une importance particulière pour l'avenir des relations des deux pays ainsi que pour le potentiel défensif d'Israël.

Le chef du gouvernement israélien désire, indique-t-on, obtenir l'aide américaine pour rétablir l'équilibre des forces dans le Moyen-Orient à la suite de deux événements importants: la pénétration de l'URSS en Orient et l'embargo français sur les 50 "Mirage" payés par Israël et dont certains auraient dû être livrés il y a deux mois.

On s'attend que les deux hommes d'Etat étudieront la "présence" soviétique au Moyen-Orient et les mesures qui pourraient éventuellement être prises pour la contrer.

Dans les milieux officiels israéliens, on estime que l'URSS a remplacé 80 pour cent du matériel perdu par l'Egypte durant la guerre de six jours. Toutefois, le général Haim Bar Lev, nouveau chef de l'état-major israélien, a souligné il y a quelques jours que si l'Egypte s'est rééquipée, il lui faudra néanmoins quelque temps avant de retrouver un "esprit combattif".

La rencontre Eshkol-Johnson a lieu, constate-t-on, à un moment où les Israéliens se tournent instinctivement vers les Etats-Unis après le traumatisme causé par le veto opposé par le général de Gaulle à la livraison des "Mirage".

Depuis cet embargo et la dernière conférence de presse du général de Gaulle, les Etats-Unis se sont montrés plus étroitement alliés à Israël que jamais.

On ne s'attend pas que le président Johnson fera pression sur M. Eshkol à propos des territoires occupés, le point de vue américain étant que ce problème devrait être résolu par les pays intéressés eux-mêmes.

Certaines questions économiques seront également abordées, notamment, croit-on, celle de la construction de l'usine pour la dessalinisation de l'eau. Israël espère également que le tourisme américain ne sera pas affecté par les

récentes mesures économiques américaines.

Dans les milieux israéliens on se montre optimiste au sujet de l'issue de ces entretiens, estimant que le président Johnson, qui connaît les besoins d'Israël, n'aurait pas invité M. Eshkol à Washington s'il n'avait pas été disposé à lui donner satisfaction, au moins en partie. M. Johnson ne perdrait également pas de vue les élections présidentielles de novembre où le vote de l'influente communauté juive des Etats-Unis aura quelque poids.

M. Eshkol rencontrera d'autre part les leaders des communautés juives des Etats-Unis, et il visitera ensuite le Canada à l'invitation de M. Lester Pearson.

La bataille n'est pas terminée.

TEL AVIV — "La bataille n'est pas encore terminée. Une puissante force de défense constitue la condition première de l'existence et de la sécurité d'Israël", a déclaré hier le général Bar Lev, nouveau chef d'état-major de l'armée, au cours d'une parade d'éclésiastes officiers.

Il a indiqué que les Etats arabes "parlaient moins haut de détruire Israël" mais que leurs intentions n'avaient pas changé, et a ajouté que l'armée d'Israël "rempoortait encore la victoire" au cas où elle serait à nouveau appelée à combattre.

Ajournement de la visite de M. Brejnev au Caire

MOSCOU (AFP) — On confirme de bonne source communiste l'ajournement de la visite officielle que M. Leonide Brejnev, secrétaire général du parti, devait effectuer au Caire (et sans doute ensuite à Damas et à Bagdad) au cours des prochains jours. Le gouvernement de la R.A.U. a été informé que M. Brejnev est et sera retenu à Moscou par des travaux importants.

Contrairement aux indications avancées dans la presse du Moyen-Orient, ajoute-t-on, les travaux qui rendent indispensable la présence de M. Brejnev à Moscou ne seraient pas la préparation ou la réunion d'un plénum du Comité central, mais la préparation, qui entre maintenant dans une phase active, de la "réunion consultative" de Budapest, le mois prochain.

D'autres raisons auraient incité la direction collégiale à ajourner ce voyage, croit-on savoir. Les résultats de la conférence de Varsovie sur le Moyen-Orient (19-21 décembre) ne seraient pas entièrement déçants. De ce fait, M. Brejnev n'aurait pas été en mesure d'exposer dans les capitales arabes la ligne définitive commune des pays de l'Europe socialiste.

Chine: résumé des directives de Mao

par Jean Vincent, de l'AFP

PEKIN — Le journal de Pékin "Pei Jing Jih Pao" (organe du comité révolutionnaire de Pékin que préside le ministre de la sécurité Hsieh Fu Chih) a consacré hier toute sa première page aux "plus récentes directives du président Mao Tsé-toung".

Il s'agit d'un texte d'environ six cents caractères et qui réunit pour la première fois des phrases déjà rendues publiques à une occasion ou à une autre, entre le 29 septembre et le 1er janvier derniers.

Ces directives semblent constituer ce que la propagande chinoise appelle, depuis l'automne dernier, "le grand plan stratégique de Mao Tsé-toung" et apparaissent en outre comme le premier texte attribué officiellement à Mao Tsé-toung depuis la révolution culturelle et, d'ailleurs, depuis de longues années si l'on excepte les télégrammes aux Albanais Vietnamiens et Afro-Américains ainsi que la déclaration aux masses du 8 août 1966 "faites attention aux affaires de l'Etat et poursuivez la révolution culturelle jusqu'au bout".

Le "plan stratégique" en question se divise en douze instructions qu'on peut résumer brièvement ainsi:

- 1) — Il est nécessaire de lutter contre l'égoïsme et le révisionnisme.
- 2) — La classe ouvrière ne doit pas se diviser en deux camps antagonistes.
- 3) — Il faut parler moins des défauts d'autrui et faire plus d'auto-critique.
- 4) — Les gardes rouges doivent réaliser la grande alliance et si deux clans révolutionnaires existent il faut qu'ils s'unissent selon les principes révolutionnaires.

Discussions sur le canal de Suez

JERUSALEM (AFP) — M. Gunnar Jarring, envoyé spécial de M. Thant au Moyen-Orient, arrivé hier à Jérusalem pour son troisième séjour en Israël, s'est entretenu pendant une heure et quart avec M. Abba Eban, ministre israélien des affaires étrangères.

Les observateurs estiment que la visite de M. Jarring est liée au problème posé par les quinze bâtiments immobilisés dans le canal de Suez. Dans les milieux officiels, on observe un mutisme total sur l'objet de ces discussions. On indique de source officielle que M. Jarring regagnera aujourd'hui son quartier général à Nicosie, mais qu'il pourrait effectuer une quatrième visite en Israël la semaine prochaine. On ajoute de même source que le diplomate suédois pourrait, entre-temps, se rendre à Amman.

On a rappelé hier soir dans les milieux officiels qu'Israël a accepté il y a quelque temps le principe du déblocage des bateaux à condition que l'Egypte fasse de même et que le général Odd Bull, chef des observateurs de l'O.N.U. au Moyen-Orient, fixe les détails techniques de l'opération avec les parties intéressées. Au mois de juillet dernier, Israël et l'Egypte avaient conclu un accord de "non-navigabilité" sur le canal.



COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

VENTE DE FOURRURES DE JANVIER



Ord. \$395 à \$495
\$297
24 mensualités de 14.10

Élegants manteaux de fourrure offerts à prix spécial d'aubaine

Offrez-vous un nouveau manteau de fourrure tandis qu'ils vous sont offerts à prix d'aubaine pendant la Vente de janvier chez Morgan. Vous trouverez celui qui vous convient à un bas prix qui vous convient.

- Manteaux en mouton de Perse gris naturel
- Manteaux en mouton de Perse teint noir
- Manteaux en rat musqué teint noir
- Manteaux en castor rasé brun
- Manteaux en vison chinois teint noir ou brun
- Manteaux en raton laveur naturel
- Tailles 12 à 20 dans le lot

Ord. \$1495
\$949
24 mensualités de 43.30

Vison... la fourrure la plus luxueuse à la portée de votre budget

Il est facile de tenir ses bonnes résolutions de l'An Neuf en profitant de cette vente magnifique de VISON Morgan. N'est-ce pas une de vos résolutions de vous payer un manteau de vison... ou de faire plaisir à une personne qui vous est chère? N'hésitez pas venez chez Morgan vos souhaits seront réalisés.

- Manteaux de vison Pastel naturel, peaux entièrement descendues
- Manteaux en vison foncé d'élevage, peaux entièrement descendues
- Manteaux de vison Pearl*
- Tailles 12 à 20 dans le lot

*Marque déposée

Collection de manteaux de fourrure à bas prix étonnant

Aubaines formidables chez Morgan, sur manteaux de fourrure. Hâtez-vous, vous aurez le meilleur choix.

Ord. \$795 à \$1095

- Manteaux de vison teint noir, peaux travaillées en bandes horizontales
- Manteaux en vison foncé d'élevage, peaux travaillées en bandes horizontales
- Manteaux de vison Pastel, peaux travaillées en bandes horizontales
- Manteaux en mouton de Perse gris naturel
- Manteaux en loutre rasée
- Manteaux en mouton Swakara
- Manteaux en castor rasé
- Tailles 12 à 20 dans le lot

\$549
24 mensualités de 26.20

Pas de commandes postales ni téléphoniques

SALON DE LA FOURRURE, RAYON 85, ETAGE-MODE, AU DEUXIEME

Centre-ville seulement

HEURES D'OUVERTURE: Centre-Ville et Snowdon 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. Dorval Rockland et Boulevard, 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h. Téléphoner à 842-6261.